



TOGO

Juillet 2019

CONSULTATION DE 2019 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DEMANDES DE DEROGATION POUR INOBSERVATION D'UN CRITERE DE REALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE TOGO

Dans le cadre de la consultation au titre de l'article IV et de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents suivants ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 26 juin 2019. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 8 mai 2019 avec les autorités togolaises sur l'évolution et la politique économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 juin 2019.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Togo.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités togolaises au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités togolaises*
Protocole d'accord technique
Document de la série des questions générales

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund Publication Services
PO Box 92780 Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org • Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington**



Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Communiqué de presse n° 19/250
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
27 juin 2019

Le conseil d'administration du FMI achève les consultations de 2019 avec le Togo au titre de l'article IV

Le 26 juin 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les consultations avec le Togo au titre de l'article IV¹. Le conseil d'administration a achevé aussi la quatrième revue des résultats économiques obtenus par le Togo dans le cadre d'un programme triennal appuyé par un accord au titre de la facilité élargie du crédit (FEC) du FMI ; un communiqué de presse a été publié séparément à ce sujet.

En dépit de la mise en œuvre de réformes audacieuses ces dernières années, un climat d'incertitude lié aux tensions socio-politiques et le sous-développement de ses institutions ont empêché le Togo de tirer pleinement profit de son potentiel considérable de croissance. Après une nette décélération en 2017, due aux tensions socio-politiques, la croissance économique s'est accélérée à 4,9 % en 2018 selon les estimations et devrait approcher 5½ % à moyen terme. L'inflation globale s'est établie à 2 % en mars 2019 (en glissement annuel) et, à moyen terme, elle devrait rester en deçà du critère de convergence de 3 % fixé par l'UEMOA. Le déficit des transactions courantes en 2017-18 a été nettement inférieures aux années précédentes et devrait

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission préparent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration.

rester autour de 4 à 5 % du PIB dans le moyen terme. Le Togo a rempli le critère fixé par l'UEMOA pour le déficit budgétaire en 2017 et en 2018, deux années plus tôt que le calendrier arrêté par les pays membres. La dette publique diminue par rapport au niveau enregistré lors de l'approbation du programme, mais elle reste la plus élevée parmi les pays membres de l'UEMOA. La capacité du Togo de lever des fonds sur le marché obligataire régional s'est améliorée.

Évaluation par le conseil d'administration ²

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI et saluent la mise en œuvre globalement satisfaisante par le Togo de son programme économique appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Ils notent avec satisfaction la reprise économique depuis 2018 et les progrès accomplis en matière de réformes structurelles. Néanmoins, les administrateurs notent que les risques demeurent importants. L'incertitude reste élevée surtout à cause des élections présidentielles prévues pour le premier semestre de 2020, et, au niveau régional, les risques sécuritaires se sont intensifiés récemment.

Les administrateurs félicitent les autorités d'avoir respecté avant l'échéance le critère de convergence de l'UEMOA. Ils soulignent qu'il est important de préserver l'assainissement budgétaire durement acquis et de continuer à réduire la dette. En même temps, les administrateurs conviennent qu'il est nécessaire d'engager des dépenses urgentes en 2019-20 pour faire face à des événements imprévus et qui sont susceptibles de compromettre la stabilité sociale et économique. Les administrateurs prennent note des mesures de sauvegarde pour limiter les risques pour le budget liés à ces dépenses urgentes. Ils sont rassurés par l'engagement des autorités de faire en sorte que, en dépit de la hausse du déficit budgétaire par rapport aux projections antérieures, le déficit reste conforme avec le critère de l'UEMOA.

Les administrateurs saluent les progrès accomplis en matière de gestion des finances publiques, mais ils encouragent les autorités à accroître les recettes permanentes. Ils saluent les efforts d'apurement des arriérés, le nouveau guide méthodologique concernant l'analyse coûts-avantages des projets d'investissement public, la revue des dépenses publiques et le passage au

² À l'issue des délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés du Conseil d'administration à l'adresse suivante :

<http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

budget-programme. Cependant, les administrateurs notent que les recettes proviennent en partie de sources exceptionnelles et non permanentes. Ils encouragent les autorités à prendre des mesures correctrices pour accroître les recettes permanentes afin de préserver l'assainissement budgétaire et créer un espace budgétaire pour les dépenses sociales et d'infrastructures qui sont indispensables.

Les administrateurs soulignent qu'il est important de déployer des efforts supplémentaires pour soutenir la stabilité du secteur financier. Ils ont marqué leur inquiétude sur les retards dans la finalisation des réformes portant sur les deux banques publiques et exhortent les autorités à achever le processus de privatisation. Les administrateurs soulignent la nécessité de s'attaquer au problème des prêts non productifs et l'insuffisance de fonds propres, ainsi que d'améliorer l'efficacité du dispositif de LBC / FT.

Les administrateurs soulignent qu'il est important d'accélérer les réformes structurelles pour favoriser une croissance forte et inclusive. Ils souscrivent aux efforts déployés par les autorités pour promouvoir le Togo en tant que centre logistique majeur, place financière dynamique et base manufacturière dans le cadre du Plan national de développement et du Pacte avec l'Afrique. À cet égard, les administrateurs encouragent les autorités à prendre des mesures pour tirer parti de l'amélioration récente du climat des affaires. Ils soulignent l'importance de s'attaquer aux problèmes de gouvernance, de mettre en œuvre des mesures anticorruption et de faire avancer les réformes en matière d'égalité entre femmes et hommes et l'égalité de revenus. Les administrateurs notent également qu'il est important de tenir compte de la capacité d'absorption dans la programmation de l'assistance technique fournie par le FMI.

Il est prévu que la prochaine consultation au titre de l'article IV avec le Togo se déroule conformément à la décision du Conseil d'administration relative au cycle des consultations pour les pays membres ayant des accords avec le FMI.

Tableau 1. Togo : principaux indicateurs économiques, 2018-24

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Est.	Projections					
Revenu national, prix et taux de change							
	(Variation en pourcentage)						
PIB réel	4,9	5,1	5,3	5,4	5,4	5,4	5,4
Indice des prix à la consommation (moyenne)	0,9	1,4	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Situation monétaire							
	(Variation en pourcentage de la monnaie en début de période)						
Avoirs intérieurs nets	0,5	1,7	1,7	1,7	1,6	1,5	1,5
Crédit net à l'État	2,7	-1,3	1,2	0,0	0,1	0,0	0,0
Crédit au secteur non public	3,1	5,6	7,5	8,3	8,2	8,3	8,6
Monnaie au sens large (M2)	9,0	9,2	9,3	9,3	9,3	9,3	9,4
Investissement et épargne							
	(En pourcentage du PIB)						
Investissement intérieur brut	26,8	31,1	32,0	32,9	33,6	34,2	34,8
Public	6,8	10,1	9,5	9,5	10,2	10,7	11,4
Non public	20,0	21,0	22,5	23,4	23,4	23,4	23,4
Épargne nationale brute	21,9	25,2	26,7	27,9	28,9	29,6	30,3
Solde courant	-4,9	-5,9	-5,3	-5,0	-4,7	-4,5	-4,5
Budget de l'État							
Total des recettes et dons	23,9	24,0	24,4	24,8	25,4	26,0	26,7
Recettes fiscales	16,5	17,6	17,7	18,1	18,6	19,1	19,6
Total des dépenses et prêts nets	24,7	26,6	26,5	26,3	26,9	27,2	27,7
Solde primaire intérieur	2,4	1,6	2,5	2,7	2,7	2,8	2,8
Solde global (base engagements, y compris dons)	-0,8	-2,7	-2,1	-1,5	-1,4	-1,2	-1,0
Dettes							
Dettes publiques extérieures ¹	20,5	22,2	21,8	21,4	21,0	20,4	19,7
Dettes publiques totales ²	76,2	72,2	68,4	64,2	60,3	56,5	52,8
Dettes publiques totales (hors entreprises publiques) ³	73,6	70,1	66,6	62,7	59,1	55,5	52,0

Sources : autorités togolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris dette extérieure des entreprises publiques.

² Y compris arriérés intérieurs et dette des entreprises publiques.

³ Y compris arriérés intérieurs.



Communiqué de presse n° 19/244
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
26 juin 2019

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue de l'accord FEC en faveur du Togo et approuve un décaissement de 34 millions de dollars

Le 26 juin 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la quatrième revue des résultats économiques obtenus par le Togo dans le cadre d'un programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹. L'achèvement de la revue permet de décaisser 25,17 millions de DTS (environ 35 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 125,9 millions de DTS (environ 174,94 millions de dollars).

En achevant la quatrième revue, le conseil d'administration a également approuvé la demande présentée par les autorités d'une dérogation pour non observation du critère de réalisation relatif au financement intérieur net et d'une modification de deux critères de réalisation relatifs au solde primaire intérieur et au financement intérieur net.

L'accord triennal en faveur du Togo, d'un montant de 176,16 millions de DTS (environ 244,8 millions de dollars, ou 120 % de la quote-part du Togo), a été approuvé le 5 mai 2017 (voir [communiqué de presse numéro 17/151](#)). Le programme vise à réduire considérablement le déficit budgétaire global en vue d'assurer la viabilité à long terme de la dette et de la position extérieure, à réorienter l'action des pouvoirs publics vers une croissance inclusive grâce à des dépenses sociales ciblées et à des dépenses d'infrastructures financées de manière soutenable, ainsi qu'à résoudre les difficultés financières des deux banques publiques.

Pendant cette réunion, le Conseil d'Administration a également conclu les consultations en 2019 au titre de l'Article IV. Un communiqué de presse sera publié séparément à cet effet.

À l'issue du débat du conseil d'administration, M. Tao Zhang, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après² :

¹ La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme, sous la forme d'un programme, dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements.

² À l'issue des délibérations, le directeur général, en qualité de président du conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés du conseil d'administration à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

« La mise en œuvre du programme dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) a été globalement satisfaisante. L'activité économique a connu une reprise depuis 2018, après un net ralentissement en 2017. Togo a rempli le critère de convergence de l'UEMOA relatif au déficit budgétaire en 2017 et en 2018, soit deux ans plus tôt que le calendrier arrêté par tous les pays membres.

« Les grands projets d'investissements publics achevés au cours des dernières années et l'amélioration du climat des affaires devraient stimuler l'investissement privé et la croissance économique à moyen terme. Néanmoins, les risques demeurent importants, notamment du fait des tensions socio-politiques au niveau national et des problèmes de sécurité au niveau régional.

« Une augmentation temporaire du déficit budgétaire est justifiée pour permettre de financer certaines dépenses urgentes. Malgré cet assouplissement des objectifs budgétaires, le Togo se conformerait au critère fixé par l'UEMOA pour le déficit en 2019 et en 2020.

« Les réformes de la gestion des finances publiques avancent. Un guide méthodologique pour l'analyse coûts-avantages des investissements publics a été élaboré. Une revue des dépenses publiques a été achevée. Les arriérés sont progressivement apurés, conformément aux objectifs définis dans le programme. Il est essentiel d'accroître les recettes permanentes afin de préserver l'assainissement budgétaire durement acquis et de créer un espace budgétaire pour des dépenses sociales et d'infrastructures. L'amélioration de l'efficacité des dépenses sociales devrait être une priorité pour l'avenir.

« Il est important d'achever les réformes des deux banques publiques. Le processus de privatisation devrait être finalisé. Il convient aussi de résoudre le niveau élevé des prêts improductifs.

« Le climat des affaires s'est amélioré ; il s'avère nécessaire de poursuivre les réformes pour tirer parti des progrès réalisés. Des réformes sont également à prendre en vue de renforcer la gouvernance et réduire les vulnérabilités à la corruption, ainsi que pour lutter contre l'inégalité entre femmes et hommes et l'inégalité des revenus. »

TOGO

10 juin 2019

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2019 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

PRINCIPAUX THÈMES

Contexte. L'activité économique a repris de la vigueur, portée par de solides résultats dans les secteurs des exportations et de l'agriculture. L'assainissement budgétaire s'est poursuivi : le Togo a respecté les critères de convergence de l'UEMOA relatifs au déficit en 2017 et 2018, deux ans avant l'échéance convenue par les pays membres ; la dette publique a diminué, de 81 % du PIB à fin 2016 à 76 % du PIB à fin 2018. L'inflation s'est établie à 2 % en mars 2019 (en glissement annuel). La position extérieure s'est améliorée. Le processus de privatisation de la première banque publique a subi des retards.

Perspectives et risques. La croissance économique devrait progressivement s'accélérer à moyen terme, grâce à l'amélioration du réseau d'infrastructures, à l'amélioration du climat des affaires, et aux gains de productivité dans le secteur agricole. La dette publique devrait baisser à moins de 70 % du PIB à compter de 2020 et être ramenée à un niveau prudent d'ici 2023. Le principal risque pour le programme est lié à l'incertitude de la conjoncture socio-politique, en particulier à l'approche des élections présidentielles prévues pour mars 2020. Les autres risques sont notamment liés à une aggravation de l'insécurité dans la région, un durcissement des conditions financières mondiales, et une montée du protectionnisme.

Performance dans la mise en œuvre du programme. Cinq critères de réalisation sur six à fin décembre 2018 ont été satisfaits, ainsi que cinq repères structurels sur sept. Le critère de réalisation relatif au financement intérieur net a été manqué, mais sans mettre en péril les objectifs du programme. Le repère structurel relatif à la privatisation de la première banque publique a également été manqué, les négociations étant toujours en cours. Deux objectifs indicatifs à fin décembre 2018—relatifs aux recettes budgétaires et aux dépenses sociales—ont été manqués, bien que de très peu pour le premier. Le programme appuyé par la FEC a été approuvé en mai 2017 et le total des décaissements prévus au titre du programme s'élève à 176,16 millions de DTS.

Principaux objectifs. En 2019, dans le contexte du programme appuyé par la FEC, le cadre budgétaire prévoira un certain nombre de dépenses ponctuelles d'urgence tout en préservant l'assainissement budgétaire durement acquis et en poursuivant la réduction de la dette. Un certain nombre d'importantes mesures relatives à la politique fiscale et à l'administration des recettes seront mises en œuvre pour consolider les recettes permanentes et remédier à la dépendance à l'égard de sources de recettes ponctuelles et incertaines. L'efficacité des dépenses sera améliorée au moyen d'un programme d'investissements publics pluriannuel actualisé et du déploiement du budget-programme. La privatisation des deux banques publiques sera menée à terme ; en cas de retards, une stratégie de remplacement sera mise en place pour limiter dans toute la mesure du possible les risques pour la stabilité financière et pour le budget de l'État. Des mesures seront prises pour réduire le niveau élevé de prêts improductifs. À moyen terme, pour pleinement profiter du potentiel de croissance, il serait important de faire respecter les structures juridiques de gouvernance existantes et assurer que les institutions et entités concernées deviennent pleinement opérationnelles et indépendantes. En se basant sur les progrès récents, il importera de poursuivre l'amélioration du climat des affaires, pour assurer que l'investissement privé prenne la relève de la baisse de l'investissement public. Il conviendra de renforcer l'efficacité des dépenses publiques et de réduire les inégalités de revenu et de genre, pour promouvoir une croissance inclusive. Le Togo continuera d'appuyer les politiques régionales de l'UEMOA, notamment en respectant continuellement les critères de convergence régionaux, dans le cadre des efforts conjoints des pays de l'Union pour contribuer à maintenir un niveau élevé de réserves régionales.

Points de vue des services du FMI. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la quatrième revue et souscrivent à la demande des autorités d'une dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation et de modifications des critères de réalisation à fin juin et fin septembre 2019. Cette dérogation et ces modifications ne portent pas atteinte à l'orientation des objectifs du programme. Après l'achèvement de la revue, un décaissement de 25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part) sera mis à disposition, portant le montant cumulé à 125,9 millions de DTS ou 85,5 % de la quote-part.

Approuvé par
Dominique Desruelle
et Edward R. Gemayel

Les entretiens relatifs aux consultations au titre de l'article IV et à la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC se sont déroulés à Lomé du 20 mars au 2 avril 2019 et se sont poursuivis jusqu'au 8 mai 2019. L'équipe des services du FMI était composée de M. Razafimahefa (chef de mission), Mme Bunda, M. Engstrom, M. Tapsoba (représentant résident), M. Nachega (tous du département Afrique), M. Binici (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), et M. Sowou (économiste local). Mme Nikaein a apporté son concours en matière de recherche. Mmes Ndome-Yandun, Margevich, Kinvi-Boh, et Tolbert ont fourni une assistance administrative. Mme Boukpepsi (du bureau des administrateurs) a également participé à la mission.

Les membres de la mission ont rencontré M. Sani Yaya, ministre de l'Économie et des Finances ; M. Kodjo Adedze, ministre du Commerce, de l'Industrie, du Développement du secteur privé et de la Promotion de la consommation locale ; Mme Léa T. Kolani Yentchare, ministre de l'Action sociale et de la Promotion de la femme ; M. Kossi Ténou, directeur national de la BCEAO ; et d'autres hauts responsables ainsi que des représentants du secteur privé et des partenaires de développement. La mission a également tenu une conférence de presse.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE : REPRISE ÉCONOMIQUE DANS UNE SITUATION D'INCERTITUDE SOCIO-POLITIQUE	5
RÉALISATIONS PAR RAPPORT AU PROGRAMME	8
PERSPECTIVES ET RISQUES À MOYEN TERME	10
DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES	12
A. Faire face à des dépenses d'urgence tout en préservant l'assainissement budgétaire	12
B. Réduire la vulnérabilité des banques et améliorer l'accès aux services financiers	18
C. Consolider les fondements d'une croissance forte et inclusive	21
D. Améliorer les capacités de gestion de la dette	27
MODALITÉS DU PROGRAMME	28
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	29

ENCADRÉS

1. Principales recommandations des consultations de 2016 au titre de l'article IV et situation actuelle _____	6
2. Matrice d'évaluation des risques _____	11
3. Mesures relatives aux recettes _____	16
4. Conditions préalables au succès d'une privatisation bancaire _____	18
5. Efficacité des dépenses sociales au Togo _____	22
6. Gouvernance et institutions _____	25

GRAPHIQUES

1. Contexte économique et socio-politique _____	32
2. Évolution du secteur réel _____	33
3. Évolution du secteur extérieur _____	34
4. Évolution des secteurs budgétaire, monétaire, et bancaire _____	35
5. Perspectives économiques à moyen terme, 2011–24 _____	36

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–24 _____	37
2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2017–24 _____	38
2b. Opérations financières de l'administration centrale, 2017–24 _____	39
3. Balance des paiements, 2016–24 _____	40
4. Situation monétaire, 2016–24 _____	41
5. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2014–2 ^e trimestre 2018 _____	42
6. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, à septembre et décembre 2018 _____	43
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–29 _____	44
8. Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC 2017–19 _____	45

ANNEXES

I. Évaluation du secteur extérieur _____	46
II. Accès aux services financiers et inclusion financière au Togo _____	50
III. Inégalité de genre et développement au Togo _____	59
IV. Stratégie de renforcement des capacités _____	66

APPENDICES

I. Lettre d'Intention _____	71
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières _____	73
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	90

Encadré 1. Principales recommandations des consultations de 2016 au titre de l'article IV et situation actuelle

Principales recommandations	Riposte des autorités
Réduire sensiblement et immédiatement le déficit budgétaire global pour assurer la viabilité à long terme de la dette et la viabilité extérieure.	Le déficit budgétaire global (base engagements) a été réduit de 9,6 % du PIB en 2016 à 0,8 % du PIB en 2018, et la dette publique totale a été réduite de 81 % du PIB à fin 2016 à 76 % du PIB à fin 2018.
Accélérer les réformes de l'administration des recettes, notamment grâce à une refonte des exonérations fiscales, à la réduction des procédures manuelles et au passage à l'automatisation totale, et au renforcement du contrôle de la valorisation des importations.	Les mesures de modernisation des administrations fiscale et douanière sont en cours et la loi de finances 2019 élimine ou limite plusieurs exonérations fiscales. Toutefois, un certain nombre d'importantes réformes n'ont pas encore été achevées sous l'autorité fiscale indépendante et consolidée qui vient d'être mis en place pour administrer les recettes (Office Togolais des Recettes). En outre, les recettes proviennent de plus en plus de sources ponctuelles et non permanentes.
Éliminer progressivement le préfinancement des investissements publics. Réduire les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, étant donné que les grands projets d'infrastructures financés sur ressources intérieures sont pour la plupart achevés et que le rythme récent d'investissement ne peut pas être maintenu face aux pressions croissantes sur la dette.	Le préfinancement de l'investissement public a été progressivement éliminé et les engagements correspondants de l'État ont été transformés en emprunts traditionnels à des conditions plus favorables. Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures ont été réduites, et une revue exhaustive des dépenses a été entreprise.
Établir des priorités dans les projets d'investissement et recourir pleinement aux dons et au financement concessionnel.	Un guide méthodologique de l'analyse coûts-avantages des investissements a été élaboré et son utilisation sera désormais obligatoire pour sélectionner les projets d'investissement. Les autorités se sont abstenues de contracter de nouveaux emprunts non concessionnels.
Modérer les dépenses courantes et réduire la masse salariale en pourcentage du PIB.	Malgré la diminution de la masse salariale, les dépenses courantes primaires ont augmenté, de 15 % du PIB en 2016 à 15,5 % du PIB en 2018, en raison des dépenses sur les biens et services.
Apurer totalement les arriérés de l'État sur 2 à 5 ans, ce qui correspond à un apurement annuel des arriérés de 0,9 % du PIB sur la période 2017–2021 ; renforcer la gestion des finances publiques pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés.	L'apurement des arriérés a été accéléré ; le stock d'arriérés est tombé de 4,6 % du PIB à fin 2016 à 1,2 % du PIB à fin 2018. Les plans d'engagement, de passation de marché, et de trésorerie font l'objet d'une synchronisation pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés.
Remédier aux faiblesses existantes du secteur financier, en particulier dans les deux banques publiques : entreprendre un audit indépendant pour évaluer les modalités appropriées de leur résolution et les coûts correspondants ; assurer une recapitalisation conforme aux réglementations ; améliorer la gouvernance pour éviter des problèmes du même ordre à l'avenir ; et approuver un plan de restructuration et demander toute approbation réglementaire nécessaire.	Un processus a été lancé pour remédier aux faiblesses des banques publiques mais a subi d'importants retards. Un audit indépendant a été achevé, et un plan de restructuration/fusion a été soumis à la Commission bancaire. Toutefois, les autorités ont réévalué leur stratégie et ont relancé le processus de privatisation des deux banques ; ce processus prend plus de temps que prévu.

Recentrer la politique économique sur une croissance durable et inclusive.

Même si l'inclusion sociale et financière est un objectif fondamental du Plan national de développement finalisé en 2018, les dépenses sociales réalisées ont été jusqu'à présent inférieures aux objectifs.

Évolution récente

2. Après un fort ralentissement en 2017 en raison de tensions socio-politiques, l'économie a repris de la vigueur en 2018-19. Les solides résultats des secteurs orientés à l'exportation (extraction de phosphates, production de café, cacao, et coton), ainsi que le dynamisme du secteur tertiaire (notamment du port et de l'aéroport) ont favorisé la reprise de la croissance. Le crédit bancaire au secteur privé est resté plus ou moins stable en 2018. Selon les estimations, la croissance économique a accéléré, de 4,4 % en 2017 à 4,9 % en 2018. L'inflation totale s'est établie à 2 % en mars 2019 (en glissement annuel). Après une nette amélioration en 2017, le déficit des transactions courantes s'est creusé en 2018, tout en restant très inférieur aux années précédentes. La position extérieure est plus ou moins conforme à celle correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables ; le Togo a recours aux réserves de change centralisées de l'UEMOA, qui équivalent à 4,3 mois d'importations de l'Union à fin 2018 (annexe I).

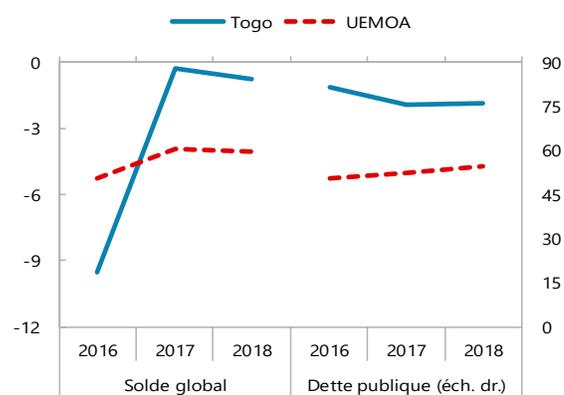
Tableau 1 du texte. Togo : Opérations financières de l'administration centrale, 2017-18
(% du PIB)

	2017		2018	
	Résultats	3ème revue.	Est.	
Recettes et dons	21.4	24.3	23.9	
Recettes	18.2	20.4	20.3	
Dons	3.2	3.9	3.6	
Dépenses et prêts nets	21.6	27.4	24.7	
Solde primaire intérieur	0.8	2.4	2.4	
Solde primaire global (base engagements, dons compris)	1.5	-0.7	1.6	
Solde global (base engagements, dons compris)	-0.3	-3.1	-0.8	
Variations des arriérés et créances à payer	-1.8	-2.2	-2.2	
Variations des créances à recevoir	0.0	0.0	1.2	
Financement	3.8	7.8	6.4	
Financement intérieur	1.0	0.2	2.0	
Financement extérieur	2.8	7.6	4.4	
FMI/FEC	1.4	1.4	1.3	
<i>Pour mémoire :</i>				
Total dette publique	75.5	74.1	76.2	
Total dette publique (hors entreprises p	72.3	71.3	73.6	

Sources : autorités togolaises; et estimations des services du FMI.

1/ Dette publique estimée au moment de la troisième revue au titre de la FEC.

Graphique 2 du texte. Togo : Évolution budgétaire, 2016-18
(% du PIB)



Sources : Perspectives de l'économie mondiale ; autorités togolaises ; et estimations des services du FMI.

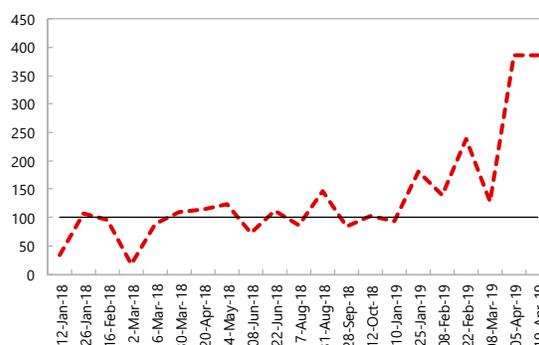
3. Les résultats budgétaires à fin 2018 ont été meilleurs que prévu (tableau 1 du texte). Le total des recettes a augmenté de 2,1 points de pourcentage du PIB par rapport à 2017,

conformément aux projections. Toutefois, cette hausse s'explique en partie par des recettes exceptionnelles (environ 1,5 % du PIB), notamment par des recouvrements ponctuels d'arriérés fiscaux contestés. Du côté des dépenses, malgré une augmentation globale par rapport à 2017, elles sont restées très inférieures aux projections, en particulier les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. En conséquence, le solde primaire intérieur (agrégat budgétaire sous contrôle du gouvernement) s'est amélioré de 1,6 point de pourcentage du PIB entre 2017 et 2018 et a été conforme aux projections. Le solde primaire global et le solde global ont largement dépassé les objectifs. Togo a respecté le critère de déficit budgétaire de l'UEMOA (3 % du PIB au maximum) en 2017 et 2018, avec deux ans d'avance sur le calendrier convenu par l'ensemble des pays membres. Toutefois, la dette publique du Togo demeure la plus élevée de la région. Elle a légèrement augmenté, de 75,5 % du PIB en 2017 à 76,2 % du PIB en 2018 (ou 72,3 % du PIB et 73,6 % du PIB respectivement, si l'on exclut les entreprises publiques) (graphique 2 du texte). Cette légère hausse s'explique essentiellement par la comptabilisation d'un certain nombre de recettes au poste de créances à encaisser plutôt qu'au poste de trésorerie en 2018 (voir plus loin), par des ressources empruntées en janvier 2018 pour rembourser des arriérés liés à l'exercice budgétaire 2017, par la dépréciation du taux de change, et par la capitalisation des intérêts courus sur les obligations Sukuk.

4. Le stock d'arriérés a été réduit et la capacité du Togo à mobiliser des fonds sur le marché obligataire régional de l'UEMOA s'est améliorée.

Les autorités ont remboursé des arriérés de l'ordre de 2 % du PIB en 2018, conformément aux projections ; la gestion des arriérés est aussi renforcée pour éviter toute nouvelle accumulation. Ces efforts portent notamment sur la synchronisation des plans de passation de marché, d'engagement, et de trésorerie. Le taux de souscription des obligations d'État sur le marché régional s'est accru, passant de 77 % en moyenne en 2017, à 92 % en 2018, et à 222 % entre janvier et avril 2019 (graphique 3 du texte).

Graphique 3 du texte. Togo : Taux de couverture des bons du Trésor, 2018-19 (%)



Sources : UMOA Titres ; et estimations des services du FMI.

RÉALISATIONS PAR RAPPORT AU PROGRAMME

5. **Cinq critères de réalisation sur six à fin décembre 2018 ont été satisfaits (MPEF, §6, tableau 6).** Le solde primaire intérieur a été conforme au programme. Tous les plafonds zéro ont été respectés, sur : i) la non accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ; ii) la souscription ou garantie de dette extérieure non concessionnelle ; iii) la garantie de prêts intérieurs aux fournisseurs et entrepreneurs ; et iv) les garanties sur le préfinancement bancaire de l'investissement public. L'objectif indicatif relatif aux arriérés intérieurs a été atteint. L'objectif

indicateur relatif aux recettes a été légèrement manqué, de 0,1 % du PIB, et celui relatif aux dépenses sociales prioritaires a été manqué de 0,3 % du PIB. Les autorités prennent des mesures correctrices pour remédier à la sous-performance systématique des dépenses sociales. Elles collaborent avec les parties prenantes pour renforcer l'efficacité de ces dépenses, réaffecter les ressources des dépenses courantes vers les dépenses dans les infrastructures sociales, et mettre en place un système qui permet un meilleur suivi de l'exécution de ces dépenses.

6. Le critère de réalisation à fin décembre 2018 relatif au financement intérieur net a été manqué sans incidence majeure sur les objectifs du programme (MPEF, §6, tableau 6).

Le financement intérieur net a dépassé le plafond du programme d'environ 1,5 % du PIB à fin 2018. Cela s'explique essentiellement par un enregistrement statistique, dans la mesure où les engagements pris par des contribuables à la fin de l'année 2018 à rembourser les arriérés fiscaux ont été payés en 2019. Ces recettes ont été enregistrées au poste « autres créances à recevoir » en 2018 (1,2 % du PIB) et seront transférées au financement intérieur net en 2019¹. Si ces recettes avaient été enregistrées en 2018, le financement intérieur net à fin décembre 2018 n'aurait dépassé le plafond du programme que de 0,2 point de pourcentage du PIB.

7. Cinq repères structurels sur sept ont été satisfaits (MPEF, §7). En juillet 2018, les autorités ont commencé à envoyer aux services du FMI des données mensuelles sur le stock des arriérés de paiement selon leur durée, et ont renforcé la mise en œuvre du plan de trésorerie et du contrôle des autorisations d'engagements, pour prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés. Afin d'améliorer l'efficacité de l'investissement public, une circulaire a été envoyée à tous les ministères dépensiers portant obligation d'utiliser le guide méthodologique pour la sélection des projets d'investissement et de n'inclure désormais dans le plan d'investissement public et dans le budget que les projets ayant été évalués et sélectionnés au moyen de ce guide. Des mécanismes et procédures ont été mis en place pour faciliter l'enregistrement des titres fonciers. Le processus d'appel d'offres concernant la seconde banque publique se déroule comme prévu ; les autorités, en consultation avec les services du FMI, ont rédigé les termes de référence pour le recrutement d'un conseiller international en transactions pour la vente de cette banque ; les autorités ont présenté aux services du FMI un plan stratégique en vue de sa privatisation, avec un léger retard par rapport à l'échéance fixée dans le programme.

8. Le processus de privatisation de la première banque publique a subi des retards et le repère structurel correspondant n'a pas été respecté (MPEF, §9). Tandis que les diligences légales et réglementaires requises pour la cession directe de cette banque ont été achevées, il n'a pas été possible de produire une ébauche de contrat de vente, car aucun accord n'a encore été conclu avec l'acquéreur potentiel. Les négociations sont toujours en cours entre cet acquéreur potentiel et les autorités.

¹ Pour 2019, elles seront comptabilisées en autre créance à recevoir négative (-1,1 % du PIB), légèrement inférieure en raison d'un PIB plus élevé en 2019.

PERSPECTIVES ET RISQUES À MOYEN TERME

9. La croissance devrait avoisiner 5½ % à moyen terme. Les importants investissements publics réalisés ces dernières années (nouvelles routes et extension du port et de l'aéroport) et la récente amélioration du climat des affaires devraient stimuler l'investissement privé intérieur et extérieur à moyen terme. L'inflation devrait se stabiliser autour de 2 % à moyen terme. Le déficit des transactions courantes resterait dans la fourchette de 4-5 % du PIB, dans la mesure où la baisse de la demande de biens d'investissement et d'autres importations persisterait, tandis que les exportations de coton, phosphates, produits agricoles, et biens manufacturés légers continueraient d'augmenter.

10. Les risques demeurent orientés à la baisse (MPEF, §10, encadré 2). Au niveau national, bien que les tensions socio-politiques se soient atténuées, l'incertitude demeure élevée ; l'élection présidentielle prévue pour mars 2020 pourrait raviver les troubles socio-politiques, et avoir un impact sur les résultats macroéconomiques. De tels troubles risquent de pousser les autorités à différer l'ajustement budgétaire et les réformes structurelles. Un projet de loi visant à réviser la constitution et réinstaurer une limite de deux mandats au poste de Président a été approuvé par le Parlement en mai 2019. Cet amendement plafonne la durée de la Présidence à deux mandats de cinq ans, mais ne s'applique pas rétroactivement. Il garantit également l'immunité à vie à tous les anciens présidents et limite le nombre de mandats des députés à deux mandats de six ans. D'une façon générale, le Togo est un pays fragile et est soumis aux risques inhérents à la fragilité, notamment des capacités administratives limitées, des tensions sociales persistantes, et des violences sporadiques. Au niveau régional, les risques sécuritaires (notamment les menaces terroristes) se sont récemment intensifiés. De telles menaces pourraient freiner l'investissement privé local et extérieur, nuire au tourisme, et entraver les efforts des autorités visant à faire du Togo un pôle régional de transport et d'activités financières. Sur le plan mondial, les risques proviennent d'une montée du protectionnisme et d'un retrait du multilatéralisme (entraînant un repli du commerce et de l'IDE), d'un éventuel durcissement des conditions financières, et d'une croissance mondiale plus faible que prévu.

Points de vue des autorités

11. Les autorités partagent dans l'ensemble les points de vue des services du FMI sur les perspectives et les risques à moyen terme, bien qu'elles soient plus optimistes sur les perspectives de croissance dans le cadre de l'ambitieux Plan national de développement 2018-2022 (PND). Les autorités partagent les vues des services du FMI sur le rôle croissant que jouerait le secteur privé pour stimuler l'économie. Elles se montrent toutefois plus optimistes que les services du FMI sur l'ampleur de l'expansion du secteur privé et sur le rythme auquel les réformes porteraient leurs fruits. Même si le scénario de référence du PND table sur une croissance du PIB de 5,5 % à moyen terme, conformément aux projections des services du FMI, l'autre scénario du PND envisage une croissance annuelle de 6,6 % en moyenne sur la période 2019-22, pour atteindre 7,6 % en 2022. Dans cet autre scénario, les autorités comptent sur une transformation structurelle de l'économie. Cette ambitieuse croissance du PIB repose sur la mise

en œuvre intégrale des programmes et projets prévus aux axes stratégiques du PND : 1) plateforme logistique d'excellence et pôle d'affaires de calibre mondial dans la sous-région ; 2) pôles de transformation agricole, manufacturiers, et d'industries extractives ; et 3) développement social et inclusion. Les autorités partagent les points de vue des services du FMI concernant les aléas influant sur les perspectives économiques. Elles réitèrent leur volonté de prévenir la réapparition de tensions socio-politiques. Elles constatent d'autres risques de dégradation liés à la situation climatique, qui pourraient peser sur les résultats du secteur primaire.

Encadré 2. Matrice d'évaluation des risques ¹			
Nature/source du risque	Probabilité relative	Effet escompté si le risque se concrétise	Mesures d'atténuation du risque
Risques extérieurs			
Montée du protectionnisme et retrait du multilatéralisme (CT, MT).	Fort	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une gestion prudente des finances publiques pour contenir les besoins de financement ; renforcer la coordination des politiques économiques régionales et le commerce régional. Renforcer la confiance des investisseurs en mettant en œuvre une stratégie crédible d'ajustement budgétaire à moyen terme. Mettre en œuvre des réformes structurelles renforçant la compétitivité, et continuer de diversifier les marchés à l'exportation.
	<ul style="list-style-type: none"> Un repli de la collaboration politique et économique mondiale et de l'intégration régionale pourrait freiner l'aide internationale, l'IDE, les flux commerciaux, et la croissance. 		
Net durcissement des conditions financières mondiales (CT).	Moyenne/faible	Moyen	
	<ul style="list-style-type: none"> Les autorités pourraient avoir des difficultés à mobiliser intégralement le besoin de financement. Une hausse des taux augmenterait les coûts du service de la dette et exercerait des pressions sur le budget. 		
Croissance mondiale plus faible que prévu (MT).	Moyenne/faible	Moyen	
	<ul style="list-style-type: none"> Les exportations et la croissance souffriraient, en raison notamment de l'impact sur les principaux partenaires commerciaux, tels que le Ghana et le Nigéria. L'impact serait légèrement atténué par le fait que les exportations du Togo sont diversifiées par produit et par destination. 		
Risques régionaux et intérieurs			
Aggravation de l'insécurité dans la région (CT, MT)	Fort	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une gestion prudente des finances publiques pour contenir les besoins de financement.
	<ul style="list-style-type: none"> Les investissements privés (intérieurs et extérieurs) et le tourisme baisseraient ; la croissance d'un certain nombre de partenaires commerciaux ralentirait ; les dépenses budgétaires liées à la sécurité pourraient augmenter ; le financement sur le marché régional pourrait se réduire. 		
Tensions socio-politiques (CT, MT)	Moyenne	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer les mesures favorables à une croissance inclusive ; communiquer et analyser les réformes structurelles avec les principales parties prenantes.
	<ul style="list-style-type: none"> L'activité économique et la croissance ralentiraient ; des pressions croissantes pourraient s'exercer sur les dépenses pour répondre aux exigences sociales ; l'appui aux réformes structurelles pourrait s'amenuiser. 		

Recul de l'ajustement budgétaire et des réformes (CT)	Moyenne	Moyen	
		<ul style="list-style-type: none"> Divers groupes d'intérêt pourraient faire pression pour continuer les importants travaux publics et différer les réformes structurelles, telles que l'ouverture des principaux secteurs à l'investissement privé. 	<ul style="list-style-type: none"> Persévérer dans l'assainissement des finances publiques et accélérer les réformes structurelles. Mettre en place des programmes sociaux pour atténuer les éventuels effets négatifs des réformes sur les groupes les plus vulnérables de la population.
Pénurie d'alimentation électrique (CT, MT).	Faible	Moyen	
		<ul style="list-style-type: none"> L'inaction en matière de planification et de réglementation, conjuguée à une faiblesse dans la gestion des services publics, pourrait entraîner des coupures d'électricité généralisées, qui créeront des coûts pour le budget et freineront la croissance économique. 	<ul style="list-style-type: none"> Investir dans la capacité de production électrique et réformer les politiques de tarification pour attirer la participation du secteur privé. Les entités du secteur public doivent être à jour de leurs factures pour prévenir l'accumulation d'arriérés.
<p>¹ La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, selon l'avis des services du FMI). La probabilité relative est l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur la référence ("faible" indiquant une probabilité inférieure à 10 %, "moyenne" entre 10 et 30 %, et "forte" entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Certains risques peuvent ne pas être mutuellement exclusifs mais interdépendants et se concrétiser simultanément. "Court terme" (CT) et "moyen terme" (MT) signifient que ces risques pourraient se concrétiser respectivement dans l'année ou dans les trois années à venir.</p>			

DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ECONOMIQUES

Les discussions sur le programme à court terme ont été axées sur la prise en charge de certaines dépenses d'urgence tout en préservant l'assainissement budgétaire et la réduction de la dette, l'achèvement des réformes des banques publiques en difficulté, et l'amélioration de l'élaboration et de l'exécution du budget. Les consultations au titre de l'article IV à moyen terme ont été axées sur trois domaines essentiels pour bénéficier pleinement du potentiel de croissance du Togo et améliorer l'inclusion, à savoir : efficacité des dépenses sociales, viabilité financière du secteur bancaire, ainsi que gouvernance et institutions.

A. Faire face à des dépenses d'urgence tout en préservant l'assainissement budgétaire

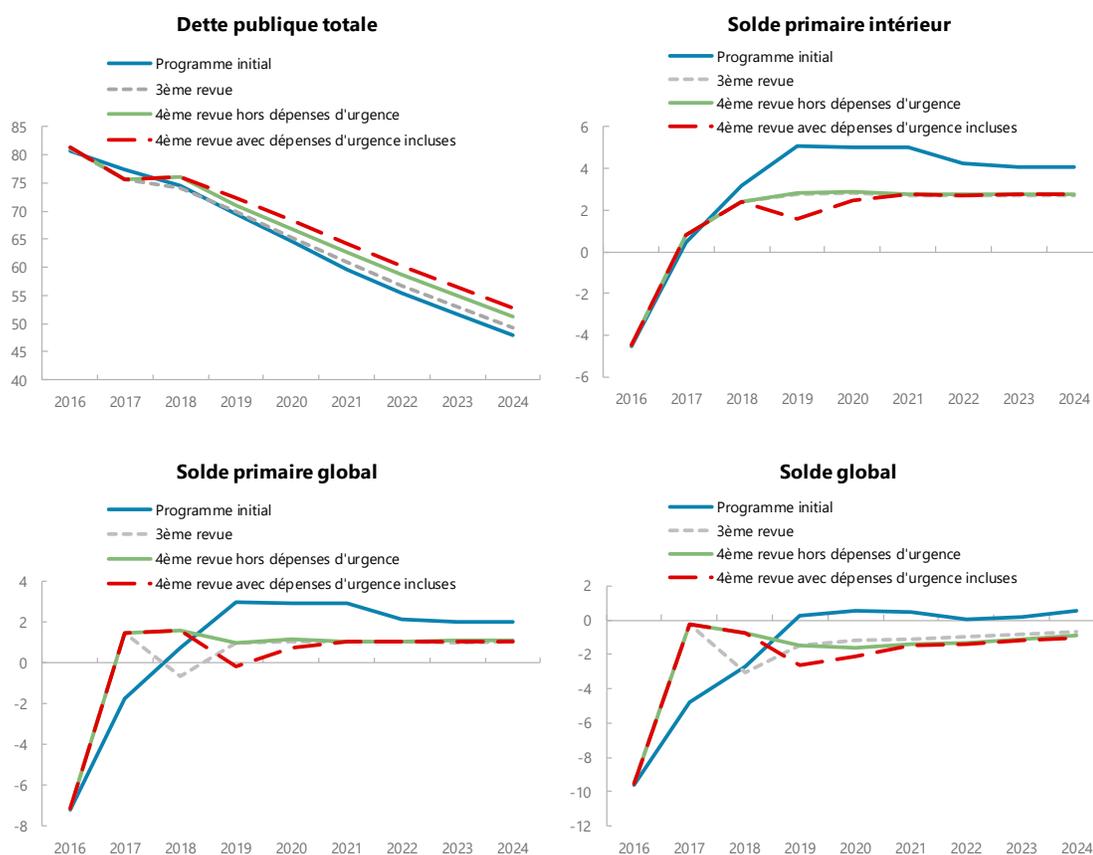
12. À titre exceptionnel, le cadre budgétaire inclura des dépenses d'urgence en 2019–20 (MPEF, §11). Compte tenu de la détérioration de la conjoncture régionale, ces dépenses d'urgence sont indispensables pour faire face à un imprévu, qui risquerait de mettre en péril la stabilité économique et sociale. Elles représentent 1,5 % du PIB et seront incluses dans une loi de finances révisée pour 2019. Afin d'assumer ces dépenses et de créer une marge de manœuvre suffisante pour respecter le critère de déficit de l'UEMOA, des dépenses représentant 0,3 % du PIB, préalablement prévues pour 2019, seront reportées à 2020, tout en préservant les dépenses sociales et en faveur du développement. De cette manière, le solde budgétaire global, visant initialement un déficit de 1,5 % du PIB, se relâchera à 2,7 % du PIB en 2019. Les autorités prendront les mesures de sauvegarde appropriées à l'égard de ces dépenses d'urgence afin de limiter les risques de dérapage budgétaire, préserver la stabilité régionale de l'UEMOA, et favoriser une bonne gouvernance (MPEF, §12).

13. Malgré ces dépenses supplémentaires ponctuelles, le cadrage macroéconomique révisé préserve l'objectif budgétaire du programme appuyé par la FEC (MPEF, §13, 14, graphique 4 du texte). Le déficit budgétaire global se relâchera de 1,2 point de pourcentage en 2019 (à 2,7 % du PIB) et de 0,3 point de pourcentage du PIB en 2020 (à 2,1 % du PIB). Il devrait rester inférieur à 2 % du PIB les années ultérieures, sans changement par rapport aux projections précédentes. Ces déficits budgétaires préservent globalement l'important assainissement des finances publiques envisagé lors de l'approbation du programme. Ils sont compatibles avec le critère de déficit budgétaire de l'UEMOA fixé à un maximum de 3 % du PIB (tableau 2 du texte). La trajectoire d'endettement sera légèrement au-dessus des précédentes projections et restera supérieure au critère d'endettement de l'UEMOA de 70 % jusqu'en 2019, tout en suivant une tendance à la baisse. La dette devrait tomber en-deçà du seuil établi par l'analyse de viabilité de la dette (AVD) pour les pays à capacité « moyenne » de remboursement d'ici 2023, au lieu de 2022 selon les projections précédentes.

14. Pour préserver les progrès de l'assainissement budgétaire durement acquis et créer un espace en faveur de l'investissement et des dépenses sociales, il est primordial de renforcer les recettes permanentes (MPEF, §15). Malgré les mesures de politique fiscale mises en place et les progrès accomplis dans les réformes de l'administration des recettes ces dernières années, les recettes fiscales, à 16,5 % du PIB en 2018, sont encore nettement inférieures aux prévisions établies au moment de l'approbation du programme (19,1 % du PIB) (graphique 5 du texte)². Cela peut s'expliquer par un certain nombre de facteurs déterminants, notamment les graves troubles socio-politiques au milieu de l'année 2017 et le ralentissement de l'activité économique qui en a découlé ; la forte diminution de l'investissement public et ses répercussions négatives sur les activités économiques concernées ; et les retards dans la mise en œuvre de la réforme de l'Office togolais des recettes (OTR). En outre, le recouvrement des recettes dépend de plus en plus du recouvrement ponctuel d'arriérés d'impôts ou de recettes non fiscales, qui comportent des éléments de nature provisoire ou incertaine, tels que droits de licence et dividendes (graphique 5 du texte). Les autorités prennent des mesures supplémentaires pour remédier à ces lacunes (encadré 3).

² Les mesures prises récemment en matière de politique et d'administration fiscales sont notamment l'élimination des taux de TVA réduits et l'élargissement de l'assiette de la TVA et de l'assiette de l'impôt foncier, la réduction/élimination des déductions sur l'impôt sur le revenu du capital, la réduction/élimination des déductions sur l'impôt sur les sociétés, le renforcement du recouvrement des arriérés fiscaux, et la restriction de l'utilisation de certificats d'inadmissibilité à la TVA.

Graphique 4 du texte. Togo : Soldes budgétaires et dette publique, 2016-24
(% du PIB)



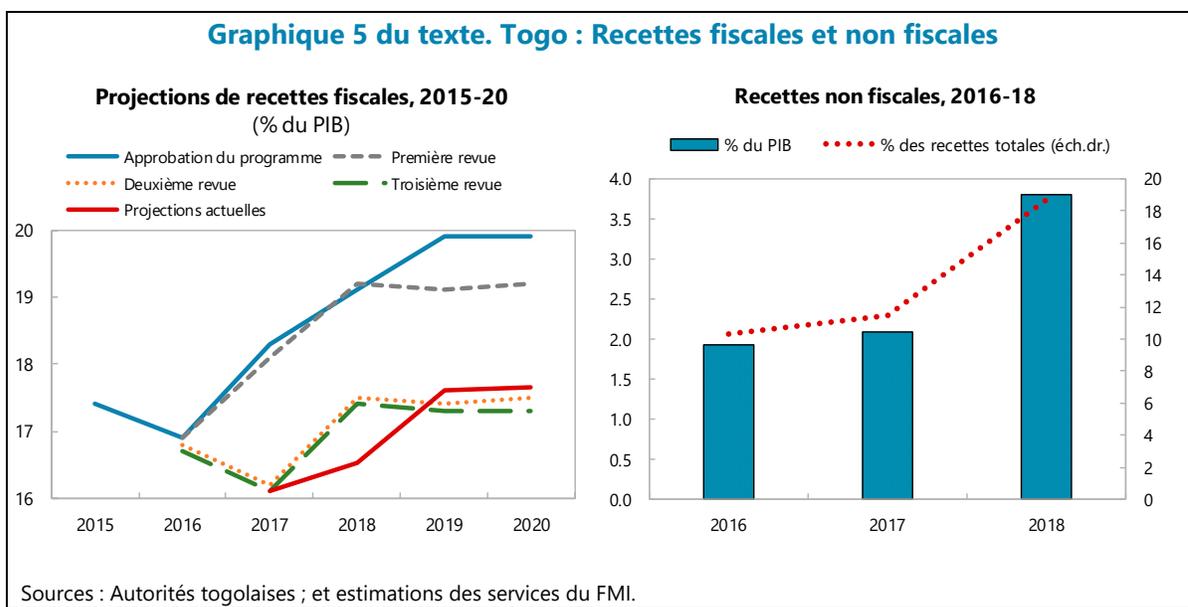
Sources : Autorités togolaises ; et estimations des services du FMI.

Tableau 2 du texte. Togo : Conformité aux critères de convergence de l’UEMOA, 2016-24

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Est.			Projections					
Critères de premier ordre									
Solde global / PIB (≥ -3 %)	-9.5	-0.3	-0.8	-2.7	-2.1	-1.5	-1.4	-1.2	-1.0
Inflation moyenne (≤ 3 %)	0.9	-0.2	0.9	1.4	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Total dette / PIB (≤ 70 %) ¹	78.0	72.3	73.6	70.1	66.6	62.7	59.1	55.5	52.0
Critères de second ordre									
Traitements et salaires/ recettes fiscales (≤ 35 %)	41.1	42.9	40.7	38.2	38.1	37.5	36.5	35.6	34.7
Recettes fiscales / PIB (≥ 20 %)	16.8	16.1	16.5	17.6	17.7	18.1	18.6	19.1	19.6

Sources : autorités togolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les arriérés intérieurs de l'administration centrale et exclut la dette des entreprises publiques.



15. Des lacunes importantes subsistent dans l'administration des recettes. Le registre des contribuables est inexact et peu fiable, et de nombreux importateurs sont inconnus des autorités fiscales. Les arriérés d'impôts ne sont pas correctement surveillés. Les pertes de recettes dues à une proportion élevée de déclarations de TVA non acquittées sont élevées (56 % du total des déclarations des grandes entreprises et 62 % du total des déclarations des moyennes entreprises en 2018). La culture de gestion du risque chez les agents (accent mis par exemple sur la détection précoce) en est à ses débuts. Le nombre d'exonérations fiscales a diminué mais reste élevé, et les procédures douanières ne sont pas suffisamment automatisées, d'où une vulnérabilité accrue à la corruption. Les opérations d'importation et d'exportation ne sont pas toutes déclarées aux douanes. Dans le cadre du programme appuyé par la FEC, les autorités prennent plusieurs mesures pour renforcer le recouvrement des recettes et garantir leur pérennité (encadré 3).

Points de vue des autorités

16. Les autorités saluent la souplesse offerte par le programme pour faire face aux dépenses d'urgence et souscrivent à l'évaluation du cadre budgétaire révisé des services du FMI ainsi qu'à la nécessité de renforcer les recettes permanentes. Malgré les dépenses d'urgence, les autorités soulignent que le Togo continue de respecter le critère de déficit de l'UEMOA, en avance sur le calendrier convenu. Elles reconnaissent que des garde-fous appropriés permettront d'assurer la transparence, l'enregistrement, la responsabilité et la surveillance de ces dépenses. Les autorités soulignent également que leur stratégie en matière de recettes intérieures met l'accent sur les recettes permanentes, avec notamment des réformes plus vastes et plus complètes, telles que la révision récente du code général des impôts, la réforme foncière en cours, l'intensification des mesures de lutte contre la fraude, et l'examen en cours des résultats de l'OTR et de sa structure de gouvernance. Elles réitèrent leur volonté de réduire rapidement la dette publique et d'améliorer sa viabilité. Elles envisagent des mesures

supplémentaires pour accélérer la réduction de la dette, notamment un règlement plus rapide d'un certain nombre de cas d'arriérés d'impôts contestés et la cession d'un certain nombre d'actifs non financiers de l'État, dans le but de générer des ressources pour rembourser une partie de la dette.

Encadré 3. Mesures relatives aux recettes

L'instauration de nouvelles mesures relatives à la politique fiscale et aux administrations fiscale et douanière vise à compenser les recettes ponctuelles des années précédentes, renforcer les sources permanentes de recettes, et préserver à moyen terme les gains durablement acquis de l'assainissement budgétaire. Ces nouvelles mesures devraient générer des recettes de près d'1,1 % du PIB en 2019.

Politique fiscale (MPEF, §15) :

- *Taxes foncières* : à la suite de l'achèvement du recensement cadastral, les dispositions relatives à la taxe foncière dans le nouveau code des impôts seront mises en œuvre à compter de 2019. Cette mesure permettra d'élargir l'imposition des terrains bâtis et non bâtis, en commençant par une phase pilote à Lomé et dans sa périphérie. La mise en œuvre de cette mesure est facilitée par le transfert de la Direction du cadastre, de la conservation foncière et de l'enregistrement à l'Office togolais des recettes depuis 2018.
- *Taxes sur les véhicules à moteur* : une nouvelle taxe en fonction de la capacité des véhicules a été instaurée dans le nouveau code des impôts et appliquée à compter de janvier 2019.
- *Taxe sur les télécommunications* : le chiffre d'affaires des entreprises de télécommunications sera soumis à une taxe de 5 %.

Administrations fiscale et douanière (MPEF, §15-16) :

- *Acompte à l'importation* : pour les importateurs jugés inactifs par l'administration fiscale, l'administration douanière exigera un acompte forfaitaire correspondant à 15 % de la valeur de l'importation avant que la marchandise importée puisse être dédouanée (repère structurel à fin juin 2019, PAT §32). Cette mesure vise à encourager les agents économiques, en particulier les importateurs, à informer l'administration fiscale de leurs activités économiques et à déclarer les impôts correspondants. L'acompte pourra être déduit de ces impôts ; le paiement net de l'impôt contribuera à augmenter les recettes.
- *Recoupements des obligations fiscales et douanières* : les importateurs en situation d'arriéré vis-à-vis de l'administration fiscale ne seront pas autorisés par l'administration douanière à dédouaner les marchandises (repère structurel à fin juin 2019, PAT §33). Cette mesure contribuera aussi à encourager les agents économiques à s'acquitter de leurs obligations fiscales et douanières.
- *Recouvrement des arriérés d'impôts* : la création d'une cellule à cet effet sera formalisée par acte du Commissaire Général, et son rôle d'analyse des risques sera renforcé de façon à augmenter le taux de recouvrement des arriérés d'impôts (de 66 % en 2017 à 70 % à fin octobre 2019 pour les grandes

entreprises et de 48 % à 60 % pour les moyennes entreprises) (repère structurel à fin octobre 2019, PAT §37).

- *Taxe sur la valeur ajoutée* : le recouvrement de la TVA et le contrôle des déclarations nulles ou créditrices seront améliorés grâce à la mise en place de caisses enregistreuses sur les points de vente, à l'élaboration d'une stratégie pour la sélection de contrôles ponctuels en fonction des risques, et à la nomination de points focaux dans la DGE et la DME pour centraliser les résultats de ces contrôles ponctuels (repère structurel à fin octobre 2019, PAT §38). Le système de paiement de l'acompte de TVA sera étendu aux établissements publics à caractère industriel et commercial, aux établissements publics à caractère administratif, aux entreprises publiques, ainsi qu'à un certain nombre de grandes entreprises privées. Pour éviter d'alourdir la trésorerie des entreprises et contribuer à améliorer le climat des affaires, le système de remboursement de la TVA sera renforcé grâce à un compte séquestre dédié, qui devrait permettre de réduire les délais de remboursement.
- *Zones économiques spéciales* : les contrôles seront renforcés à l'égard des entreprises de ce régime, en particulier concernant la vente de leurs produits sur le marché local, pour empêcher l'utilisation abusive de ce régime et les fraudes relatives à l'impôt et aux droits de douane.
- *Valeur en douane* : le contrôle des valeurs en douane sera amélioré grâce à la création d'une cellule spécialisée contre la fraude, chargée de détecter les anomalies d'évaluation en vérifiant les pièces justificatives. En l'absence de telles pièces, une valeur transactionnelle type, basée sur une comparaison internationale, sera appliquée.
- *Procédures douanières en ligne* : des mesures seront prises pour dématérialiser le recouvrement des droits de douane et les procédures douanières, dans le but d'enrayer les pertes de recettes. Dans un premier temps, la soumission en ligne des déclarations douanières et pièces jointes sera obligatoire pour les 30 plus grands importateurs ou déclarants (repère structurel à fin octobre 2019, PAT §39).

Tableau 1 de l'encadré. Mesures relatives aux recettes en 2019

Mesures	Effet estimé sur les recettes	
	Milliards de FCFA	% du PIB
Taxe foncière : recouvrements à partir du recensement cadastral récemment achevé.	15	0,5
Taxe sur les véhicules à moteur : nouvelle taxe.	4	0,1
Taxe sur les télécommunications.	4	0,1
Acompte à l'importation : acompte exigé de 15 % de la valeur des importations faites par des agents jugés inactifs au regard d'autres taxes.	10	0,3
Nouvelles mesures relatives à la TVA.	2	0,06
Contrôles douaniers : contrôle plus strict de la valeur en douane.	2	0,06
Total	37	1,12

B. Réduire la vulnérabilité des banques et améliorer l'accès aux services financiers

17. Les autorités poursuivent leurs efforts de privatisation dans le secteur financier, même s'ils prennent plus de temps que prévu (MPEF, §21). S'agissant de la première banque publique, les négociations entre les autorités et l'acquéreur potentiel auraient dû être achevées avant la fin de l'année 2018, mais elles sont toujours en cours. Les autorités ont poursuivi les négociations mais ne sont pas parvenues à un accord jusqu'à fin mai 2019. En conséquence, elles ont décidé de réviser leur stratégie qu'elles présenteront d'ici la fin du mois de juin 2019 (repère structurel modifié à fin juin 2019, PAT, §35). Cette stratégie révisée consistera à lancer un appel d'offres d'ici la fin du mois d'août 2019, et le processus de privatisation devrait être achevé d'ici la fin du mois de décembre 2019 (PAT, §42). S'agissant de la seconde banque publique, la privatisation suit son cours comme prévu. Un conseiller en transactions est en cours de recrutement pour aider les autorités dans le processus d'appel d'offres, qui devrait être lancé d'ici la fin du mois d'août 2019 (repère structurel à fin août 2019, PAT, §36). Les autorités devront attentivement surveiller les situations de liquidité des deux banques publiques au cours du processus de privatisation. Les expériences du Togo et d'autres pays mettent en évidence plusieurs conditions nécessaires à la réussite du processus de privatisation bancaire (encadré 4).

Encadré 4. Conditions préalables au succès d'une privatisation bancaire¹

Des études de cas en Afrique subsaharienne et des analyses internationales montrent que plusieurs conditions préalables doivent être réunies pour que la privatisation des institutions financières publiques puisse être menée à bon terme et aboutir à une amélioration de la performance :

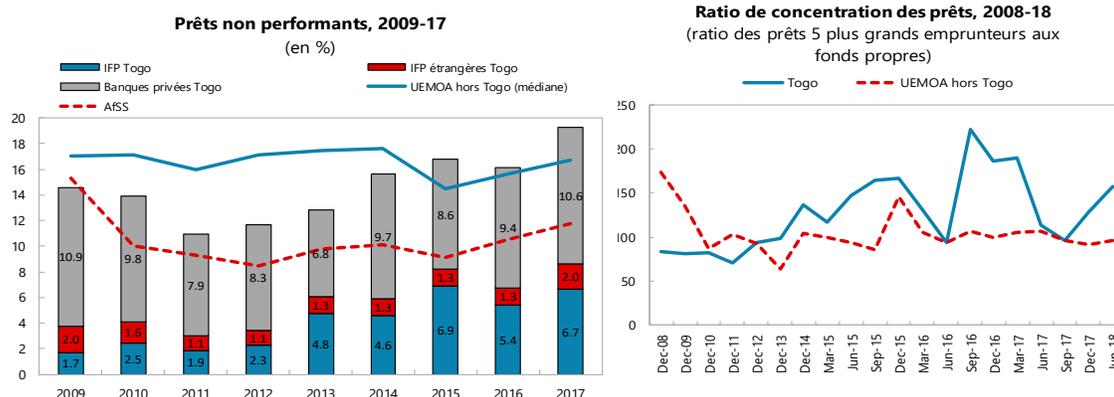
- **Avant la privatisation,** une conjoncture macroéconomique défavorable (laxisme budgétaire, par exemple) amoindrit les avantages d'une privatisation. Un facteur fondamental de la réussite d'une privatisation consiste à avoir un cadre réglementaire approprié, résultat de l'environnement institutionnel et politique. Il convient de procéder à des réformes pour mettre en place le cadre institutionnel approprié au processus de privatisation. Le climat des affaires doit être propice à la concurrence, à la bonne gouvernance, et à l'entrée sur le marché. Il importe de mettre en œuvre des mesures correctrices et des plans de privatisation en temps voulu. Les principales difficultés à gérer sont notamment les coûts, l'établissement du calendrier des autres réformes, et l'obtention d'un consensus politique.
- **Pendant la privatisation,** les institutions financières publiques peuvent avoir besoin d'une préparation ; pour celles qui sont insolubles, un mélange de restructurations financières et opérationnelles peut être nécessaire avant la cession. Pour concevoir la restructuration financière, il est possible d'envisager une cession des actifs et le transfert des passifs (P&A), une fusion avec une banque plus forte, ou d'autres options. Pour la restructuration opérationnelle, notamment la fermeture d'un certain nombre de succursales et la réduction des effectifs, le calendrier est d'une importance stratégique. Ces restructurations opérationnelles et financières des institutions financières publiques insolubles doivent s'échelonner de façon appropriée car des retards entraîneront inévitablement des pertes plus importantes. Il est essentiel d'assurer la transparence, l'équité, et l'égalité de traitement. L'amélioration de la performance est plus forte si les autorités abandonnent totalement le contrôle ; si les banques sont privatisées au profit d'investisseurs stratégiques plutôt que par émission d'actions ; et si l'appel d'offres est ouvert à tous, notamment aux banques étrangères. Il est primordial de réaliser une analyse

prudentielle de l'acquéreur et de sa stratégie opérationnelle pour s'assurer qu'il dispose de la compétence et de l'honorabilité nécessaires à la gestion de l'institution et possède les capacités financières indispensables. Il convient de gérer *ex ante* les conséquences de la nouvelle stratégie bancaire, en particulier la façon dont seront traitées les questions de fond au moment de la cession. Il importe de mettre en place un processus rigoureux pour assurer une juste valorisation (aux prix de marché) et tenir compte de toute incidence éventuelle sur les fonds propres.

¹⁷ Le présent encadré résume les principales recommandations du document de la série des Questions Générales « Banques publiques, privatisation, et performance macro-financière en Afrique subsaharienne ».

18. Le niveau élevé des prêts improductifs, la concentration des portefeuilles et les expositions aux créanciers communs, ainsi que les faibles volants de fonds propres limitent le financement de l'économie (MPEF, §22, annexe II). Les prêts improductifs, qui atteignaient 18,3 % du total des prêts en juin 2018, sont concentrés dans un petit nombre de banques (graphique 6 du texte). Le ratio de solvabilité global était de 0,6 % à fin juin 2018. La nouvelle réglementation de la BCEAO sur les fonds propres, alignée sur les normes internationales de Bâle II/III, est entrée en vigueur en 2018, imposant un ratio de solvabilité de 8,65 %. Seules les deux banques publiques en difficulté sont en infraction à cette nouvelle obligation ; deux banques privées dont le ratio de solvabilité était précédemment inférieur au seuil minimal, ont reçu de nouveaux fonds propres de la part de nouveaux actionnaires stratégiques. Un certain nombre d'institutions de microfinance sous surveillance de la BCEAO souffrent d'un certain nombre de facteurs de vulnérabilité en raison de la faiblesse de leur gouvernance et de leurs régimes de contrôle interne et de gestion du risque, deux d'entre elles étant sous administration provisoire à fin décembre 2018.

Graphique 6 du texte. Facteurs de vulnérabilité du secteur financier



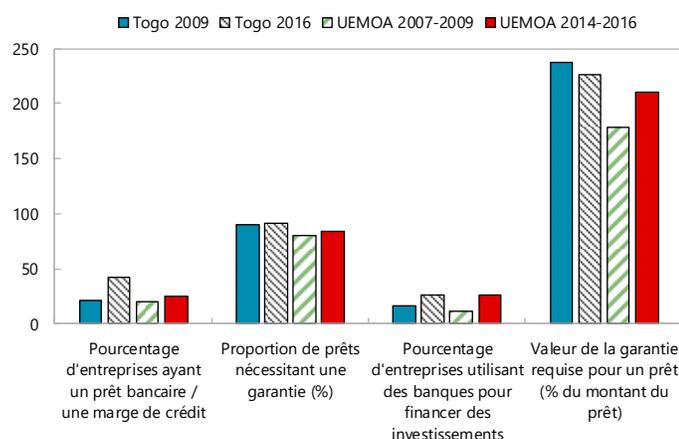
Sources : Autorités togolaises ; et estimations des services du FMI.

Note : Institutions financières publiques du Togo (20 % du total des avoirs bancaires) ; institutions financières publiques étrangères au Togo (4 % du total des avoirs bancaires).

19. L'infrastructure de crédit mérite d'être améliorée pour favoriser l'inclusion

financière (MPEF, §23, annexe II). Le Togo enregistre de meilleurs résultats que la moyenne de l'UEMOA et d'Afrique subsaharienne en matière de nombre de comptes détenus auprès d'institutions financières ; en revanche, il affiche un taux de pénétration plus faible des comptes d'argent mobile. Bien que l'accès des entreprises au financement bancaire se compare relativement bien par rapport aux pays de l'UEMOA, un certain nombre d'obstacles subsistent, notamment en matière de garanties. Il importe d'améliorer la qualité des informations recueillies par le bureau d'information sur le crédit (en répertoriant tous les types de crédit, par exemple), afin de faciliter la prise de décision par les banques. Une réduction des coûts d'intermédiation — grâce à l'amélioration du régime de gestion foncière, au renforcement des systèmes de souscription et de recouvrement du crédit — pourrait permettre à davantage d'entreprises d'avoir accès au crédit.

Graphique 7 du texte. Togo : Caractéristiques de l'accès des entreprises au secteur bancaire, 2009–16



Sources : Enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises ; et estimations des services du FMI.

20. Il importe de renforcer la structure de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) (MPEF, §24). Une évaluation du dispositif de LBC/FT du Togo par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) est prévue en mars 2020. À cet égard, les autorités sont encouragées à remédier aux lacunes techniques de la structure juridique et institutionnelle et à améliorer l'efficacité avec laquelle le régime de LBC/FT atténue les risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme et aux délits sous-jacents associés, notamment aux actes de corruption. À la suite des conclusions de l'évaluation nationale des risques, les autorités élaboreront un plan d'action pour remédier aux lacunes recensées dans le dispositif national de LBC/FT. Le Tribunal de Commerce de Lomé, récemment créé pour juger des litiges commerciaux, devra devenir pleinement opérationnel.

Points de vue des autorités

21. Les autorités estiment que la privatisation des banques publiques constitue le moyen le plus efficace pour rétablir la viabilité financière et éviter les coûts budgétaires. Tout en reconnaissant les retards, les autorités ont bon espoir que la privatisation des deux banques publiques sera achevée conformément à leurs nouveaux calendriers respectifs. Elles notent également que les équipes de direction des deux banques informeront régulièrement la

Commission bancaire de l'UMOA de l'évolution de la situation. Les autorités reconnaissent la nécessité de s'attaquer aux prêts improductifs pour faciliter la création de crédit. Elles prendront les mesures nécessaires pour permettre à la Société de Recouvrement du Togo de mieux recouvrer les prêts improductifs des banques publiques, qui ont été titrisés à l'approche du précédent cycle de privatisation. Elles prévoient de former des magistrats spécialisés en droit bancaire pour leur permettre de juger les contentieux entre les banques et leurs clients en toute objectivité et équité.

C. Consolider les fondements d'une croissance forte et inclusive

22. Dans le cadre de l'ajustement budgétaire, il est primordial d'améliorer la qualité de l'investissement public pour favoriser la croissance économique (MPEF, §18). Les futurs programmes et budgets d'investissement devront strictement n'inclure que des projets sélectionnés selon la méthodologie coût-efficacité récemment élaborée. Dans la mesure où un processus budgétaire pluriannuel renforce les possibilités d'améliorer et de consolider les résultats à moyen terme, les autorités réviseront leur programme d'investissement public pluriannuel et veilleront à son application (repère structurel à fin octobre 2019, PAT §40). Il conviendra de renforcer la programmation pluriannuelle des dépenses d'investissement en assurant sa cohérence avec des enveloppes de ressources réalistes du cadre budgétaire à moyen terme, ce qui la rendra contraignante pour l'année suivante, et indicative pour les deux années ultérieures.

23. Le passage à un budget-programme avance de façon satisfaisante (MPEF, §18). L'établissement d'un budget-programme est une obligation en vertu d'une directive de l'UMOA. Parallèlement à la démarche habituelle, la présentation d'un budget-programme a également été prévue pour tous les ministères en 2019, dans un premier temps. Un document de budget-programme sera élaboré pour la période 2020–22 (repère structurel à fin juin 2019, PAT, §34). L'appui institutionnel nécessaire est progressivement mis en place pour assurer un déploiement fluide et rapide de cette réforme. Un nouveau calendrier budgétaire intégrant les innovations en matière de réforme, responsabilisant les parties prenantes, et recensant les éléments livrables, a été élaboré et adopté. Pour passer au budget-programme, les autorités élaboreront un canevas type d'indicateurs de performance³ afin de définir les principes directeurs et dispenseront une formation aux agents concernés des ministères et institutions (repère structurel à fin octobre 2019, PAT, §41).

24. Il importe de renforcer l'efficacité des dépenses sociales pour assurer de meilleurs résultats sociaux et une croissance inclusive, malgré l'assainissement budgétaire (MPEF, §19). Selon l'analyse des services du FMI, les résultats sociaux du Togo sont inférieurs à ceux des pays comparables. Avec la quantité de ressources existante, le pays pourrait potentiellement améliorer son espérance de vie corrigée en fonction de la santé de 4,8 %, et son taux net de scolarisation dans le primaire de 6,3 %, par rapport aux résultats actuels (encadré 5). Les autorités

³ Il est envisagé d'inclure des indicateurs spécifiques à une budgétisation sensible au genre dans ce canevas type d'indicateurs de performance aux fins de l'établissement du budget basé sur des résultats (budget-programme).

ont déjà achevé une analyse exhaustive des dépenses en vue d'en améliorer l'efficacité. Les programmes de transfert aux ménages les plus vulnérables pourraient aussi être renforcés.

25. La réduction des inégalités femmes-hommes pourrait considérablement améliorer les perspectives de croissance du Togo. Le pays obtient de bons résultats par rapport aux pays comparables de la région en termes de participation des femmes au marché du travail et de leurs droits juridiques, mais l'autonomisation des femmes pourrait être renforcée. Même si nombre de restrictions liées au genre ont été éliminées du cadre juridique, de nettes différences subsistent entre le contexte juridique et les normes sociales. Les principales difficultés liées au genre sont notamment le faible accès des femmes à l'enseignement supérieur, leur accès aux ressources et aux rôles de responsabilité économique, et plus largement, leurs possibilités d'emploi limitées dans le secteur formel. Pour lutter contre une aggravation de l'inégalité des chances entre hommes et femmes, telle que l'inégalité d'accès au marché du travail, à la santé, à l'éducation et aux services financiers, les dirigeants devront privilégier des interventions plus ciblées (annexe III).

Encadré 5. Efficacité des dépenses sociales au Togo¹

Les dépenses sociales ont régulièrement augmenté ces quinze dernières années. Les dépenses sociales du Togo, à savoir le total des dépenses consacrées à la santé et à l'éducation, sont passées de 5,4 % du PIB en 2001 à 7,1 % du PIB en 2016. Toutefois en 2017–18, les dépenses sociales n'ont pas été à la hauteur de l'objectif fixé par le programme appuyé par la FEC, en raison essentiellement de problèmes d'exécution et d'efficacité. Ce résultat tranche avec le principal objectif de la politique économique des autorités qui est de sauvegarder les résultats sociaux. Remédier au manque d'efficacité des dépenses dans les secteurs de la santé et de l'éducation pourrait faciliter l'assainissement budgétaire en cours.

Les résultats sociaux demeurent sous-optimaux. Les comparaisons avec d'autres pays montrent qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des dépenses dans les secteurs de la santé et de l'éducation au Togo. Les résultats du Togo en matière de santé sont inférieurs à ceux des pays comparables d'Afrique subsaharienne pour des montants de dépenses similaires. En matière d'éducation, les résultats du Togo sont supérieurs à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, mais le coût unitaire pour parvenir à ce résultat est également supérieur pour l'État.

Une analyse de frontière^{2/} étudie les gains d'efficacité potentiels.

- **Santé.** En utilisant l'espérance de vie corrigée en fonction de la santé (EVCS) comme résultat souhaité, le Togo reste en-deçà de la frontière. En 2015, le Togo a alloué 76,3 dollars PPP par habitant au secteur de la santé, avec une EVCS de 52,3 ans. Le Togo obtient des résultats inférieurs aux pays comparables pour des dépenses ou des résultats du même ordre (graphique 1a). Un pays très proche de la frontière, par exemple, ne consacre que 68,5 dollars PPP par habitant au secteur de la santé, avec une EVCS très similaire (51,7 ans). Le Togo peut donc économiser jusqu'à près de 7,8 dollars PPP par habitant pour obtenir la même EVCS, ce qui équivaut à un score d'efficacité par rapport aux ressources de 10,2 %. Un autre pays dépense à peu près les mêmes montants (73 dollars PPP par habitant), avec une EVCS de 56,1 ans, ce qui laisse entendre que le Togo peut encore améliorer son EVCS de 3,3 ans. Le score d'efficacité correspondant par rapport aux résultats est de 6,3 %.
- **Éducation.** En utilisant le taux net de scolarisation dans le primaire comme résultat souhaité, le Togo est en-deçà de la frontière. En 2015, le pays a alloué 260,5 dollars PPP par habitant au secteur de l'éducation, avec un taux net de scolarisation de 95,4 %. Ce résultat reste inférieur à celui des pays comparables (graphique 1b). Un pays proche de la frontière, par exemple, consacre 223,7 dollars PPP

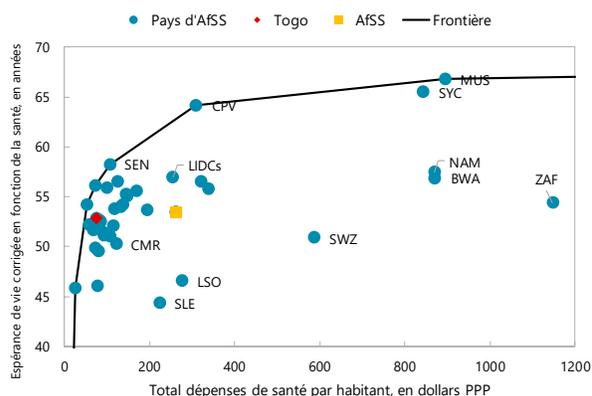
par habitant pour obtenir un taux de scolarisation de 99,1 %. Le score d'efficacité correspondant par rapport aux ressources est de 14,1 %. En termes de ratio d'efficacité par rapport aux résultats, le Togo peut améliorer son taux net de scolarisation à 100 % avec le même niveau de dépenses. Le score correspondant d'efficacité par rapport aux résultats est de 4,8 %.

L'obtention de ces gains d'efficacité passe par une série de réformes structurelles à moyen terme dans les deux secteurs. Dans l'immédiat, il convient surtout de continuer de développer les programmes sociaux existants, notamment le PUDC et le PAPV^{3/}. Il serait essentiel aussi de renforcer la gouvernance des services sociaux, comme prévu dans les stratégies sectorielles. Il importe également d'améliorer l'exécution des dépenses sociales inscrites au budget. Enfin, le ciblage des populations les plus vulnérables est une condition préalable indispensable à une meilleure efficacité des dépenses sociales.

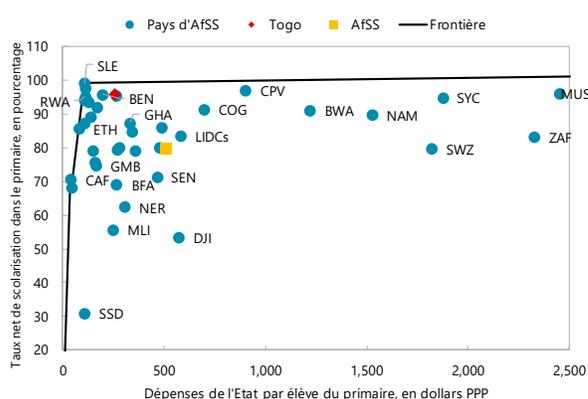
^{1/} Le présent encadré résume le document de la série des Questions Générales « Efficacité des dépenses sociales au Togo : un aperçu ».
^{2/} La frontière montre le résultat maximal en termes d'espérance de vie corrigée en fonction de la santé et de taux net de scolarisation dans le primaire, respectivement, pour chaque niveau de dépenses.
^{3/} « Programme d'Urgence pour le Développement Communautaire » et « Programme d'Appui aux Populations Vulnérables ».

Encadré 5- Graphique 1. Analyse de frontière des dépenses sociales au Togo (2015)

(1a) Espérance de vie corrigée en fonction de la santé, 2015



(1b). Taux net de scolarisation dans le primaire, 2015



Sources : Indicateurs de développement dans le monde ; et estimations des services du FMI.

26. Compte tenu des limites sur l'investissement public, le climat des affaires devra être propice à l'investissement privé pour favoriser une croissance forte et inclusive (MPEF, \$20).

La croissance enregistrée récemment par le Togo a été inférieure aux moyennes historiques et à celles des pays comparables. La hausse de l'investissement privé qui devait compenser la

baisse de l'investissement public ne s'est pas encore concrétisée. Le

Togo a accompli de nets progrès ces dernières années dans l'amélioration du climat des affaires et a été parmi

les pays dont la progression a été la meilleure au classement le plus

récent des indicateurs de l'environnement des affaires

(« Doing Business »)⁴. En revanche, le Togo est en retard par rapport

aux des pays comparables en matière d'obtention de prêts et de

protection des investisseurs minoritaires, ainsi qu'en termes de

facilité de paiement des impôts (graphique 8 du texte). Même si tout

changement de législation doit être réalisé dans le cadre de l'OHADA

(qui établit un régime régional commun de législations uniformes

en matière de faillite, de recouvrement de créances, et de règles régissant les transactions entre

entreprises), les faibles résultats en termes d'obtention de prêts sont également dus aux

asymétries d'information qui rendent le coût du crédit prohibitif. Le bureau d'information sur le

crédit a une couverture limitée (annexe II). Un certain nombre de mesures ont récemment été

mises en place dans le but d'alléger les procédures administratives pour les entreprises et les

particuliers : télépaiement des impôts ; réduction du nombre de petites taxes ; et dépôts

électroniques des cotisations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Les autorités prennent des

mesures pour faciliter l'accès des PME/PMI aux marchés publics et réduire les délais de paiement. Elles entendent créer une structure spécialisée d'aide aux PME/PMI pour réaliser des études de

faisabilité afin d'améliorer la bancabilité de leurs projets. Des efforts continus devront être déployés dans tous les aspects du climat des affaires pour réaliser l'ambition du Plan national de

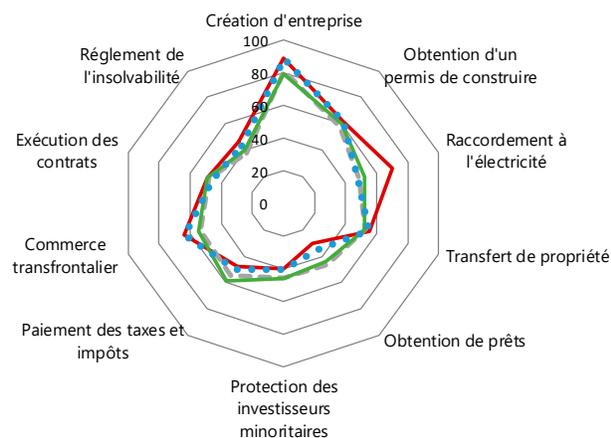
développement de faire du Togo un pôle régional de transport et un centre financier et manufacturier. Des progrès considérables seront nécessaires pour réduire les inégalités de

revenu et de genre dans le but de parvenir à une croissance pérenne (annexe III).

Graphique 8 du texte. Togo : Indicateurs de l'environnement des affaires (« Doing Business »), 2019

(0=moins bon résultat, 100=meilleur résultat)

— Togo — Pays à faible revenu d'AFSS — AFSS •••• UEMOA



Sources: Base de données Doing Business 2019; et estimations des services du FMI.

⁴ La note du Togo s'est améliorée de 49 en 2017 à 55 en 2018.

27. Malgré des améliorations, la gouvernance au Togo reste plus faible que les moyennes des pays de l’UEMOA et d’Afrique subsaharienne (MPEF, \$25, encadré 6). Le Togo a mis en place nombre des institutions et législations nécessaires au fondement d’une bonne gouvernance. Toutefois, le pays est loin derrière les pays comparables pour la bonne mise en œuvre de cette structure, comme le montrent les enquêtes de perception auprès de la population et des usagers. Les autorités axent leurs efforts sur des réformes continues dans les domaines suivants : gouvernance budgétaire par l’établissement de priorités d’investissement, et transparence des finances publiques ; lutte contre la corruption grâce au bon fonctionnement des organismes chargés de faire respecter la législation dans ce domaine ; lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à partir des conclusions de l’évaluation nationale des risques ; amélioration du système judiciaire grâce à la publication d’un recueil annuel de statistiques judiciaires et pénitentiaires, au renforcement des procédures d’application accélérées existantes, telles que les injonctions de payer, et à l’application de la nouvelle loi sur les tribunaux de commerce ; et rationalisation des procédures à la frontière et des réglementations du marché.

Encadré 6. Gouvernance et institutions¹

Les autorités togolaises n’ont cessé d’intensifier les réformes institutionnelles pour renforcer la gouvernance et combattre la corruption. Les indicateurs de gouvernance du Togo, correspondant à un pays fragile typique d’Afrique subsaharienne il y a 15 ans, se rapprochent des moyennes des pays d’Afrique subsaharienne et de l’UEMOA. Il est crucial de poursuivre ces efforts pour améliorer la qualité et la confiance dans les institutions publiques et assurer une application équitable et efficace des lois et réglementations existantes.

Gouvernance des finances publiques :

- Malgré la mise en œuvre d’audacieuses réformes ces dernières années, la gouvernance des finances publiques du Togo semble toujours plus faible que les moyennes des pays d’Afrique subsaharienne et de l’UEMOA. La publication des données budgétaires est incomplète et pourrait être plus transparente. Même si les réformes de l’administration fiscale et douanière ont progressé, les recettes bénéficieraient d’une utilisation plus efficiente de procédures automatisées et d’une analyse fondée sur le risque. La gestion de l’investissement public a été fragile, les projets étant sélectionnés en fonction d’informations techniques et financières insuffisantes ; le guide méthodologique d’analyse coûts-avantages récemment élaboré devrait remédier à ce problème. La gestion et la surveillance des entreprises publiques et d’autres actifs publics présentent des faiblesses. Les procédures de suivi systématique des rapports d’audit par la Cour des Comptes et autres organes de contrôle sont peu rigoureuses.
- Les ministères auraient en général besoin d’un renforcement des capacités en matière de marchés publics, avec notamment la mise en place d’une gestion électronique des procédures d’appels d’offres, d’analyses de conformité des marchés publics, et de mécanismes de contrôle.

Réglementation du marché :

- À la suite des réformes de la réglementation ces dernières années, les résultats du Togo en matière réglementaire semblent comparables à ceux d’autres pays d’Afrique subsaharienne et de l’UEMOA. De nouvelles améliorations sont encore possibles, notamment en poursuivant la rationalisation et

l'automatisation des procédures à la frontière et en instituant un cadre réglementaire plus strict pour les projets publics délégués aux prestataires du secteur privé.

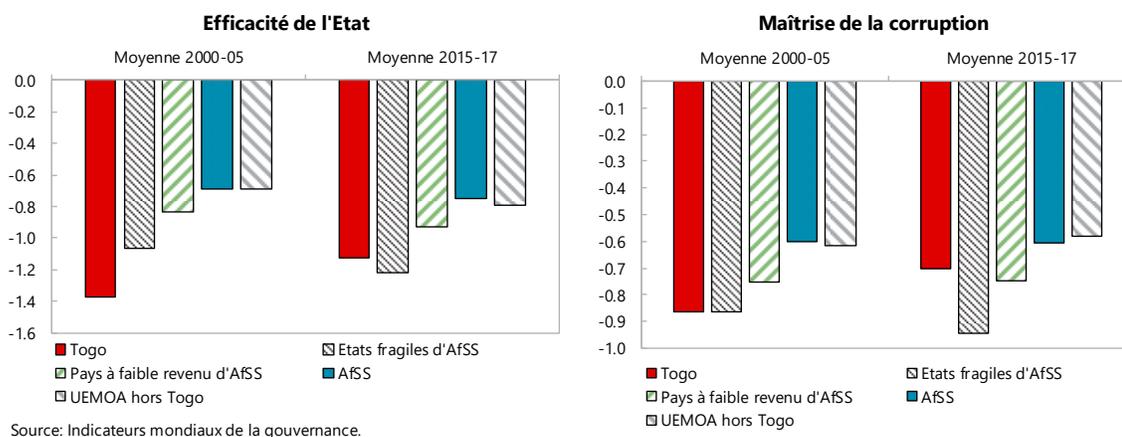
État de droit :

- En théorie, la branche judiciaire est indépendante de l'exécutif et du législatif, mais les données d'enquêtes font apparaître des lacunes dans la mise en œuvre du cadre juridique et une confiance limitée dans les tribunaux judiciaires.
- Même s'il est similaire à celui d'autres pays de l'UEMOA, le coût d'exécution des contrats est prohibitif selon le rapport sur l'environnement des affaires de 2019 (« Doing Business »). Les autorités ont récemment mis en œuvre la nouvelle loi sur les tribunaux de commerce et deux nouveaux tribunaux de commerce spécialisés dans les litiges commerciaux seront ouverts.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) :

- Le Togo a adopté une nouvelle loi sur la LBC/FT en 2018, qui transpose la loi uniforme LBC/FT de l'UEMOA dans le cadre juridique national. Les autorités togolaises entreprennent également une évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en utilisant la méthodologie de la Banque mondiale.

Encadré 6 – Graphique 1. Togo : Indicateurs de gouvernance, 2000-17 (Fourchette d'estimation entre -2,5 (faible) à 2,5 (forte))



Note : les estimations de la maîtrise de la corruption sont basées sur de données subjectives. La comparaison de ces indicateurs entre pays et d'une période à l'autre doit se faire avec prudence.

Lutte contre la corruption :

- La lutte contre la corruption semble plus faible que la moyenne des pays de l'UEMOA. Selon les données d'enquêtes, les pots-de-vin sont courants dans les contacts avec la police, les tribunaux, les entreprises de services publics, et lors de demandes de permis ou d'autres documents ; les cas de corruption sont sous-déclarés aux autorités juridiques de peur de représailles ou d'autres conséquences négatives.

- Dans ce contexte, les autorités togolaises ont mis en place ces dernières années plusieurs grandes institutions de lutte contre la corruption, notamment la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA), devenue opérationnelle en 2017. Une nouvelle législation anti-corruption a également été adoptée ou est en cours d'élaboration, avec notamment une obligation de déclaration de patrimoine pour tous les fonctionnaires professionnellement ou politiquement exposés aux risques de corruption. Il s'agit maintenant de veiller à l'application de cette législation anti-corruption.

^{1/} Le présent encadré résume le document de la série des Questions Générales « Togo – Gouvernance et institutions ».

Points de vue des autorités

28. Les autorités conviennent qu'il est primordial, dans le cadre de l'ajustement budgétaire, d'améliorer la qualité de l'investissement public et de favoriser l'investissement privé pour assurer une croissance économique pérenne. Les autorités reconnaissent la nécessité de renforcer l'efficacité des dépenses sociales pour assurer de meilleurs résultats sociaux et une croissance inclusive, malgré l'assainissement des finances publiques. Elles indiquent toutefois que dans la mesure où l'optimisation des ressources est généralement difficile dans le budget, le secteur privé pourrait jouer un rôle plus important à l'avenir, dans la prestation de soins de santé, par exemple. L'investissement public étant limité, elles réitèrent leur volonté de continuer d'améliorer le climat des affaires pour favoriser l'investissement privé et promouvoir une croissance forte et inclusive. S'agissant du passage au budget-programme, les autorités soulignent les efforts entrepris pour surmonter les grandes difficultés que constituent la désignation de contrôleurs financiers dans les ministères et institutions, l'adoption du nouveau système d'information, et la recherche d'un personnel suffisamment qualifié pour assurer la bonne mise en œuvre de la réforme.

D. Améliorer les capacités de gestion de la dette

29. Le Togo est évalué en situation de risque modéré de surendettement extérieur et de risque élevé de surendettement sur sa dette publique globale, compte tenu principalement du niveau élevé de sa dette intérieure (MPEF, §26). Pour améliorer la gestion de la dette, la Direction de la dette récemment réorganisée devra être intégralement dotée du personnel nécessaire ; le manuel de procédures de gestion de la dette récemment approuvé devra être appliqué ; et une transparence accrue et une communication plus active avec les spécialistes en valeurs du Trésor et les investisseurs devraient favoriser le bon fonctionnement du marché et son développement.

30. Les autorités entendent procéder à une opération de restructuration de la dette en 2019 (MPEF, §27). Les objectifs de cette opération ont été convenus lors de la deuxième revue du programme appuyé par la FEC. Elle consiste à emprunter à l'extérieur à des conditions plus favorables pour rembourser l'encours de la dette intérieure ou régionale. Cette opération devrait réduire la valeur actuelle nette de la dette publique totale. L'ampleur de l'opération sera limitée à un montant permettant de préserver la notation de risque modéré de surendettement extérieur.

Les autorités ont retenu les services d'un cabinet de consultants pour les conseiller sur cette opération de restructuration.

Point de vues des autorités

31. Les autorités souscrivent pleinement aux recommandations des services du FMI sur la politique de gestion de la dette, mais préfèrent utiliser une définition plus étroite de la dette publique. La gestion de la dette est conforme aux recommandations des services du FMI. Les autorités sollicitent une assistance technique et une formation plus poussée de la part du FMI pour renforcer leurs capacités dans ce domaine. Elles préféreraient toutefois exclure de la dette du secteur public la dette d'un certain nombre d'entreprises publiques qui, à leur avis, ne constitue pas de risque budgétaire pour l'administration centrale. Elles prévoient de présenter aux services du FMI les justifications d'une telle exclusion sur la base de la note d'orientation du cadre de viabilité de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu (PFR).

MODALITÉS DU PROGRAMME

32. Les autorités sollicitent une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation relatif au financement intérieur net et une modification de deux critères de réalisation, et les services du FMI souscrivent à cette demande (MPEF, §28, 29). Si le financement intérieur net a dépassé le plafond du programme d'environ 1,5 % du PIB à fin 2018, ce dépassement aurait été de 0,2 % du PIB si les recettes du poste « autres créances à recevoir » avaient été comptabilisées en trésorerie en 2018. Les autorités prennent des mesures correctrices, notamment pour renforcer les sources de recettes permanentes. La modification des deux critères de réalisation relatifs au solde primaire intérieur et au financement intérieur net à fin juin et fin septembre 2019 s'explique par les dépenses d'urgence supplémentaires. La modification du financement intérieur net tient également compte de la comptabilisation en 2019 des recettes prévues en 2018 et payées en 2019. Cette dérogation et ces modifications de critères de réalisation ne changent pas l'orientation générale des objectifs du programme. Il est proposé que le repère structurel à fin décembre 2018 relatif à la privatisation de la première banque publique soit redéfini et repoussé à fin juin 2019. Six nouveaux repères structurels ont été ajoutés pour la sixième revue.

33. Pour tenir compte de l'accord conclu lors de l'approbation de la FEC, les cinquième et sixième revues du programme auront lieu sur une base trimestrielle (MPEF, §30). Comme convenu au départ, le programme devrait prendre fin vers la fin de l'année 2019 ou au début de l'année 2020, compte tenu de l'élection présidentielle début 2020. En conséquence, la cinquième revue du programme reposera sur les critères/objectifs/repères à fin juin 2019 et sera examinée par le conseil d'administration du FMI le 15 septembre 2019 ou ultérieurement. La sixième revue du programme reposera sur les critères/objectifs/repères à fin septembre 2019 et sera examinée par le conseil d'administration du FMI le 15 décembre 2019 ou ultérieurement. Le programme est intégralement financé par des engagements fermes de la part des partenaires de développement pour la période restant à courir, notamment la Banque mondiale, l'Union

européenne, la Banque africaine de développement, et d'autres, tandis que les décaissements au titre de la FEC permettront de répondre aux besoins de financement restants.

34. Évaluation des sauvegardes : Une évaluation actualisée des sauvegardes de la BCEAO a été achevée en 2018, avec les conclusions suivantes : la banque centrale régionale a maintenu un solide dispositif de contrôle ; les dispositions en matière d'audit sont globalement conformes aux normes internationales ; et les états financiers sont élaborés conformément aux normes internationales de communication financière (IFRS). La BCEAO a récemment renforcé le rôle de surveillance de son comité d'audit, conformément aux recommandations de l'évaluation.

35. La capacité du Togo à rembourser le FMI est adéquate. La capacité du Togo à rembourser le FMI demeure appropriée (tableau 7). Les obligations envers le FMI culmineraient en 2025 à 2,3 % des recettes ou 0,5 % du PIB.

36. Le renforcement des capacités est aligné sur les objectifs du programme (MPEF, §31). Le renforcement des capacités est actuellement axé sur les points suivants : i) accroître les recettes intérieures et moderniser l'administration douanière ; ii) améliorer la gestion des finances publiques, notamment la gestion de l'investissement et la budgétisation par programme ; et iii) renforcer l'établissement et la diffusion de statistiques. Un diagnostic exhaustif du secteur bancaire pourrait être envisagé lors du ou des exercices budgétaires futurs. Le FMI, la Banque mondiale, et les partenaires de développement coopèrent en vue de renforcer les capacités institutionnelles et techniques (annexe IV).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

37. L'activité économique redémarre et devrait s'affermir à moyen terme. Après un net ralentissement en 2017 en raison de tensions socio-politiques, la croissance économique a accéléré, selon les estimations, à 4,9 % en 2018. Elle devrait avoisiner 5½ % à moyen terme, car les importants investissements publics réalisés ces dernières années et l'amélioration du climat des affaires devraient stimuler l'investissement privé. L'inflation globale s'est établie aux alentours de 2 % (en glissement annuel) en mars 2019. La position extérieure en 2018 est plus ou moins conforme à celle correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques économiques souhaitables.

38. Les risques restent globalement orientés à la baisse et continuent de brider le potentiel de croissance. Au niveau national, bien que les tensions socio-politiques se soient atténuées, l'incertitude demeure élevée, en particulier à l'approche de l'élection présidentielle prévue pour le premier semestre 2020. Au niveau régional, les risques sécuritaires (menaces terroristes, notamment) se sont récemment intensifiés. Sur le plan mondial, les résultats économiques du Togo pourraient aussi souffrir d'une montée du protectionnisme et d'un retrait du multilatéralisme, d'un éventuel durcissement des conditions financières mondiales, et d'une croissance mondiale plus faible que prévu.

39. Les services du FMI félicitent les autorités des résultats globalement satisfaisants qu'elles ont obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Cinq critères de réalisation sur six et cinq repères structurels sur sept à fin décembre 2018 ont été satisfaits. Le Togo a respecté le critère de déficit budgétaire de l'UEMOA en 2017 et 2018, avec deux ans d'avance sur le calendrier convenu par tous les pays membres. Toutefois, les recettes ont été en partie portées par des recettes exceptionnelles et non permanentes ; la dette publique demeure supérieure au critère de convergence de l'UEMOA ; et le processus de privatisation de l'une des deux banques publiques a subi des retards.

40. Les services du FMI préconisent de préserver l'assainissement budgétaire durement acquis et de poursuivre la réduction de la dette, tout en incluant un certain nombre de dépenses d'urgence en 2019–20. Le déficit budgétaire sera relâché par rapport aux précédentes projections, mais restera compatible avec le critère de l'UEMOA. La dette publique devrait tomber en-deçà du critère de 70 % de l'UEMOA à compter de 2020. Les services du FMI recommandent d'établir des garde-fous concernant les dépenses d'urgence afin de limiter les risques en matière de gouvernance. Ils engagent les autorités à renforcer les recettes permanentes pour préserver l'assainissement des finances publiques à moyen et à long terme et pour créer l'espace budgétaire nécessaire aux dépenses sociales et d'infrastructures indispensables.

41. Les services du FMI recommandent d'achever les réformes liées aux deux banques publiques et de persévérer dans les réformes structurelles pour promouvoir une croissance forte et inclusive. Si les négociations en cours pour la première banque publique devaient subir de nouveaux retards, les services du FMI préconisent de revoir la stratégie de privatisation et de lancer un appel d'offres ; il est primordial de réaliser une analyse prudentielle de l'acquéreur pour assurer la réussite du processus de privatisation. Les services du FMI soulignent également l'importance de s'attaquer au problème des prêts improductifs, qui sont élevés. Dans le cadre de l'ajustement budgétaire, il convient d'améliorer la qualité de l'investissement public pour favoriser la croissance économique et de renforcer l'efficacité des dépenses sociales pour parvenir à de meilleurs résultats sociaux. À cette fin, les services du FMI saluent l'achèvement du guide méthodologique sur l'analyse coûts-avantages de l'investissement public, l'examen exhaustif des dépenses, ainsi que le passage à un budget-programme. Ils félicitent le Togo des résultats obtenus dans la publication la plus récente des indicateurs du climat des affaires (« Doing Business ») de la Banque mondiale. Ils soulignent qu'il convient de continuer de s'attaquer aux problèmes de gouvernance et de réduire la vulnérabilité à la corruption, et appellent à poursuivre les réformes visant à réduire les inégalités femmes-hommes.

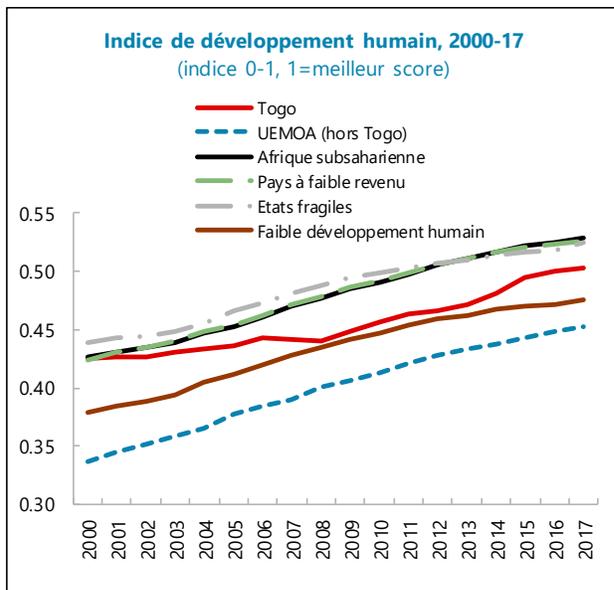
42. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'une dérogation pour le non-respect d'un critère de réalisation et recommandent l'achèvement de la quatrième revue du programme au titre de la FEC. Les résultats du programme ont été globalement satisfaisants. La Lettre d'intention et le Mémoire de politiques économiques et financières énoncent des mesures appropriées pour atteindre les objectifs du programme. La capacité à rembourser le FMI est satisfaisante. Les services du FMI souscrivent aussi à la modification de

critères de réalisation. Les cinquième et sixième revues du programme auront lieu selon un cycle trimestriel.

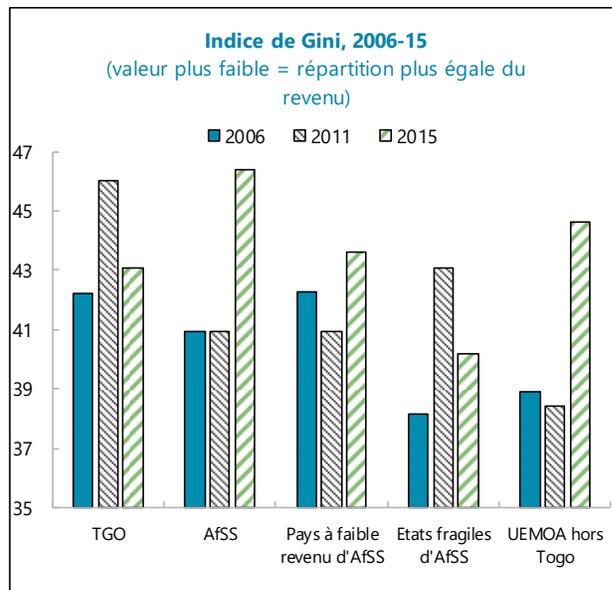
43. Les services du FMI recommandent que les prochaines consultations au titre de l'article IV pour le Togo aient lieu selon le cycle de 24 mois.

Graphique 1. Togo : Contexte économique et socio-politique

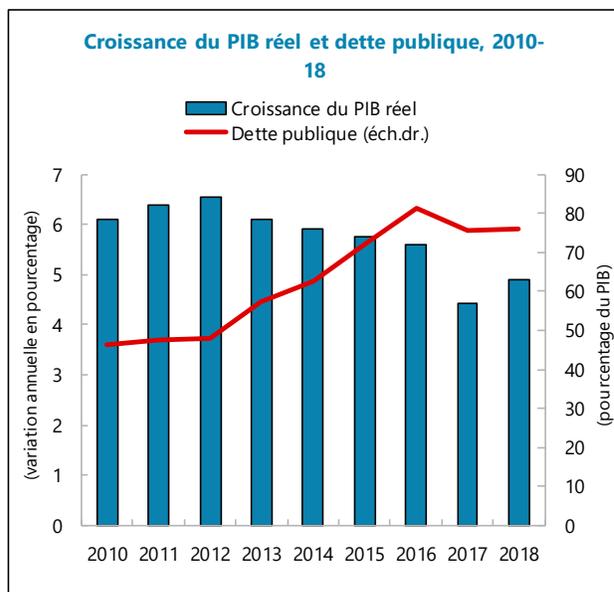
L'indice de développement humain du Togo a connu ces dernières années une amélioration légèrement plus rapide que dans un certain nombre d'autres pays.



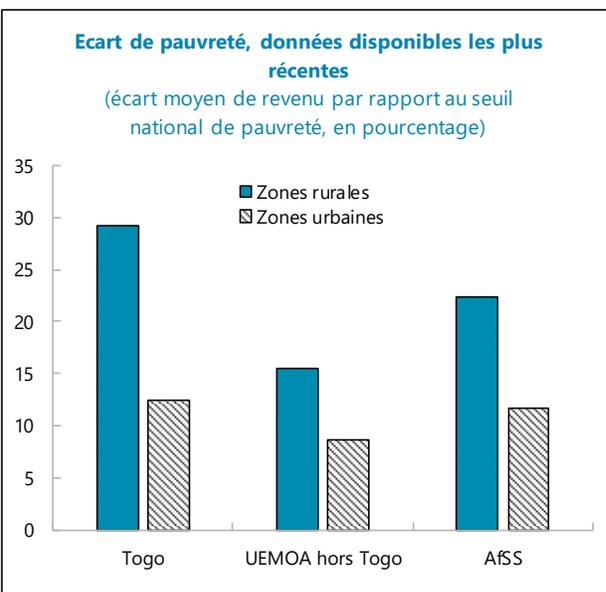
La répartition du revenu entre les ménages est devenue plus égale entre 2011 et 2015, à l'inverse d'un certain nombre d'autres pays comparables.



Le fort assainissement budgétaire démarré en 2017 a enrayé et commencé à inverser la hausse préalablement rapide de la dette publique.



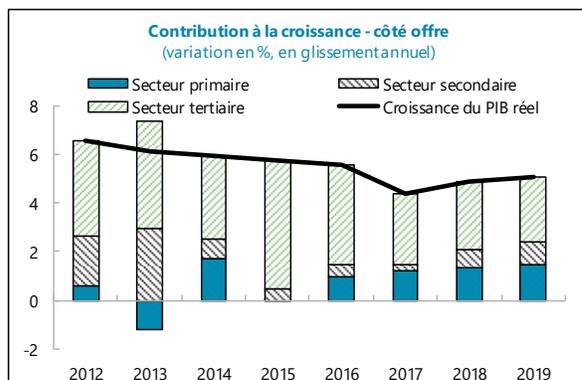
Les ménages ruraux sont plus pauvres que les ménages urbains, et cet écart est plus important au Togo que dans les pays comparables.



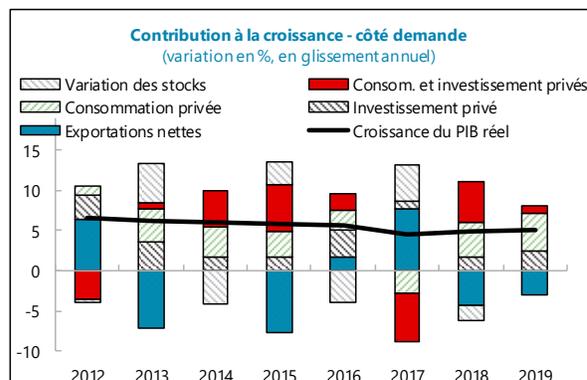
Sources : Rapport sur le développement humain; Indicateurs du développement dans le monde; autorités togolaises; et estimations des services du FMI.

Graphique 2. Togo : Évolution du secteur réel

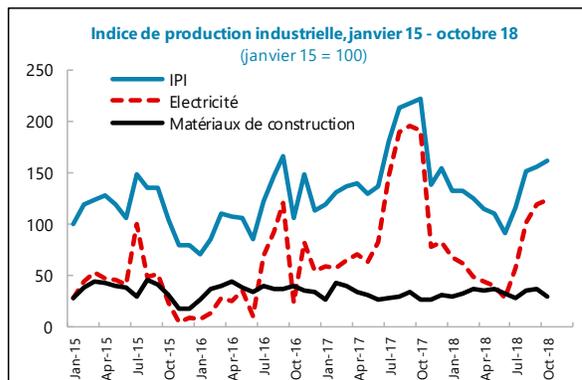
La croissance est portée par les activités agricoles et tertiaires, côté offre ...



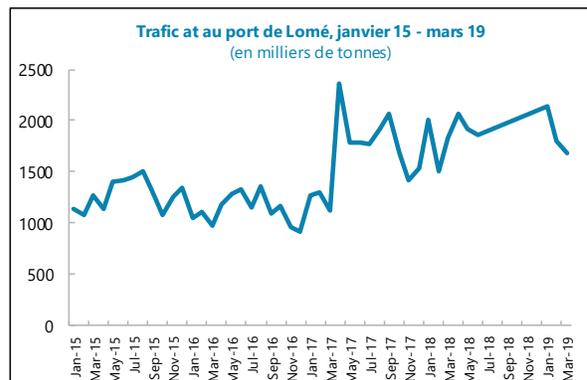
...et par la consommation et l'investissement privés, côté demande.



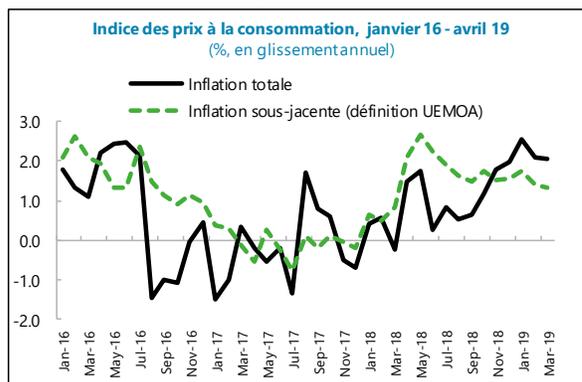
La production industrielle a repris après un net recul au premier semestre 2018, grâce au secteur énergétique...



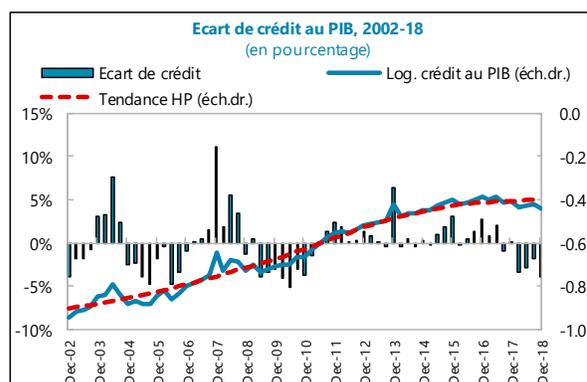
...tandis que le trafic du port de Lomé a poursuivi sa progression.



...l'inflation est redevenue positive en 2018, puis a commencé à diminuer en 2019 sous l'effet de la baisse des prix dans le secteur primaire...



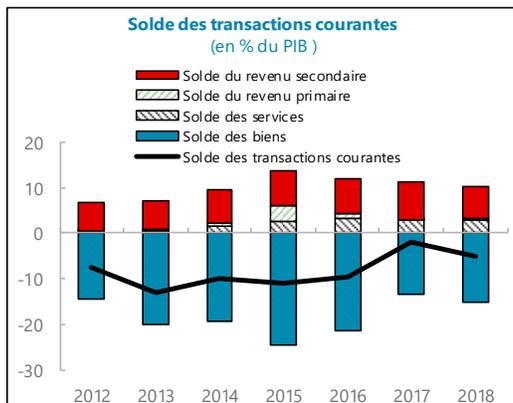
...tandis que le crédit au secteur privé reste inférieur à son potentiel.



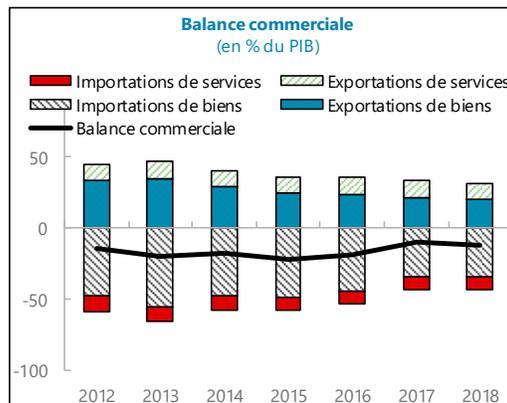
Sources : INSEED; PAL; BCEAO; autorités togolaises ; et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Togo : Évolution du secteur extérieur

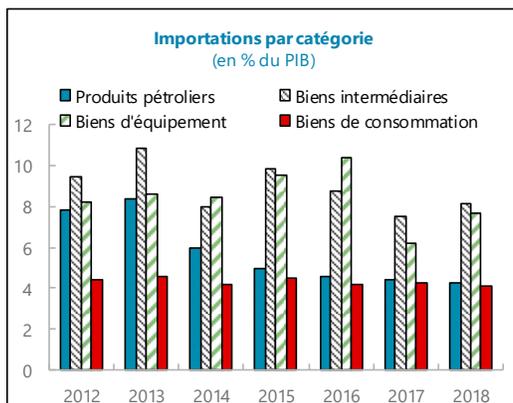
Le déficit des transactions courantes s'est considérablement amélioré en 2017-2018...



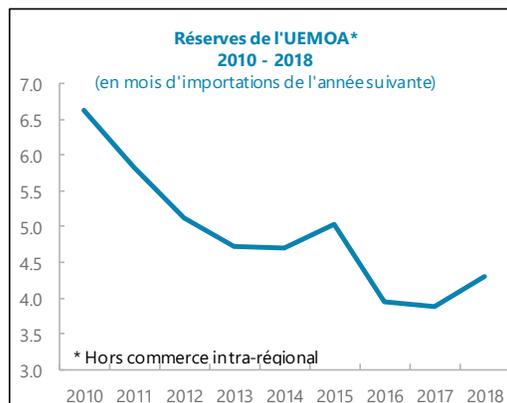
... grâce au renforcement de la balance commerciale, porté par ...



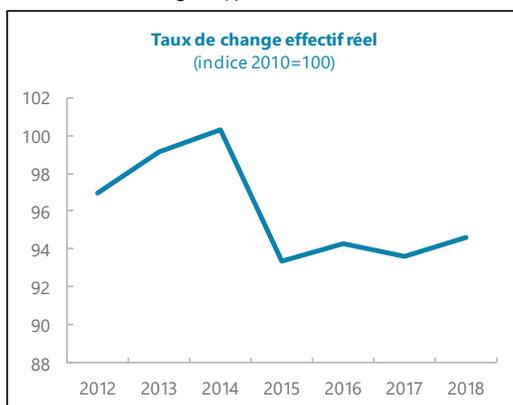
... la diminution des importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires liés aux investissements publics et privés.



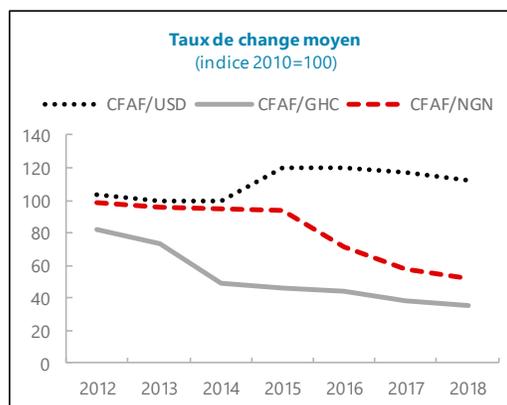
La réduction du déficit des transactions courantes du Togo en 2018 a contribué à renforcer les réserves régionales.



Après une dépréciation en 2015, le TCER a été stable malgré une légère appréciation en 2018...



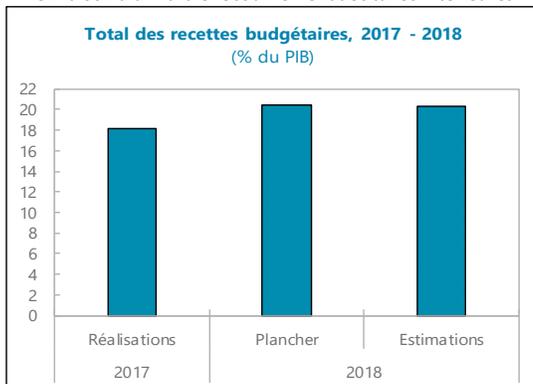
... tandis que les taux bilatéraux par rapport à un certain nombre de partenaires commerciaux restent désavantageux.



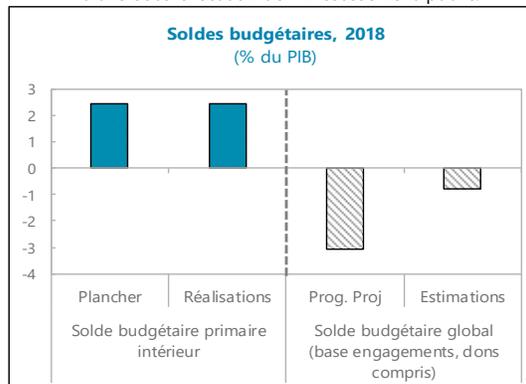
Sources : Autorités togolaises ; et estimations des services du FMI.
 Note: Les chiffres de 2018 sont des estimations des services du FMI.

Graphique 4. Togo : Évolution des secteurs budgétaire, monétaire, et bancaire

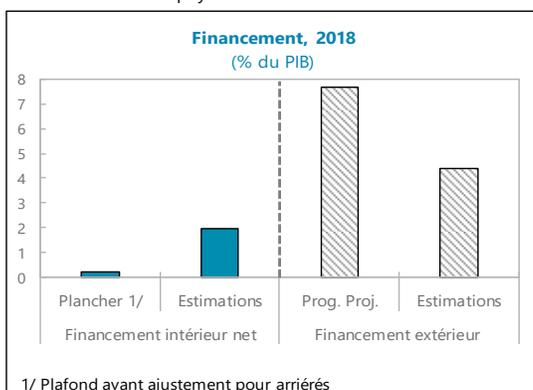
Malgré une forte performance des recettes non fiscales, l'objectif de recettes totales a été très légèrement manqué en raison d'un faible recouvrement des taxes intérieures.



Les soldes projetés ont été respectés, à la fois le solde global et le solde primaire intérieur (de grande justesse), en raison d'une sous-exécution de l'investissement public.

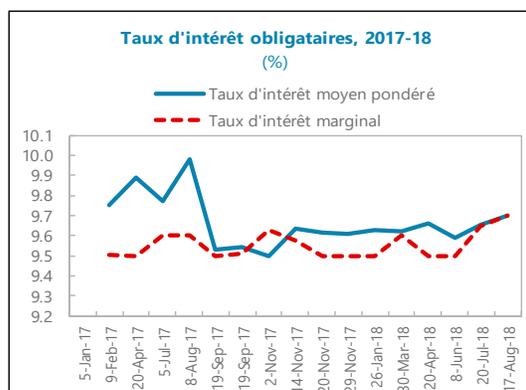


Le financement extérieur a été nettement inférieur aux projections et le plafond sur le financement intérieur a été manqué, car un certain nombre de recettes dues en 2018 ont été payées avec retard en 2019.

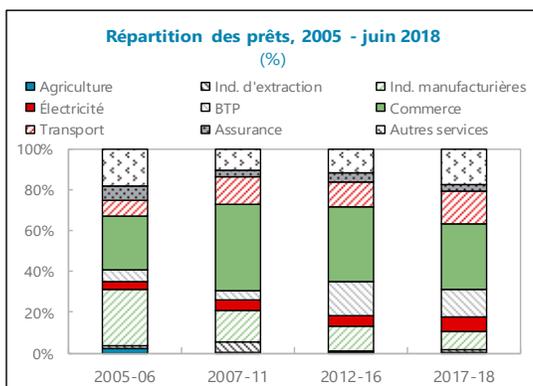


1/ Plafond avant ajustement pour arriérés

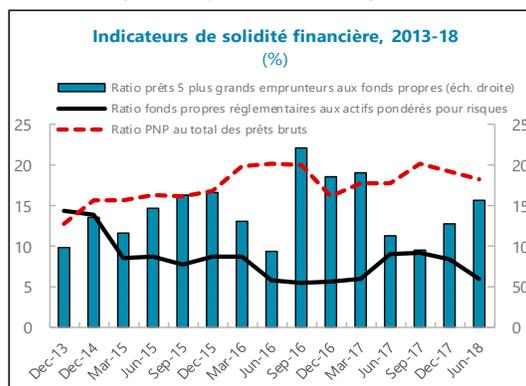
Les taux d'intérêt obligataires sont plus ou moins stables.



Malgré une certaine diversification par rapport aux périodes antérieures, les prêts restent concentrés sur un petit nombre de secteurs.



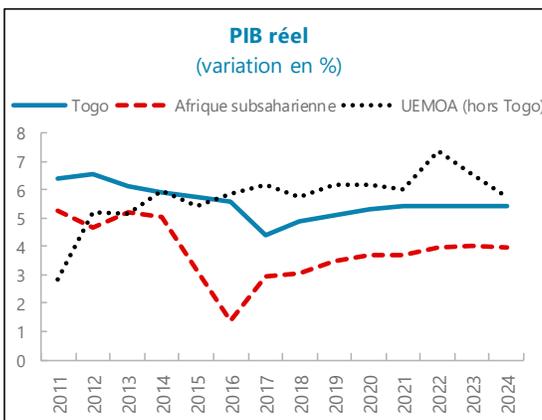
Les prêts non performants restent nombreux; les volants de fonds propres sont en baisse; et la concentration des prêts ne diminue pas en-deçà de son niveau le plus bas de 2016.



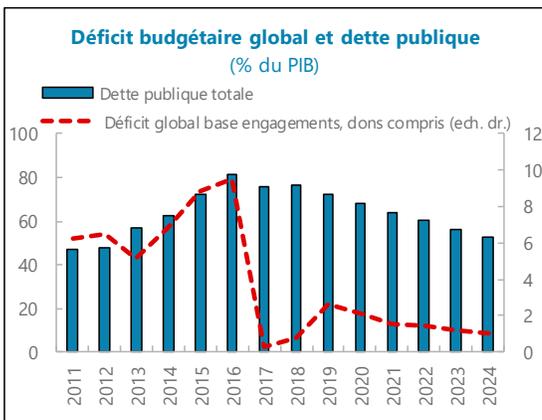
Sources: UMOA Titres; BCEAO; Togolese authorities; and IMF staff estimates.

Graphique 5. Togo : Perspectives économiques à moyen terme, 2011–24

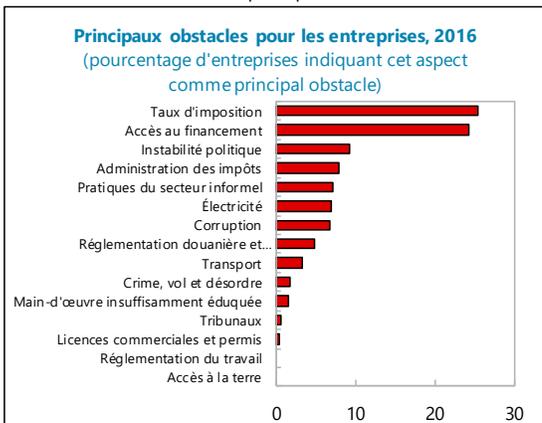
Même si la croissance du Togo devrait rester plus rapide que celle de l'Afrique subsaharienne, elle est légèrement inférieure à celle du reste de l'UEMOA.



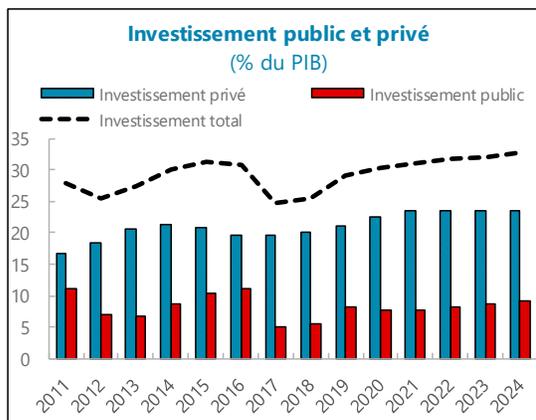
L'assainissement budgétaire devrait se poursuivre et la dette publique devrait en conséquence suivre une trajectoire à la baisse.



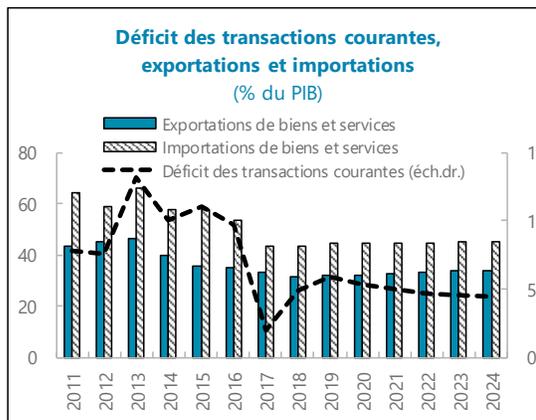
Les entreprises togolaises se plaignent essentiellement du régime fiscal, de l'accès au financement, et de l'instabilité politique.



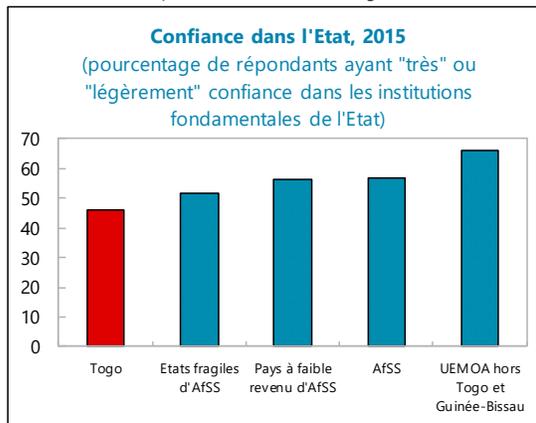
L'investissement privé devrait se substituer à l'investissement public comme moteur de croissance, tandis que l'investissement public retrouve le niveau qu'il avait avant sa forte progression.



Le compte des transactions courantes extérieures devrait se rapprocher de ses paramètres fondamentaux, dans la mesure où les importations de l'Etat sont contenues.



La confiance inférieure à la moyenne dans les institutions de l'Etat témoigne de la nécessité d'améliorer la qualité et les capacités des institutions togolaises.



Sources : autorités togolaises; estimations des services du FMI; et Afrobaromètre, édition N° 112, août 2016.

Tableau 1. Togo : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–24

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Est.			Projections					
	(Taux de croissance, sauf indication contraire)								
Revenu national, prix et taux de change									
PIB réel	5.6	4.4	4.9	5.1	5.3	5.4	5.4	5.4	5.4
PIB réel par habitant	3.0	1.9	2.3	2.5	2.7	2.8	2.8	2.8	2.8
Déflateur du PIB	1.5	0.8	1.7	2.3	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Indice des prix à la consommation (moyen annuel)	0.9	-0.2	0.9	1.4	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
PIB (en milliards de FCFA)	2,649	2,789	2,975	3,199	3,469	3,767	4,089	4,440	4,821
Taux de change FCFA/USD (niveau moyen annuel)	592.8	580.9	555.2
Taux de change réel effectif (appréciation = -)	-1.0	0.7	-1.1
Termes de l'échange (détérioration = -)	-1.4	25.1	-6.0	-0.4	1.7	0.2	3.4	0.9	0.9
	(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)								
Situation monétaire									
Avoirs extérieurs nets	5.8	1.7	0.5	1.7	1.7	1.7	1.6	1.5	1.5
Crédits à l'Etat	-2.3	9.5	2.7	-1.3	1.2	0.0	0.1	0.0	0.0
Crédit au secteur non gouvernemental	7.5	1.7	3.1	5.6	7.5	8.3	8.2	8.3	8.6
Masse monétaire (M2)	12.6	10.0	9.0	9.2	9.3	9.3	9.3	9.3	9.4
Vélocité (PIB par rapport à M2 en fin de période)	1.9	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Investissement et épargne									
Investissement brut intérieur	33.5	25.9	26.8	31.1	32.0	32.9	33.6	34.2	34.8
Secteur public	13.9	6.3	6.8	10.1	9.5	9.5	10.2	10.7	11.4
Secteur privé	19.6	19.6	20.0	21.0	22.5	23.4	23.4	23.4	23.4
Epargne nationale brute	23.7	23.8	21.9	25.2	26.7	27.9	28.9	29.6	30.3
Secteur public	4.3	6.0	6.0	7.4	7.4	8.0	8.8	9.6	10.3
Secteur privé	19.4	17.9	15.9	17.8	19.3	19.9	20.1	20.1	20.0
Finances du gouvernement central									
Recettes et dons	21.6	21.4	23.9	24.0	24.4	24.8	25.4	26.0	26.7
Recettes	18.7	18.2	20.3	19.9	20.3	20.7	21.3	21.9	22.6
Recettes fiscales	16.8	16.1	16.5	17.6	17.7	18.1	18.6	19.1	19.6
Dépenses et prêts nets	31.1	21.6	24.7	26.6	26.5	26.3	26.9	27.2	27.7
Solde budgétaire primaire intérieur ¹	-4.5	0.8	2.4	1.6	2.5	2.7	2.7	2.8	2.8
Solde budgétaire global primaire (base ordonnancem., y compris dons)	-7.2	1.5	1.6	-0.2	0.7	1.0	1.0	1.1	1.1
Solde budgétaire global (base ordonnancem., y compris dons)	-9.5	-0.3	-0.8	-2.7	-2.1	-1.5	-1.4	-1.2	-1.0
Solde budgétaire global primaire (base de caisse, y compris dons)	-7.2	-0.3	-1.8	-0.2	0.7	1.0	1.0	1.1	1.1
Solde budgétaire global (base de caisse, y compris dons)	-9.5	-2.1	-4.2	-2.6	-2.1	-1.5	-1.4	-1.2	-1.0
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes	-9.8	-2.0	-4.9	-5.9	-5.3	-5.0	-4.7	-4.5	-4.5
Exportations (biens et services)	35.3	33.1	31.3	32.1	32.3	32.5	33.2	33.6	34.1
Importations (biens et services)	-53.7	-43.5	-43.6	-45.0	-44.8	-44.5	-44.8	-45.0	-45.4
Dettes publiques extérieures ²	20.2	19.7	20.5	22.2	21.8	21.4	21.0	20.4	19.7
Service de la dette publique extérieure (% des exportations) ²	4.9	5.9	4.9	3.9	3.9	3.6	3.8	4.4	4.8
Dettes publiques intérieures ³	61.2	55.8	55.7	50.0	46.6	42.8	39.3	36.1	33.1
Dettes publiques totales ⁴	81.4	75.5	76.2	72.2	68.4	64.2	60.3	56.5	52.8
Dettes publiques totales (à l'exclusion des entreprises publiques) ⁵	78.0	72.3	73.6	70.1	66.6	62.7	59.1	55.5	52.0
Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.									
¹ Recettes moins dépenses, à l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses financées par l'extérieur.									
² Inclut la dette extérieure des entreprises publiques.									
³ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette intérieure des entreprises publiques.									
⁴ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette des entreprises publiques.									
⁵ Inclut la dette préfinancée et les arriérés de paiement intérieurs.									

Tableau 2a. Togo : Opérations financières de l'administration centrale, 2017–24
(milliards de francs CFA)

	2017	2018			2019			2020	2021	2022	2023	2024
	Est.	Prog. ¹	3ème rev.	Est.	Budget	Prog.	Prev.	Proj.	Projections			
Recettes totales et dons	595.8	723.5	723.5	710.8	800.0	767.0	767.1	845.7	933.4	1,039.9	1,155.7	1,285.6
Recettes totales	507.3	606.5	606.5	604.9	668.7	635.8	635.9	703.4	778.8	872.1	973.5	1,087.8
Recettes fiscales	449.0	518.3	518.3	491.9	585.1	552.2	563.0	612.7	680.3	759.8	846.2	943.4
Administration fiscale (DGI)	247.2	297.9	291.3	259.8	342.0	309.1	313.5	344.5	390.3	444.9	504.3	572.2
Administration douanière (DGD)	201.8	220.4	226.9	232.1	243.1	243.1	249.5	268.2	290.1	314.9	341.9	371.2
Recettes non fiscales	58.2	88.2	88.2	113.0	83.6	83.6	72.9	90.7	98.5	112.3	127.2	144.4
Dons	88.5	117.0	117.0	105.9	131.3	131.2	131.2	142.3	154.5	167.8	182.2	197.8
Programme	48.3	41.6	41.6	33.2	20.4	20.4	20.4	22.1	24.0	26.1	28.3	30.7
Projets	40.2	75.3	75.3	72.7	110.9	110.9	110.9	120.2	130.5	141.7	153.9	167.1
Dépenses totales et prêts nets	603.6	857.3	815.3	733.8	813.9	813.9	852.3	918.4	989.6	1,098.1	1,208.1	1,335.5
<i>Dont</i> : dépenses primaires intérieures	484.9	534.3	534.3	532.6	546.5	546.5	584.9	617.1	675.4	760.5	850.8	954.7
Dépenses courantes	429.0	515.5	515.5	532.2	529.4	529.4	529.4	588.8	631.4	682.0	731.1	786.7
Dépenses courantes primaires	380.4	444.5	444.5	461.8	451.2	451.2	451.2	491.9	536.1	582.0	631.9	686.1
Salaires	192.8	204.0	204.0	200.4	215.2	215.2	215.2	233.6	255.4	277.3	301.1	326.9
Biens et services	84.3	114.7	114.7	144.9	111.2	111.2	111.2	124.2	134.9	146.4	159.0	172.6
Transferts et subventions	103.3	125.8	125.8	116.5	124.8	124.8	124.8	134.0	145.8	158.2	171.8	186.5
Intérêts sur la dette	48.6	71.0	71.0	70.4	78.2	78.2	78.2	96.9	95.3	100.0	99.2	100.6
Intérieure	38.7	56.9	56.9	61.6	66.8	66.8	66.8	88.3	85.0	87.9	85.6	85.5
Extérieure	9.9	14.1	14.1	8.8	11.3	11.3	11.3	8.6	10.3	12.0	13.7	15.1
Dépenses d'investissement	174.5	299.8	299.8	201.7	284.5	284.5	322.9	329.6	358.2	416.1	477.0	548.8
Financement sur ressources propres	104.4	89.8	89.8	70.8	95.3	95.3	133.7	125.2	139.3	178.5	219.0	268.6
Sur financement extérieur	70.0	210.0	210.0	130.9	189.2	189.2	189.2	204.4	218.9	237.7	258.0	280.2
Prêts nets ¹	0.1	42.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire intérieur	22.3	30.2	72.2	72.3	122.2	89.3	51.0	86.3	103.5	111.6	122.6	133.1
Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement) incluant les dons	40.8	-62.9	-20.9	47.3	64.3	31.3	-7.0	24.3	39.1	41.8	46.8	50.7
Solde budgétaire global (base ordonnancement) incluant les dons	-7.8	-133.9	-91.9	-23.0	-13.9	-46.8	-85.1	-72.6	-56.2	-58.2	-52.4	-49.9
Solde budgétaire global (base ordonnancement) excluant les dons	-96.3	-250.8	-208.9	-128.9	-145.2	-178.1	-216.4	-215.0	-210.8	-226.0	-234.6	-247.7
Variation des arriérés, des comptes créditeurs et créance	-50.4	-64.8	-64.8	-100.8	-35.4	-35.4	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés et des comptes créditeurs	-50.4	-64.8	-64.8	-64.8	-35.4	-35.4	-35.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation de créance	0.0	0.0	0.0	36.0	0.0	0.0	-36.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global primaire (base de caisse) incluant les dons	-9.6	-127.7	-85.7	-53.4	28.9	-4.1	-6.3	24.3	39.1	41.8	46.8	50.7
Solde budgétaire global (base de caisse) incluant les dons	-58.2	-198.7	-156.7	-123.8	-49.3	-82.2	-84.5	-72.6	-56.2	-58.2	-52.4	-49.9
Solde budgétaire global (base de caisse) excluant les dons	-146.8	-315.6	-273.7	-229.7	-180.6	-213.5	-215.7	-215.0	-210.8	-226.0	-234.6	-247.7
Financement	106.4	275.3	233.4	189.7	120.5	152.8	154.1	215.0	210.9	226.2	234.8	247.9
Financements intérieurs (nets)	27.3	48.0	6.0	59.3	-56.4	-24.0	-22.8	22.3	0.1	1.4	-0.4	0.6
Financements extérieurs (nets)	79.1	227.3	227.4	130.4	176.9	176.9	176.9	192.7	210.8	224.7	235.3	247.4
Dons	88.5	117.0	117.0	105.9	131.2	131.2	131.2	142.3	154.5	167.8	182.2	197.8
Emprunts programme	0.0	7.9	7.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emprunts liés à des projets	29.8	134.7	134.7	58.2	78.3	78.3	78.3	84.1	88.4	95.9	104.2	113.1
Amortissements	-39.2	-32.3	-32.3	-33.7	-32.7	-32.7	-32.7	-33.7	-32.1	-39.0	-51.1	-63.5
Résiduel/gap de financement	40.3	40.3	40.3	40.0	60.1	60.6	61.6	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3
FMI-FEC	40.3	40.3	40.3	40.0	60.1	60.6	61.6
<i>Pour mémoire:</i>												
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,788.6	2,957.5	2,974.9	2,975.0	3,198.6	3,198.4	3,198.6	3,469.2	3,766.6	4,089.5	4,440.0	4,820.6

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹Le programme initial pour 2018 comprend 42 milliards de FCFA (1,4% du PIB) du coût projeté de la recapitalisation des deux banques d'État fusionnées (présenté dans les prêts nets).

Tableau 2b. Togo : Opérations financières de l'administration centrale, 2017-24
(% du PIB)

	2017	2018			2019			2020	2021	2022	2023	2024
	Est.	Prog. ¹	3ème rev.	Est.	Budget	Prog.	Prev.	Proj.	Projections			
Recettes totales et dons	21.4	24.5	24.3	23.9	25.0	24.0	24.0	24.4	24.8	25.4	26.0	26.7
Recettes totales	18.2	20.5	20.4	20.3	20.9	19.9	19.9	20.3	20.7	21.3	21.9	22.6
Recettes fiscales	16.1	17.5	17.4	16.5	18.3	17.3	17.6	17.7	18.1	18.6	19.1	19.6
Administration fiscale (DGI)	8.9	10.1	9.8	8.7	10.7	9.7	9.8	9.9	10.4	10.9	11.4	11.9
Administration douanière (DGD)	7.2	7.5	7.6	7.8	7.6	7.6	7.8	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7
Recettes non fiscales	2.1	3.0	3.0	3.8	2.6	2.6	2.3	2.6	2.6	2.7	2.9	3.0
Dons	3.2	4.0	3.9	3.6	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
Programme	1.7	1.4	1.4	1.1	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Projets	1.4	2.5	2.5	2.4	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
Dépenses totales et prêts nets	21.6	29.0	27.4	24.7	25.4	25.4	26.6	26.5	26.3	26.9	27.2	27.7
Dont: dépenses primaires intérieures	17.4	18.1	18.0	17.9	17.1	17.1	18.3	17.8	17.9	18.6	19.2	19.8
Dépenses courantes	15.4	17.4	17.3	17.9	16.6	16.6	16.6	17.0	16.8	16.7	16.5	16.3
Dépenses courantes primaires	13.6	15.0	14.9	15.5	14.1	14.1	14.1	14.2	14.2	14.2	14.2	14.2
Salaires	6.9	6.9	6.9	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.8	6.8	6.8	6.8
Biens et services	3.0	3.9	3.9	4.9	3.5	3.5	3.5	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
Transferts et subventions	3.7	4.3	4.2	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9
Intérêts	1.7	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.8	2.5	2.4	2.2	2.1
Dépenses d'investissement	6.3	10.1	10.1	6.8	8.9	8.9	10.1	9.5	9.5	10.2	10.7	11.4
Financement sur ressources propres	3.7	3.0	3.0	2.4	3.0	3.0	4.2	3.6	3.7	4.4	4.9	5.6
Sur financement extérieur	2.5	7.1	7.1	4.4	5.9	5.9	5.9	5.9	5.8	5.8	5.8	5.8
Prêts nets ¹	0.0	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire intérieur	0.8	1.0	2.4	2.4	3.8	2.8	1.6	2.5	2.7	2.7	2.8	2.8
Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement) incluant les dons	1.5	-2.1	-0.7	1.6	2.0	1.0	-0.2	0.7	1.0	1.0	1.1	1.1
Solde budgétaire global (base ordonnancement) incluant les dons	-0.3	-4.5	-3.1	-0.8	-0.4	-1.5	-2.7	-2.1	-1.5	-1.4	-1.2	-1.0
Solde budgétaire global (base ordonnancement) excluant les dons	-3.5	-8.5	-7.0	-4.3	-4.5	-5.6	-6.8	-6.2	-5.6	-5.5	-5.3	-5.1
Variation des arriérés, des comptes créditeurs et créance	-1.8	-2.2	-2.2	-3.4	-1.1	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés et des comptes créditeurs	-1.8	-2.2	-2.2	-2.2	-1.1	-1.1	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation de créance	0.0	0.0	0.0	1.2	0.0	0.0	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global primaire (base de caisse) incluant les dons	-0.3	-4.3	-2.9	-1.8	0.9	-0.1	-0.2	0.7	1.0	1.0	1.1	1.1
Solde budgétaire global (base de caisse) incluant les dons	-2.1	-6.7	-5.3	-4.2	-1.5	-2.6	-2.6	-2.1	-1.5	-1.4	-1.2	-1.0
Solde budgétaire global (base de caisse) excluant les dons	-5.3	-10.7	-9.2	-7.7	-5.6	-6.7	-6.7	-6.2	-5.6	-5.5	-5.3	-5.1
Financement	3.8	9.3	7.8	6.4	3.8	4.8	4.8	6.2	5.6	5.5	5.3	5.1
Financements intérieurs (nets)	1.0	1.6	0.2	2.0	-1.8	-0.8	-0.7	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Financements extérieurs (nets)	2.8	7.7	7.6	4.4	5.5	5.5	5.5	5.6	5.6	5.5	5.3	5.1
Dons	3.2	4.0	3.9	3.6	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
Emprunts programme	0.0	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emprunts liés à des projets	1.1	4.6	4.5	2.0	2.4	2.4	2.4	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3
Amortissements	-1.4	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	-1.0	-1.2	-1.3
Résiduel/gap de financement	1.4	1.4	1.4	1.3	1.9	1.9	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart résiduel	1.4	1.4	1.4	1.3	1.9	1.9	1.9
FMI-FEC	1.4	1.4	1.4	1.3	1.9	1.9	1.9
<i>Pour mémoire:</i>												
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,788.6	2,957.5	2,974.9	2,975.0	3,198.6	3,198.4	3,198.6	3,469.2	3,767	4,089	4,440	4,821

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹Le programme initial pour 2018 comprend 42 milliards de FCFA (1,4% du PIB) du coût projeté de la recapitalisation des deux banques d'État fusionnées (présenté dans les prêts nets).

Tableau 3. Togo : Balance des paiements, 2016–24

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Estimations			Projections					
	(en milliards de FCFA)								
Solde des transactions courantes	-258.7	-56.1	-146.3	-187.4	-185.6	-188.8	-192.7	-200.5	-215.4
Balance commerciale	-571.7	-373.8	-450.3	-491.4	-520.5	-541.3	-572.3	-613.4	-664.4
<i>Dont</i> : produits pétroliers, nets	-95.6	-97.1	-99.5	-102.5	-116.6	-122.7	-130.4	-138.3	-151.2
Exportations	614.2	591.5	589.2	654.9	716.2	783.1	874.2	964.7	1,064.7
Importations	1,185.9	965.3	1,039.5	1,146.3	1,236.7	1,324.3	1,446.5	1,578.1	1,729.1
Services, nets	84.7	82.3	83.6	79.8	88.0	88.3	99.5	110.0	121.0
Revenus primaires, nets	25.8	2.9	10.8	6.9	11.2	11.2	11.3	11.7	12.4
Revenus secondaires, nets	202.4	232.5	209.5	217.3	235.7	252.9	268.8	291.2	315.6
Solde du compte de capital	163.6	141.4	171.5	209.2	219.0	229.8	241.3	253.7	267.0
Solde des transactions courantes et du compte de capital	-95.2	85.3	25.2	21.9	33.4	41.0	48.6	53.2	51.7
Compte financier (- = entrées)	-159.8	117.8	53.3	72.8	14.0	12.4	18.4	21.3	8.8
Investissement direct, net	179.7	-70.3	-74.3	-85.9	-103.7	-121.2	-142.0	-160.2	-178.4
Investissement de portefeuille, net	-160.5	176.6	25.1	11.3	9.0	2.7	-0.4	-4.3	-8.9
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, nets	-179.1	11.6	102.5	147.4	108.7	130.9	160.9	185.8	196.2
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	-138.3	-79.1	-130.4	-176.9	-192.7	-210.8	-224.7	-235.3	-247.4
Erreurs et omissions	2.5	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	67.1	-30.2	-28.1	-51.0	19.4	28.6	30.2	31.9	42.8
Financement	-67.1	-10.1	-11.9	-10.7	-19.4	-28.6	-30.2	-31.9	-42.8
Variation des avoirs de réserve ¹	-67.1	-10.1	-11.9	-10.7	-19.4	-28.6	-30.2	-31.9	-42.8
Écart financier	...	40.3	40.0	61.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI FEC	...	40.3	40.0	61.6
	(en pourcentage du PIB)								
Solde des transactions courantes	-9.8	-2.0	-4.9	-5.9	-5.3	-5.0	-4.7	-4.5	-4.5
Balance commerciale	-21.6	-13.4	-15.1	-15.4	-15.0	-14.4	-14.0	-13.8	-13.8
<i>Dont</i> : produits pétroliers, nets	-3.6	-3.5	-3.3	-3.2	-3.4	-3.3	-3.2	-3.1	-3.1
Exportations	23.2	21.2	19.8	20.5	20.6	20.8	21.4	21.7	22.1
Importations	44.8	34.6	34.9	35.8	35.6	35.2	35.4	35.5	35.9
Services, nets	3.2	3.0	2.8	2.5	2.5	2.3	2.4	2.5	2.5
Revenus primaires, nets	1.0	0.1	0.4	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Revenus secondaires, nets	7.6	8.3	7.0	6.8	6.8	6.7	6.6	6.6	6.5
Solde du compte de capital	6.2	5.1	5.8	6.5	6.3	6.1	5.9	5.7	5.5
Solde des transactions courantes et du compte de capital	-3.6	3.1	0.8	0.7	1.0	1.1	1.2	1.2	1.1
Compte financier (- = entrées)	-6.0	4.2	1.8	2.3	0.4	0.3	0.5	0.5	0.2
Investissement direct, net	6.8	-2.5	-2.5	-2.7	-3.0	-3.2	-3.5	-3.6	-3.7
Investissement de portefeuille, net	-6.1	6.3	0.8	0.4	0.3	0.1	0.0	-0.1	-0.2
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, nets	-6.8	0.4	3.4	4.6	3.1	3.5	3.9	4.2	4.1
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	-5.2	-2.8	-4.4	-5.5	-5.6	-5.6	-5.5	-5.3	-5.1
Erreurs et omissions	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	2.5	-1.1	-0.9	-1.6	0.6	0.8	0.7	0.7	0.9
Financement	-2.5	-0.4	-0.4	-0.3	-0.6	-0.8	-0.7	-0.7	-0.9
Variation des avoirs de réserve ¹	-2.5	-0.4	-0.4	-0.3	-0.6	-0.8	-0.7	-0.7	-0.9
Écart financier	...	1.4	1.3	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI FEC	...	1.4	1.3	1.9
<i>Pour mémoire:</i>									
AEN de la BCEAO (en mois d'importations de l'UEMOA)	3.9	3.9	4.3
AEN de la BCEAO (en million de USD)	10,494	12,963	14,856
AEN de la BCEAO (en pourcentage de la masse monétaire)	37.7	38.7	39.7

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Conformément à la méthodologie de la Balance des

Tableau 4. Togo : Situation monétaire, 2016–24

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Estimations			Projections					
	(en milliards de FCFA)								
Avoirs nets extérieurs	528.0	552.5	560.2	588.8	620.0	653.5	688.9	726.1	765.4
BCEAO	87.9	89.1	66.1	69.5	73.2	77.1	81.3	85.7	90.4
Avoirs	448.5	528.4	426.3	426.3	426.3	426.3	426.3	426.3	426.3
Engagements	-360.6	-439.3	-360.2	-356.8	-353.1	-349.2	-345.0	-340.6	-335.9
Banques de dépôts	440.1	463.4	494.1	519.3	546.8	576.4	607.5	640.4	675.0
Avoirs	773.5	773.8	748.2	740.4	740.4	740.4	740.4	740.4	740.4
Engagements	-333.3	-310.5	-254.1	-221.2	-193.6	-164.1	-132.9	-100.0	-65.4
Avoirs intérieurs nets	938.2	1064.6	1213.0	1344.6	1491.1	1651.2	1827.1	2020.1	2235.8
Crédit au gouvernement (net)	32.2	166.5	209.2	186.4	208.7	208.8	210.2	209.8	210.4
BCEAO	-12.1	-10.3	26.6	19.6	19.6	19.6	19.6	19.6	19.6
Banques de dépôts	44.3	176.8	182.6	166.8	189.1	189.2	190.6	190.2	190.8
Crédit au secteur non gouvernemental	1152.5	1176.9	1225.7	1321.3	1460.9	1629.0	1810.7	2013.5	2241.9
<i>dont</i> : crédit au secteur privé	1094.3	1099.3	1085.7	1198.1	1331.7	1477.6	1636.4	1812.2	2006.9
Autres (net)	115.1	138.1	82.6	17.1	25.1	25.4	24.4	25.0	29.0
Actions et autres titres de participation	131.4	140.7	139.3	146.0	153.3	161.2	169.5	178.2	187.4
Monnaie au sens large	1466.2	1617.0	1773.2	1933.4	2111.1	2304.7	2515.9	2746.2	3001.2
Masse monétaire (M2)	1419.5	1561.5	1702.0	1858.6	2032.3	2221.6	2428.4	2653.9	2904.0
Numéraire hors institutions de dépôts	246.5	299.8	336.0	341.0	345.2	349.5	351.8	354.1	356.3
Dépôts transférables	513.8	539.8	556.5	620.5	654.9	684.6	710.2	727.7	738.8
Autres dépôts	659.2	722.0	809.5	897.1	1032.2	1187.6	1366.4	1572.2	1808.9
Monnaie non liquide	46.7	55.5	71.2	74.8	78.8	83.0	87.5	92.3	97.2
	(variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)								
Avoirs extérieurs nets	5.8	1.7	0.5	1.7	1.7	1.7	1.6	1.5	1.5
BCEAO	-5.5	0.1	-1.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Banques de dépôts	11.3	1.6	2.0	1.5	1.5	1.5	1.4	1.4	1.3
Avoirs intérieurs nets	7.6	8.9	9.5	7.7	7.9	7.9	7.9	7.9	8.1
Crédit au gouvernement (net)	-2.3	9.5	2.7	-1.3	1.2	0.0	0.1	0.0	0.0
Crédit au secteur non gouvernemental	7.5	1.7	3.1	5.6	7.5	8.3	8.2	8.3	8.6
Autres (net)	-4.3	1.6	-3.6	-3.8	0.4	0.0	0.0	0.0	0.2
Actions et autres titres de participation	1.9	0.7	-0.1	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3
Monnaie au sens large									
Masse monétaire (M2)	12.6	10.0	9.0	9.2	9.3	9.3	9.3	9.3	9.4
Numéraire hors institutions de dépôts	0.4	3.8	2.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Dépôts transférables	6.8	1.8	1.1	3.8	1.9	1.5	1.2	0.7	0.4
Autres dépôts	5.4	4.4	5.6	5.1	7.3	7.6	8.0	8.5	8.9
Monnaie non liquide	0.8	0.6	1.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
<i>Pour mémoire:</i>									
Vélocité (PIB/M2 à la fin de la période)	1.9	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
	(en pourcentage du PIB)								
Avoirs nets extérieurs	19.9	19.8	18.8	18.4	17.9	17.3	16.8	16.4	15.9
BCEAO	3.3	3.2	2.2	2.2	2.1	2.0	2.0	1.9	1.9
Avoirs	16.9	18.9	14.3	13.3	12.3	11.3	10.4	9.6	8.8
Engagements	-13.6	-15.8	-12.1	-11.2	-10.2	-9.3	-8.4	-7.7	-7.0
Banques de dépôts	16.6	16.6	16.6	16.2	15.8	15.3	14.9	14.4	14.0
Avoirs	29.2	27.8	25.1	23.1	21.3	19.7	18.1	16.7	15.4
Engagements	-12.6	-11.1	-8.5	-6.9	-5.6	-4.4	-3.2	-2.3	-1.4
Avoirs intérieurs nets	35.4	38.2	40.8	42.0	43.0	43.8	44.7	45.5	46.4
Crédit au gouvernement (net)	1.2	6.0	7.0	5.8	6.0	5.5	5.1	4.7	4.4
BCEAO	-0.5	-0.4	0.9	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4
Banques de dépôts	1.7	6.3	6.1	5.2	5.4	5.0	4.7	4.3	4.0
Crédit au secteur non gouvernemental	43.5	42.2	41.2	41.3	42.1	43.2	44.3	45.3	46.5
<i>dont</i> : crédit au secteur privé	41.3	39.4	36.5	37.5	38.4	39.2	40.0	40.8	41.6
Autres (net)	4.3	5.0	2.8	0.5	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6
Actions et autres titres de participation	5.0	5.0	4.7	4.6	4.4	4.3	4.1	4.0	3.9
Monnaie au sens large	55.3	58.0	59.6	60.4	60.9	61.2	61.5	61.9	62.3
Masse monétaire (M2)	53.6	56.0	57.2	58.1	58.6	59.0	59.4	59.8	60.2
Numéraire hors institutions de dépôts	9.3	10.7	11.3	10.7	10.0	9.3	8.6	8.0	7.4
Dépôts transférables	19.4	19.4	18.7	19.4	18.9	18.2	17.4	16.4	15.3
Autres dépôts	24.9	25.9	27.2	28.0	29.8	31.5	33.4	35.4	37.5
Monnaie non liquide	1.8	2.0	2.4	2.3	2.3	2.2	2.1	2.1	2.0

Source: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Togo : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2014–2^o trimestre 2018
(en %)

	2014	2015	2016	2017	2018T2
Normes des fonds propres					
Fonds propres effectif – FPE/actifs pondérés en fonction des risques	14.0	8.7	5.8	8.4	6.0
Fonds propres de base – T1/actifs pondérés en fonction des risques	12.5	8.0	4.6	7.4	4.4
Fonds propres de base durs – CET1/actifs pondérés en fonction des risques	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	4.3
Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	16.7	14.0	13.9	16.1	13.9
Fonds propres/total des actifs	5.7	4.3	2.9	4.3	3.5
Composition et qualité des actifs					
Total des crédits/total des actifs	56.5	55.5	49.1	46.8	46.2
Concentration: crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	136.3	166.6	186.0	128.7	157.2
Répartition sectorielle des crédits					
Agriculture, sylviculture et pêche	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3
Industries extractives	0.7	0.8	0.8	1.8	1.7
Industries manufacturières	11.5	11.6	9.2	9.4	7.4
Électricité, eau, gaz	4.4	3.7	6.0	8.9	6.7
Bâtiments, travaux publics	18.0	22.7	21.4	13.1	11.7
Commerce, restaurants, hôtels	37.2	33.6	34.6	33.8	31.9
Transports, entrepôts et communications	12.0	11.2	10.6	14.1	16.2
Assurances, immobilier, services aux entreprises	3.5	2.9	2.5	3.6	2.7
Services divers	12.5	13.3	14.8	15.0	21.3
Crédits en souffrance bruts/total des crédits	15.6	16.8	16.2	19.3	18.3
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	69.2	66.2	77.3	77.8	81.9
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	5.4	6.4	4.2	5.0	3.9
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	53.3	82.1	70.8	54.4	51.3
Résultats et rentabilité					
Coût moyen des fonds empruntés	3.1	2.8	3.1	3.3	n.a.
Taux d'intérêt moyen sur crédits	9.9	7.8	7.8	8.2	n.a.
Marge d'intérêt moyenne	6.8	5.0	4.7	4.9	n.a.
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	0.7	0.6	2.6	1.1	n.a.
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	11.9	11.7	98.6	28.1	n.a.
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	64.5	64.1	64.3	63.8	n.a.
Traitements et salaires/revenu bancaire net	27.0	26.7	26.7	27.1	n.a.
Liquidité					
Actifs liquides/total des actifs	26.3	24.8	17.6	19.5	17.4
Actifs liquides/total des dépôts	38.5	37.2	28.5	30.9	26.4
Total des crédits/total des dépôts	92.7	93.9	90.6	87.2	82.4
Total des dépôts/total des passifs	68.3	66.5	61.9	63.1	65.9
Total des dépôts à vue/total des passifs	29.8	27.0	26.6	25.8	27.4
Total des dépôts et emprunts à terme/total des passifs	38.5	39.5	35.3	37.3	38.6

Source: BCEAO.

Tableau 6. Togo : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, à septembre et décembre 2018
(milliards de francs CFA)

	2018							
	Fin septembre			Fin décembre				
	Objectifs indicatifs	Ajusté	Réel	Statut	Critères de réalisation	Ajusté	Réel	Statut
Critères de réalisation								
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)	-6.5		30.7	Réalisé	72.2	72.3	Réalisé	
Non-accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ¹	0.0		0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	
Financement intérieur net (plafond) ²	80.2	58.9	49.6	Réalisé	6.0	16.0	Non réalisé	
Dettes extérieures nominales non-concessionnelles contractées ou garanties par l'État (plafond) ¹	0.0		0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	
Prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services garantis par l'État (plafond) ¹	0.0		0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	
Préfinancement bancaire des projets d'investissements publics garanti par l'État (plafond) ¹	0.0		0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	
Objectifs indicatifs								
Recettes budgétaires globales (plancher)	394.2		413.9	Réalisé	606.5	604.9	Non réalisé	
Total des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher)	164.4		129.5	Non réalisé	219.3	210.4	Non réalisé	
Accumulation nette d'arriérés intérieurs (plafond) ³	...				0.0	8.2	Réalisé	
Pour mémoire								
Solde budgétaire global primaire ³	-115.6		17.2		-85.7	47.3		
Dettes extérieures nominales concessionnelles contractées ou garanties par l'État	92.7		13.6		142.6	58.2		
Valeur actuelle nette des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées à la suite des opérations de gestion de la dette (maximum)	260.3		0.0		260.3	0.0		

Sources : Autorités togolaises et prévisions des services du FMI.

¹ Critère de réalisation continu et cumulé depuis l'approbation de la Facilité, le 5 mai 2017.

² Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs seront ajustés à la hausse afin de compenser les écarts par rapport aux financements externes projetés, sous réserve d'un plafond de 10 milliards de FCFA. Si les remboursements net des arriérés en septembre 2018 sont inférieurs à celui prévu (CFAF 48.6 milliards), l'objectif indicatif en fin septembre pour le financement intérieur net sera réduit de différence entre les arriérés effectivement remboursés et le remboursement budgétisé.

³ Cible indicative à fin décembre 2018, calculée de manière cumulative à partir du début de 2018. La cible sera ajustée pour la moitié de l'écart par rapport au financement externe prévu du programme.

⁴ Avec remboursement des arriérés, comme prévu dans le budget 2018.

Tableau 7. Togo : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–29

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
						Projections					
Obligations du FMI sur la base crédit existant et prospectif											
en millions de DTS	8.7	7.5	1.8	2.5	12.6	22.7	35.2	35.2	32.7	22.7	12.6
Principal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges et intérêts											
Total obligations sur base crédit existant et prospectif	8.7	7.5	1.8	2.5	12.6	22.7	35.2	35.2	32.7	22.7	12.6
en millions de DTS	7.0	6.0	1.4	2.0	10.1	18.1	28.2	28.2	26.2	18.1	10.1
en milliards de FCFA	1.1	0.8	0.2	0.2	1.0	1.7	2.3	2.1	1.8	1.1	0.6
en pourcentage des recettes de l'Etat	0.7	0.5	0.1	0.1	0.7	1.1	1.6	1.4	1.2	0.8	0.4
en pourcentage des exportations de biens et services	9.9	7.8	1.8	2.2	8.5	12.6	16.5	15.4	14.0	10.1	5.7
en pourcentage du service de la dette ²	0.2	0.2	0.0	0.0	0.2	0.4	0.5	0.5	0.4	0.3	0.1
en pourcentage du PIB	5.9	5.1	1.2	1.7	8.6	15.4	24.0	24.0	22.3	15.4	8.6
en pourcentage de la quote-part											
Encours crédit du FMI	185.4	177.9	176.2	173.6	161.1	138.4	103.2	67.9	35.2	12.6	0.0
en millions de DTS	148.6	142.1	140.7	138.7	128.9	110.8	82.6	54.4	28.2	10.1	0.0
en milliards de FCFA	23.4	20.2	18.1	15.9	13.2	10.2	6.8	4.0	1.9	0.6	0.0
en pourcentage des recettes de l'Etat	14.5	12.7	11.5	10.2	8.6	6.7	4.6	2.7	1.3	0.4	0.0
en pourcentage des exportations de biens et services	211.2	185.1	182.2	149.0	109.3	77.1	48.2	29.7	15.1	5.6	0.0
en pourcentage du service de la dette ²	4.6	4.1	3.7	3.4	2.9	2.3	1.6	1.0	0.5	0.2	0.0
en pourcentage du PIB	126.3	121.2	120.0	118.3	109.7	94.3	70.3	46.3	24.0	8.6	0.0
en pourcentage de la quote-part											
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)	75.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Décaissements	11.0	7.5	1.8	2.5	12.6	22.7	35.2	35.2	32.7	22.7	12.6
Remboursements et rachats											
<i>Pour mémoire :</i>											
PIB nominal GDP (en milliards de FCFA)	3,199	3,469	3,767	4,089	4,440	4,821	5,234	5,683	6,170	6,699	7,273
Exportations de biens et services (en milliards de FCFA)	1,027	1,122	1,224	1,359	1,494	1,644	1,805	1,983	2,177	2,392	2,628
Recettes de l'Etat (en milliards de FCFA)	636	703	779	872	973	1,088	1,216	1,346	1,492	1,649	1,820
Service de la dette (en milliards de FCFA) ³	70	77	77	93	118	144	171	183	187	179	176
FCFA/DTS (moyenne sur la période)	801	799	799	799	800	800	800	800	800	800	800

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ Incluant prolongation et augmentation proposées du niveau² Le total du service de la dette inclut les remboursements et³ Inclut les entreprises publiques.

Tableau 8. Togo : Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC 2017-19

Montant	Date de disponibilité	Conditions du décaissement ¹
25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part)	5 mai 2017	Suite à l'approbation de l'accord au titre de la FEC par le Conseil d'administration.
25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part)	15 septembre 2017	Observation des critères de réalisation continue et à fin juin 2017, et achèvement de la première revue au titre de l'accord.
25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part)	15 mars 2018	Observation des critères de réalisation continue et à fin décembre 2017, et achèvement de la deuxième revue au titre de l'accord.
25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part)	15 septembre 2018	Observation des critères de réalisation continue et à fin juin 2018, et achèvement de la troisième revue au titre de l'accord.
25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part)	15 mars 2019	Observation des critères de réalisation continue et à fin décembre 2018, et achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord.
25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part)	15 septembre 2019	Observation des critères de réalisation continue et à fin juin 2019, et achèvement de la cinquième revue au titre de l'accord.
25,14 millions de DTS (17,1 % de la quote-part)	15 décembre 2019	Observation des critères de réalisation continue et à fin septembre 2019, et achèvement de la sixième revue au titre de l'accord.
SDR 176,16 millions de DTS (120 % de la quote-part)		Montant total de l'accord

Sources: Autorités togolaises; et estimations des services du FMI.

¹ En sus des conditions généralement applicables au titre de la Facilité élargie de crédit.

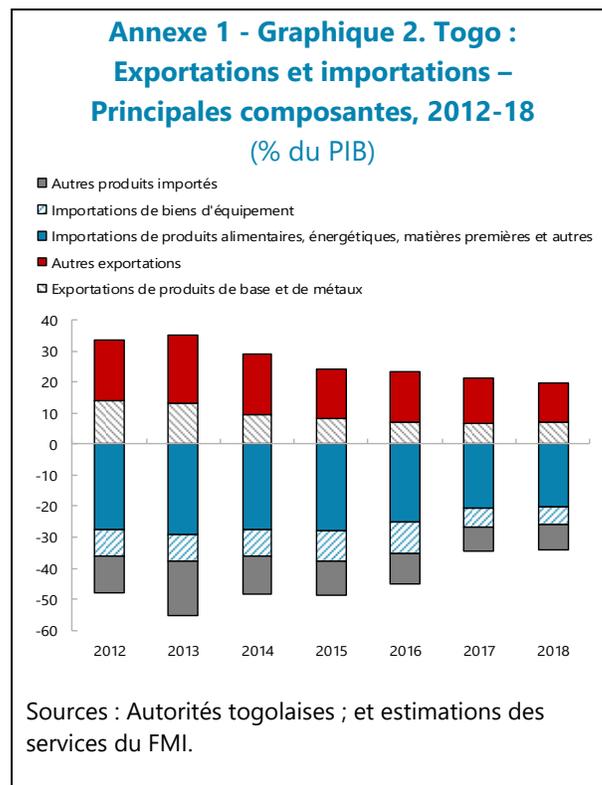
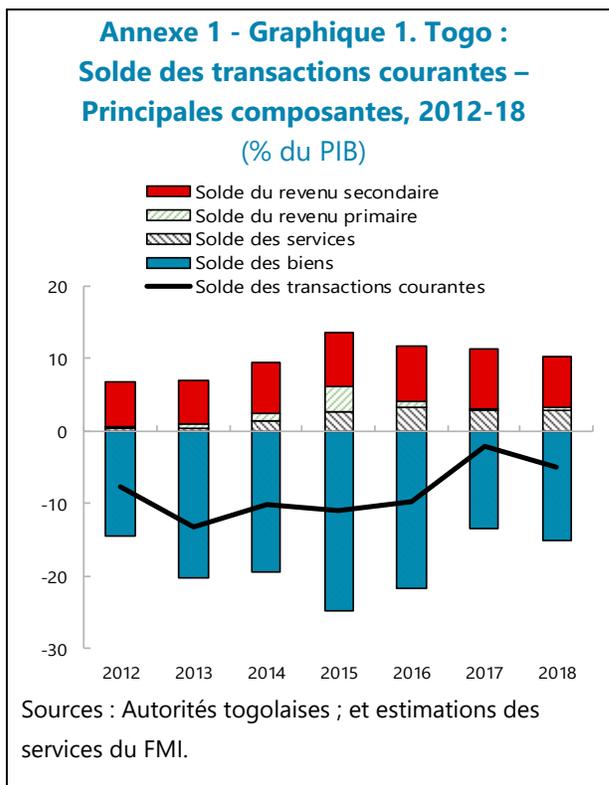
Annexe I. Évaluation du secteur extérieur

La position extérieure du Togo en 2018 est globalement en phase avec ses fondamentaux macroéconomiques. Le déficit des transactions courantes a été élevé ces dernières années en raison essentiellement des importations de biens d'investissement, mais il s'est nettement amélioré en 2017 et est estimé proche de la norme en 2018⁵. Il devrait rester faible à moyen terme, grâce à des importations réduites de biens d'équipement, au renforcement des exportations favorisées par les réformes structurelles, et à de prudents soldes budgétaires. La consolidation budgétaire requise par le programme appuyé par la FEC et les politiques structurelles recensées dans le Plan national de développement visant à améliorer le climat des affaires et institutionnel et à stimuler la productivité, seront nécessaires pour continuer à maîtriser le déficit courant et pour contribuer aux politiques de stabilisation régionale. Les autorités ont souscrit aux conclusions générales de cette analyse.

1. Le solde des transactions courantes est estimé à -4,9 % du PIB en 2018. Par rapport à la moyenne des cinq dernières années, il s'est amélioré en raison essentiellement d'une baisse continue de la demande d'importations de biens d'équipement, des cours des produits de base à la fin de l'année 2018, et d'une amélioration générale des termes de l'échange (graphique 1). Par rapport à son niveau le plus défavorable en 2013, le solde des transactions courantes s'est considérablement amélioré, surtout après le démarrage du programme appuyé par la FEC en 2017 et le ralentissement de la demande d'investissement public et privé (en partie lié à la crise politique de 2017). Ce déficit devrait rester autour de la norme de compte courant EBA à moyen terme grâce aux politiques budgétaires et structurelles, mais pourrait légèrement se creuser à long terme si les besoins d'investissement venaient à augmenter.

2. Bien qu'elles soient relativement diversifiées, les exportations sont concentrées sur des produits à faible valeur ajoutée tels que matières premières, produits agricoles non transformés, et réexportations. Les principaux produits d'exportation sont des produits miniers, (notamment phosphates et mâchefer), et des produits agricoles (tous classés en produits de base dans le graphique 2). Même s'il s'agit d'importants moteurs des exportations et de l'activité économique générale, il convient de redoubler d'efforts pour accroître la valeur ajoutée des produits et améliorer la chaîne d'approvisionnement. Du côté des importations, les produits alimentaires, l'énergie, les matières premières et les biens d'équipement constituent la part la plus importante. La baisse des importations d'autres produits ces dernières années, et en particulier des importations de biens d'équipement par les secteurs public et privé depuis 2017, a contribué à améliorer le solde des transactions courantes. Toutefois, les biens d'équipement étant encore insuffisants au Togo, les besoins d'investissement sont importants et pourraient affaiblir le solde des transactions courantes à long terme.

⁵ La norme de compte courant est le solde courant qui prévaudrait si les politiques effectives étaient remplacées par les politiques souhaitées dans le modèle d'évaluation du solde extérieur EBA (External Balance Assessment).



3. Le déficit des transactions courantes du Togo est essentiellement financé par l'emprunt public et l'investissement direct étranger (IDE). Il s'agit notamment de prêts concessionnels, de dons et d'emprunts publics, ainsi que du financement FEC en 2017-18. À l'avenir, si le cadre du Plan national de développement est mis en œuvre avec succès, l'IDE devrait financer davantage le solde des transactions courantes et réduire ainsi la dépendance à l'égard des investissements de portefeuille et des emprunts régionaux.

4. Le modèle EBA-lite indique que l'écart de compte courant est proche de zéro⁶. Selon la méthodologie EBA-lite, la norme de solde courant est estimée aux alentours de -5,4 %, ce qui donne un écart de compte courant d'environ 0,15 % en 2018 (tableau 1). La méthodologie EBA-lite prend en compte les paramètres fondamentaux économiques, la conjoncture et les politiques économiques. Ces dernières incluent notamment la politique budgétaire, les dépenses publiques consacrées à la santé, la politique du secteur financier, les réserves de change, l'ouverture du compte de capital, et la politique monétaire.

⁶ Cette évaluation repose sur la méthodologie EBA-lite révisée, mise en œuvre depuis octobre 2018.

Annexe 1- Tableau 1. Togo : Modèle EBA-lite du compte courant et modèle du taux de change effectif réel (TCER)

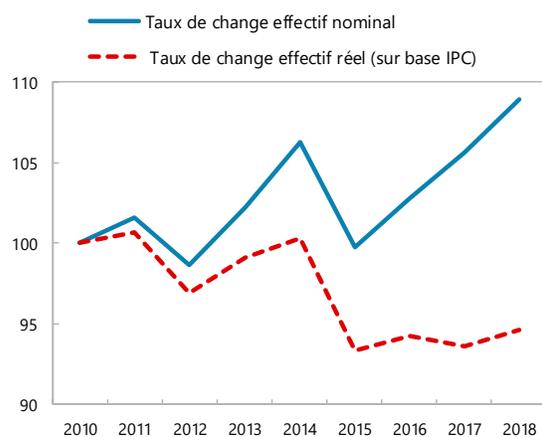
Modèle de compte courant		Modèle TCERI	
CC-réel	-4.9%	Ln(TCER) réel	4.56
Contributions conjoncturelles (à partir du modèle)	0.4%	Ln(TCER) estimé	4.65
CC corrigé des variations conjoncturelles	-5.3%	Ln(TCER) Norme	4.65
Norme de CC	-5.6%	Résidu	-0.08
Norme de CC corrigée des variations conjoncturelles	-6.0%	Écart lié à la politique économique	0.0%
Norme de CC corrigée des variations conjoncturelles et conforme au niveau multilatéral	-5.4%		
Écart de CC	0.15%		
dont: écart lié à la politique économique	0.8%		
Elasticité du compte des transactions courantes (balance commerciale) au TCER	-0.26		
Ecart du TCER	-0.6%		-9.1%
CC ajusté	-4.7%		
Résidu	-0.2%		

Sources : Autorités togolaises ; et estimations des services du FMI.

5. En tant que membre d'une union monétaire, si la politique budgétaire et les politiques sociales et de crédit restent déterminées au niveau national, les interventions sur le marché des changes, la politique monétaire et l'ouverture du compte de capital sont définies au niveau régional. Compte tenu de ces éléments, il existe toujours des écarts au niveau de la politique nationale, auxquels il convient de remédier pour assurer la viabilité extérieure. Le modèle d'évaluation du solde extérieur ne semble pas indiquer de désalignement du taux de change effectif réel (TCER), qui devrait rester à son niveau actuel, soutenu par la politique budgétaire, la politique du marché du travail, et autres politiques structurelles.

6. La dépréciation du taux de change effectif réel a commencé il y a quelques années seulement à contribuer

Annexe 1 – Graphique 3. Togo : Taux de change effectif réel et nominal, 2010-18



Sources : Autorités togolaises ; et estimations des services du FMI.

positivement au solde courant. Après une dépréciation en 2015, le TCER du Togo (basé sur l'IPC) est resté stable malgré une légère appréciation nominale en 2018, liée en partie au renforcement de l'euro (auquel est indexé le FCFA de l'UEMOA) par rapport au dollar. L'inflation relativement plus faible au Togo a contribué à maintenir la stabilité relative du TCER (graphique 3). À l'avenir, la viabilité extérieure devrait être soutenue par des politiques de renforcement de la compétitivité via une amélioration du climat des affaires.

7. L'évaluation globale de l'écart du TCER repose sur le modèle d'évaluation du compte courant. Par rapport à ce modèle, les résultats du TCER indiquent un écart important. Dans la mesure où le Togo est membre d'une union monétaire, et où le FCFA est indexé, la divergence des résultats de ce modèle doit être interprétée avec prudence. Les politiques nationales peuvent avoir un impact limité sur l'évolution du taux de change nominal, qui dans la plupart des cas, détermine le taux de change réel, en particulier lorsque l'inflation est faible. En général, les résultats du modèle du TCER sont moins fiables pour les pays pour lesquels les données sont restreintes à une courte période de temps ou qui ont connu d'importantes modifications structurelles, mal prises en compte par la régression⁷. Compte tenu de l'importante révision des données en 2017 et 2018, à l'origine d'une nette hausse du solde des transactions courantes par rapport à la moyenne historique, il convient de noter que l'évaluation globale est sujette à un certain niveau d'incertitude⁸.

⁷ Fonds monétaire international, 2016, Note méthodologique sur la méthode EBA-Lite, document de politique générale du FMI.

⁸ Les déficits des transactions courantes en 2017 et 2018 sont nettement inférieurs à la moyenne historique, mais plus proches de la norme de compte courant. Dans la mesure où l'évaluation repose sur le modèle de compte courant, il convient de noter que l'évaluation globale est sujette à un certain niveau d'incertitude, car les données sur le solde des transactions courantes sont encore provisoires.

Annexe II. Accès aux services financiers et inclusion financière au Togo

Même si la prestation de services financiers s'est systématiquement améliorée au Togo et si le développement du secteur bancaire est supérieur aux moyennes des pays à faible revenu de l'UEMOA et d'Afrique subsaharienne, il est encore possible d'accroître la contribution du secteur financier à la capacité de la population à faire face aux chocs ainsi qu'aux besoins de financement des entreprises. Plus précisément, une réduction des coûts d'intermédiation et des garanties exigées, notamment la simplification de la structure juridique des garanties, pourrait considérablement améliorer l'accès aux services financiers et l'inclusion financière au Togo.

1. Le Togo bénéficie d'un secteur financier relativement développé et concurrentiel (graphique 1). Le secteur bancaire togolais compte 14 banques, dont deux grands groupes bancaires panafricains, Ecobank et Oragroup, qui sont les plus grandes banques du pays en termes de total d'actifs en 2018. Le pays a le ratio du total d'actifs bancaires au PIB le plus élevé de tous les pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu. Le marché du crédit est bien développé, puisque le crédit au secteur privé formel a représenté 42 % du PIB à fin 2018. Le secteur de la microfinance, qui répond aux besoins des secteurs informel et agricole, est relativement bien développé. Les institutions de microfinance viennent en aide à un pourcentage de la population plus élevé (37 %) que dans les autres pays de l'UEMOA, notamment dans le secteur informel. Le secteur de l'assurance est relativement concurrentiel, avec la présence de douze compagnies d'assurance au Togo. Le régime national de retraite est dominé par la Caisse nationale de Retraite du Togo et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, qui ont systématiquement enregistré des déficits structurels et des difficultés de viabilité financière en raison d'une faible gouvernance et d'un manque de diversification des actifs.

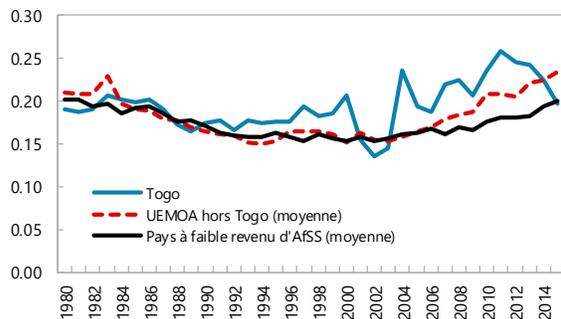
2. Malgré le bon accès des particuliers aux services financiers, le secteur bancaire présente plusieurs facteurs de risque qui peuvent compromettre l'offre de crédit à l'avenir (graphique 1, graphique 1 du texte). Les marges nettes d'intérêt sont parmi les plus faibles de l'UEMOA, tandis que le ratio des coûts aux revenus est en hausse et dépasse la médiane de l'UEMOA. L'efficacité globale du secteur bancaire a régressé. Un certain nombre d'indicateurs de liquidité se sont également détériorés. Les risques liés à l'environnement du crédit, les actifs non productifs non résolus des deux banques publiques, et la supervision inadéquate du secteur de la microfinance, présentent des aspects systémiques. Tandis qu'il existe de vastes poches de vulnérabilité liées aux deux banques publiques⁹, un certain nombre de banques privées affichent également de faibles volants de fonds propres, un ratio élevé de prêts improductifs, une concentration des prêts, une exposition commune aux activités commerciales et manufacturières, et une érosion de leurs marges.

⁹ Voir document de la série des Questions Générales « Banques publiques, privatisation et performance macro financière en Afrique subsaharienne », en accompagnement du rapport des services du FMI.

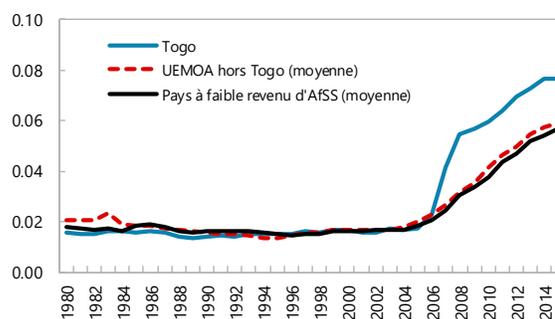
3. L'accès aux comptes bancaires formels et l'inclusion financière ont été améliorés (graphique 2). Ces dix dernières années, la proportion de la population (âgée de 15 ans et plus) ayant accès à une forme ou une autre de service financier est passée de moins de 10 % à 45 %, dont 34 % auprès d'une institution financière, grâce essentiellement à l'utilisation de services bancaires par les particuliers ; le développement des comptes d'argent mobile a été plus limité.

Annexe 2 - Graphique 1. Togo : Développement du secteur financier : institutions financières

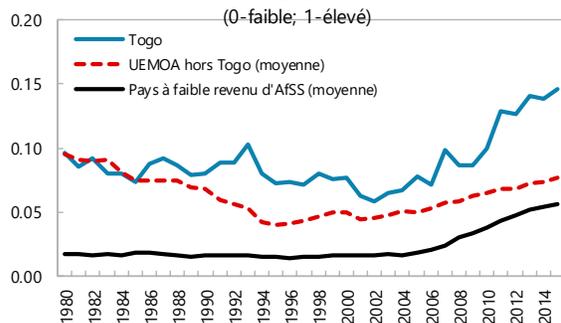
Indice des institutions financières, 1980-2015
(0-faible; 1-élevé)



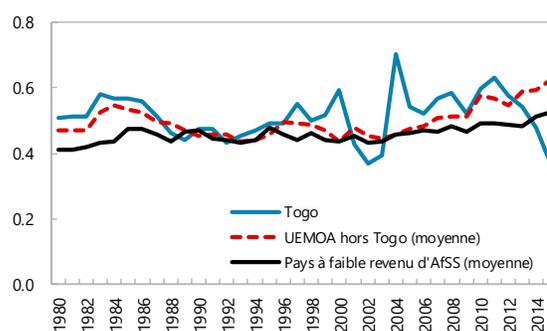
Accès aux institutions financières, 1980-2015
(0-faible; 1-élevé)



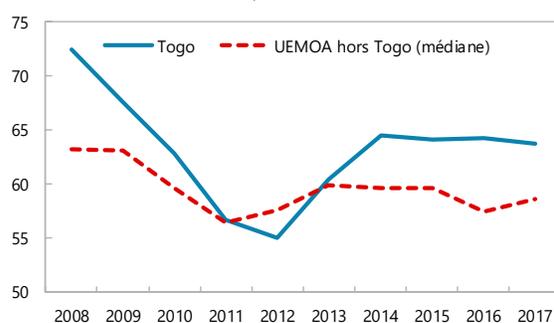
Profondeur des institutions financières, 1980-2015
(0-faible; 1-élevé)



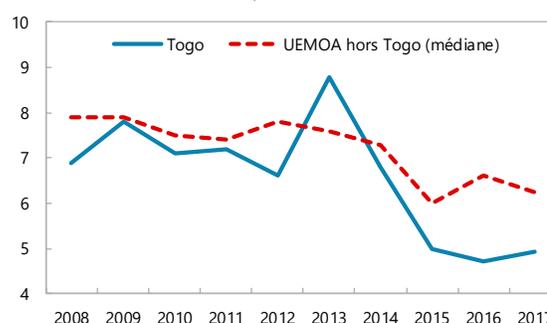
Efficacité des institutions financières, 1980-2015
(0-faible; 1-élevé)



Ratio coût / revenu, 2008-17
(pourcent)



Ecart taux prêts- dépôts, 2008-17
(pourcent)

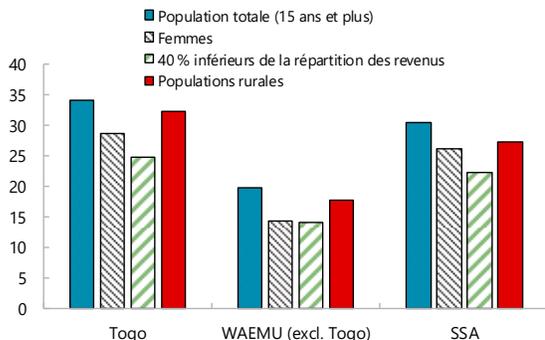


Sources: Sviryzdenka, K. 2016, "Introducing a New Broad-based Index of Financial Development", IMF Working Paper No. 16/5; BCEAO; et estimations des services du FMI.

Annexe 2 - Graphique 2. Togo : Accès aux services financiers et inclusion financière

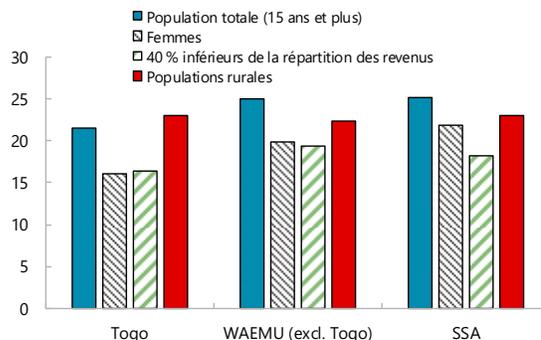
Même si le Togo affiche de meilleurs résultats que les moyennes des pays de l'UEMOA et des pays à faible revenu d'AFSS pour la prestation d'infrastructures financières de base ...

Comptes auprès d'une institution financière, 2017
(% de population âgée de 15 ans et plus)



...le taux de pénétration des comptes d'argent mobile est plus faible, surtout chez les femmes et les 40 % inférieurs de la répartition des revenus.

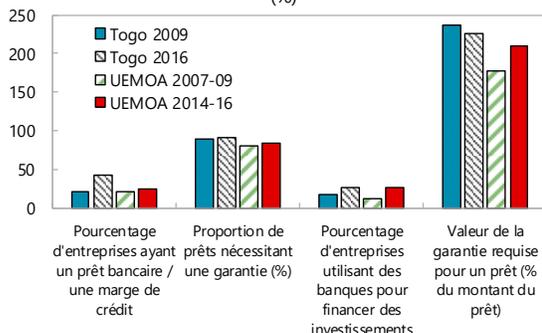
Comptes d'argent mobile, 2017
(% de population âgée de 15 ans et plus)



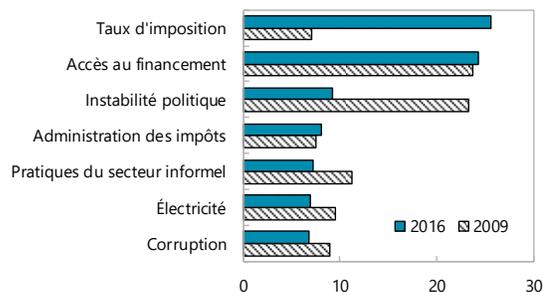
Une proportion d'entreprises togolaises a un meilleur accès au financement que les moyennes des pays de l'UEMOA et des pays à faible revenu d'AFSS, mais une plus forte proportion de crédits exige des garanties une fois et demie supérieures à la valeur du prêt, pour les petites entreprises

...et un quart des entreprises togolaises considèrent toujours l'accès au financement comme le principal obstacle à la conduite des affaires. Un quart des entreprises seulement recourt aux prêts bancaires pour financer leurs investissements.

Accès au secteur financier, 2009-16
(%)

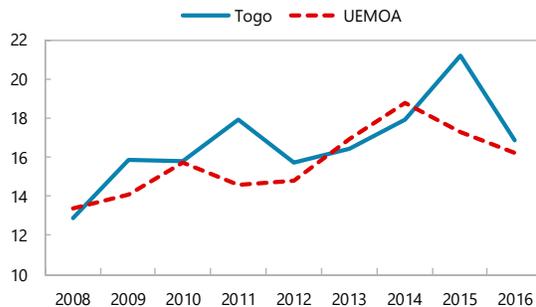


Principaux obstacles pour les entreprises, 2016
(pourcentage d'entreprises indiquant cet aspect comme principal obstacle)



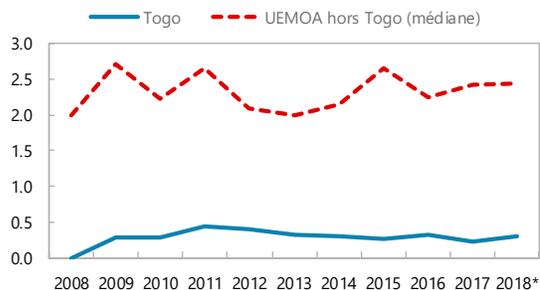
Le taux d'épargne n'a cessé de baisser depuis son pic de 2015...

Epargne nationale brute, 2008-16
(% du PIB)



...tandis que la proportion de crédits bancaires à l'agriculture demeure très faible.

Crédit à l'agriculture, 2008-18
(pourcentage du total)



*Données à fin juin 2018.

Sources: Base de données Global Findex ; BCEAO; et estimations des services du FMI.

4. Bien que les producteurs agricoles aient accès au financement des institutions de microfinance et au crédit informel, les montants de crédit octroyés par les banques commerciales à l'agriculture sont faibles et en baisse (graphique 2). Même s'il est nécessaire pour les banques de développer leurs compétences et leurs outils pour assumer les risques agricoles, certains pays dont les secteurs bancaires sont moins développés et les conditions climatiques aussi incertaines, sont plus actifs dans l'octroi de prêts bancaires à l'agriculture, comme d'autres pays de la région confrontés à des problèmes tout aussi difficiles d'attribution de titres de propriété foncière. Selon la Banque mondiale (2016)¹⁰, plusieurs distorsions liées à une formulation et à une mise en œuvre insuffisantes des politiques du secteur incitent peu les banques privées à investir dans l'agriculture commerciale (politique et réglementation biaisées, code des impôts, faible prestation de services publics, manque d'infrastructures locales), ce qui réduit considérablement la rentabilité des investissements visant à accroître la productivité des agriculteurs commerciaux et des petits exploitants agricoles.

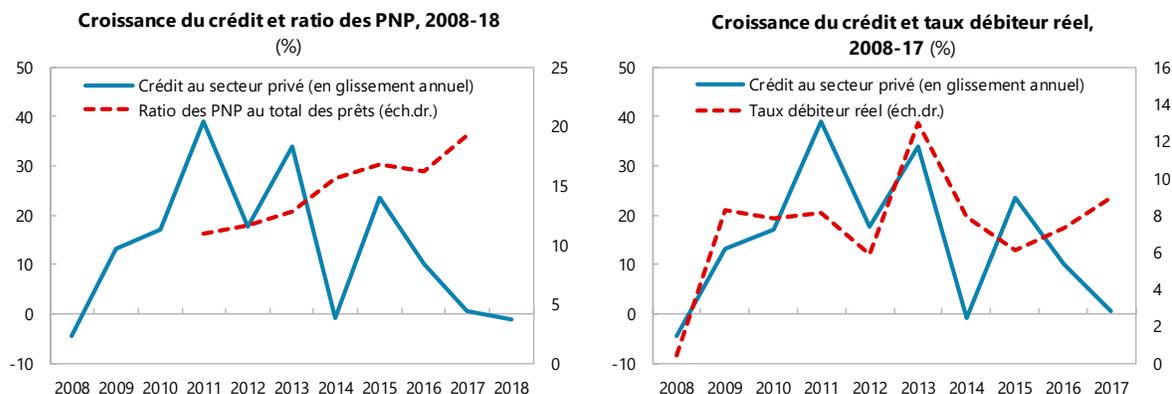
5. Malgré l'évolution du secteur financier togolais, il convient de remédier à un certain nombre de lacunes non négligeables pour améliorer l'accès des entreprises au crédit (graphique 1). En 2016, l'accès au crédit était considéré comme le deuxième obstacle à la conduite des affaires, et comme le principal obstacle par un quart des entreprises (graphique 2). Outre l'accès, le coût du crédit est un problème. Jusqu'à très récemment, les taux d'intérêt débiteurs au Togo étaient similaires ou inférieurs à ceux d'autres pays de l'UEMOA. En 2013, le taux débiteur réel des banques togolaises a dépassé celui des autres pays de l'UEMOA, pour se situer à 12,5 %, et après une période de repli, il s'est à nouveau redressé en 2015, pour avoisiner 10 % à fin 2017. Cette évolution s'explique à la fois par une hausse des écarts de taux et une augmentation du coût de financement, qui pourraient survenir si le secteur connaissait des risques accrus ou si la demande de financement dépassait l'offre. Les garanties constituent une autre préoccupation. Les garanties exigées sont importantes, en particulier pour les petites entreprises. En outre, le marché est segmenté, l'accès au système financier étant plus difficile pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) que pour les grandes : c'est un obstacle majeur à la croissance du secteur des entreprises formelles.

¹⁰ Banque mondiale (2016), « Togo – Diagnostic-Pays systématique », Washington, D.C, Groupe de la Banque mondiale.

Annexe 2 – Graphique 1 du texte. Togo : Croissance du crédit, prêts improductifs, et taux débiteur

Le niveau élevé de PNP a été un obstacle majeur au financement de l'économie, surtout après le choc des prix pétroliers de 2015 qui a affecté le commerce intra-régional.

Les taux d'intérêt débiteurs au Togo n'ont cessé d'augmenter depuis 2015, pour dépasser la médiane de l'UEMOA.



Sources: BCEAO; et estimations des services du FMI.

6. Depuis 2015, l'offre insuffisante de fonds disponibles pour les prêts a été un obstacle plus important que les facteurs liés à la demande, et s'est traduite par une hausse des taux d'intérêt réels et une diminution des volumes de prêts (graphique 1 du texte).

Jusqu'en 2015, l'évolution parallèle des taux d'intérêt et des volumes de prêts au Togo suivait les fluctuations de la demande de crédit et en était le principal moteur (hausse des taux d'intérêt réels et hausse des volumes de prêts). Depuis 2015, la corrélation est devenue négative (hausse des taux d'intérêt réels et diminution des volumes de prêts) : il semble que les limites de l'offre de financement pour stimuler l'investissement soient devenues un facteur plus déterminant des taux d'intérêt et des volumes de prêts.

Identification des contraintes à l'accès des entreprises aux services financiers

7. Nous appliquons un modèle d'équilibre général fondé sur des données microéconomiques² pour déterminer les moyens d'accroître l'accès au financement pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Ce modèle est calibré pour quantifier les obstacles les plus contraignants à l'inclusion financière et donc à la croissance et à la productivité. Trois frictions financières sont en présence : les coûts de participation (ψ), qui limitent l'accès au crédit des petits entrepreneurs et des entrepreneurs les plus pauvres ; les coûts d'intermédiation (χ), dus à l'asymétrie d'information entre banques et emprunteurs qui entraîne des écarts de taux d'intérêt nets ; et l'exécution imparfaite des contrats (λ), qui entraîne des exigences de garanties ainsi que des ratios plus faibles endettement/garantie. Pour procéder

² Dabla-Norris, E., et al., 2015, « Recensement des obstacles à l'inclusion financière et leur impact sur le PIB et les inégalités », Document de travail NBER, N° 208.

à l'estimation, le modèle inclut des indicateurs macroéconomiques et financiers spécifiques au Togo de façon à définir les valeurs des paramètres et les trajectoires de transition¹¹.

8. Selon les résultats, les principaux obstacles à l'emprunt sont le niveau élevé des garanties exigées et des coûts d'intermédiation (graphique 2 du texte). À partir du calibrage, les courbes du graphique ci-dessous illustrent les effets de la réduction individuelle de chacun des trois obstacles financiers sur le nombre d'entreprises ayant accès au crédit, le PIB, la productivité totale des facteurs, l'inégalité de revenu, les écarts de taux d'intérêt, et les ratios de prêts improductifs : cela semble indiquer qu'il convient de prendre en compte l'arbitrage entre accès aux services financiers et stabilité financière.

- **Coûts de participation.** Il existe une marge, bien que limitée, pour réduire les coûts de participation, tels que coûts fixes de transactions, documents requis, et autres freins à l'accès, qui entraînerait une hausse de l'investissement, de la productivité, et du PIB. L'accès des PME/PMI du secteur agricole au crédit bancaire (0,3 % du total du crédit), qui constitue aujourd'hui le principal obstacle au développement du secteur agricole, devra être facilité par le mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA), forme particulière d'assurance fondée sur le partage du risque agricole (absence de précipitations et divers aléas). Il conviendra de prendre une série de mesures supplémentaires pour accroître la productivité/bancabilité et le financement de l'agriculture. À cette fin, le ministère de l'Agriculture a entrepris le recensement des divers acteurs des chaînes de valeur agricole, pour mieux les structurer et établir un régime général d'appui/orientation et de développement de clusters.
- **Coûts d'intermédiation.** La réduction de ces coûts pourrait être très avantageuse pour accroître le nombre d'entreprises ayant accès au crédit. À cette fin, des réformes devraient contribuer à réduire les taux débiteurs réels, notamment l'amélioration du régime de gestion foncière, pour créer davantage de garanties et renforcer les systèmes de souscription et de recouvrement de crédit. Une importante mesure qui pourrait être prise par les autorités dans ce domaine consisterait à améliorer la couverture des bureaux d'information sur le crédit en élargissant le partage d'informations.
- **Garanties.** Des mesures à l'égard de plusieurs obstacles structurels (tels que structure d'insolvabilité et capacité de recouvrement de valeur sur garantie, et amélioration de l'application des réglementations et de la culture de crédit) pourraient considérablement accroître le nombre d'entreprises ayant accès au crédit au Togo, et en conséquence permettre d'accroître l'activité économique.

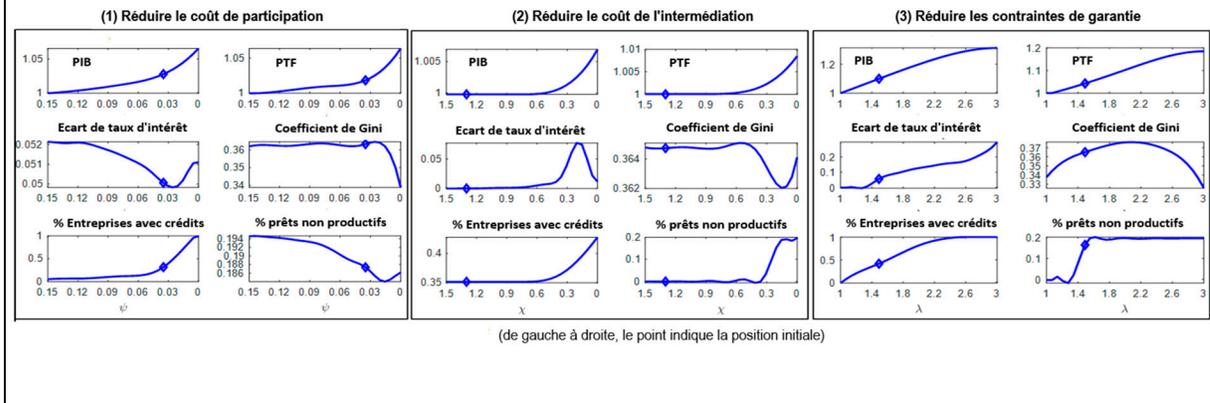
9. Remédier aux inefficiences de l'infrastructure actuelle du crédit et aux problèmes d'applicabilité des contrats de prêts pourrait abaisser les coûts du crédit et réduire les

¹¹ Ces valeurs sont les suivantes : épargne brute (% du PIB, moyenne) : 16,7 ; valeur de la garantie nécessaire pour un prêt (% du montant du prêt : 226 ; pourcentage d'entreprises bénéficiant d'un prêt/ligne de crédit : 42 ; prêts non performants (%) : 18,3 ; écart de taux d'intérêt : 5. La répartition de la part de l'emploi est construite au moyen de données microéconomiques. Sources : Enquêtes auprès des entreprises et Indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale.

garanties exigées. Il convient de continuer de renforcer le système des bureaux d'informations sur le crédit. Bien que de grandes améliorations y aient récemment été apportées, les prestataires de services financiers soulignent que les données sont incomplètes. En outre, l'imprévisibilité des décisions de justice contribue au risque de prêt élevé qui est perçu et diminue la valeur des garanties. Des lacunes sur le plan de l'état de droit ont poussé nombre de banques à limiter leurs activités aux segments de marché qu'elles jugent moins risqués. Enfin, il importe de redoubler d'efforts pour renforcer la capacité des organes judiciaires à interpréter et faire correctement respecter les droits des créanciers ; assurer que les banques soient convenablement incitées à répondre aux demandes d'exécution et de liquidation ; améliorer la législation sur l'insolvabilité et y recourir davantage pour faciliter la restructuration des entreprises viables ; et instaurer des directives sur les règlements volontaires à l'amiable.

10. Une stratégie globale visant à accroître l'offre de financement à long terme au Togo — moteur fondamental de la croissance — doit conjuguer des mesures visant à accroître les fonds disponibles et à favoriser une répartition optimale du financement entre secteurs public et privé. Des mesures visant à réduire le niveau d'informalité, à accroître l'épargne intérieure dans le secteur financier, et à régler les problèmes de qualité des actifs, pourraient améliorer l'offre de financement à long terme pour le secteur privé. Le renforcement de l'infrastructure du crédit et la diminution du risque perçu dans le secteur bancaire inciteront les banques à prêter sur de longues échéances. Il importera de continuer d'améliorer le climat des affaires pour augmenter le flux d'investissements extérieurs et rendre les entreprises togolaises plus attractives aux yeux des fournisseurs de financement à long terme. La restructuration du régime d'assurance sociale dans le but d'améliorer son fonctionnement et sa gouvernance apporterait non seulement une sécurité de revenu aux retraités et autres bénéficiaires, mais libérerait aussi les financements nécessaires au développement de l'économie à long terme. Des financements supplémentaires (pour les soins de santé, par exemple) pourraient être dégagés pour accroître la résilience aux chocs de la population, mobiliser l'épargne, et la canaliser vers des investissements à long terme, tandis que la taille et la complexité des marchés intérieurs de capitaux pourraient être améliorées par la reprise des privatisations des entreprises publiques.

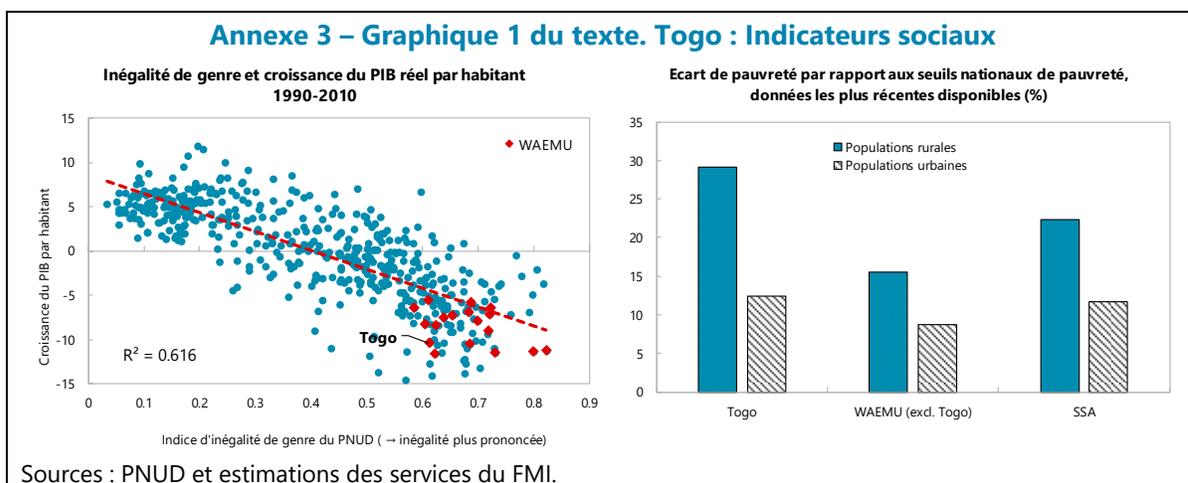
Annexe 2. Graphique 2 du texte. Togo : Assouplissement des obstacles à l'inclusion financière des entreprises



Annexe III. Inégalité de genre et développement au Togo¹²

Le Togo obtient de bons résultats par rapport aux pays comparables de la région/sous-région en termes de participation des femmes au marché du travail et de leurs droits juridiques, mais pourrait bénéficier bien plus de leur autonomisation. Même si nombre de restrictions liées au genre ont été éliminées de la structure juridique, de nettes différences subsistent entre le contexte juridique et les normes sociales. Les femmes togolaises sont au centre de l'économie, avec un taux de participation relativement élevé au marché du travail. Elles demeurent toutefois surreprésentées dans le secteur informel et l'agriculture, et parmi les pauvres, tandis que l'écart de niveau d'instruction entre les sexes est le plus élevé au monde. Il convient de réduire considérablement les inégalités de revenu et de genre pour parvenir à une croissance soutenue.

1. Les données empiriques sont de plus en plus nombreuses à montrer que les inégalités — de revenu ou de genre — peuvent entraver la croissance économique (graphique 1 du texte). Les inégalités de revenu et de genre, notamment en raison de restrictions juridiques imposées aux femmes, entravent la croissance surtout dans les pays qui sont aux premiers stades de leur développement, et infligent de fortes pertes de croissance en Afrique subsaharienne. En outre, inégalités de genre et inégalités de revenu ont tendance à aller de pair (FMI, 2016)¹³. L'autonomisation économique des femmes — notamment grâce à une augmentation des taux de scolarisation, à l'égalité des droits, à l'amélioration de la sécurité et à l'inclusion financière — peut contribuer à renforcer la résilience de l'économie et à réduire les inégalités de revenu, favorisant ainsi la stabilité économique et une croissance durable.



2. Au Togo, les principales difficultés pour les femmes sont notamment le faible accès à l'enseignement supérieur, l'accès aux ressources et aux rôles de responsabilité économique, et plus largement, les possibilités d'emploi limitées dans le secteur formel.

¹² Préparée par Irina Bunda et Shirin Nikaein Towfighian.

¹³ Hakura et al, 2016, « Inégalités, disparités hommes-femmes, et croissance économique : étude comparative en Afrique subsaharienne », Document de travail du FMI N° 16/111

L'indice d'inégalité de genre en 2017, bien que supérieur aux moyennes de l'UEMOA et d'Afrique subsaharienne et en lente amélioration, fait état de difficultés dans plusieurs domaines : des taux élevés de mortalité maternelle (368 décès pour 100.000 naissances viables) et de natalité chez les adolescentes (89,1 naissances pour 1.000 femmes âgées de 15 à 19 ans), ainsi qu'un faible taux de femmes adultes ayant suivi un enseignement secondaire (26,3 %) par rapport aux hommes (52,3 %) (tableau 1 du texte). L'indicateur de développement par sexe, fondé sur l'indice de développement humain ventilé par sexe, indique d'autres inégalités entre hommes et femmes en termes de revenu, d'espérance de vie en bonne santé, et d'années moyennes de scolarisation escomptées. L'inégalité des chances, notamment l'inégalité d'accès à l'éducation, aux services de santé, aux marchés financiers, et aux ressources, ainsi que les différences d'autonomisation, présentent une forte corrélation avec les inégalités de revenu. Au Togo, le taux d'extrême pauvreté par habitant ne s'est que modestement réduit par rapport aux années 90, tandis que les inégalités de revenu se sont accrues et sont supérieures aux moyennes de l'UEMOA et d'Afrique Subsaharienne (graphique 1 du texte).

Annexe 3 – Tableau 1 du texte. Togo : indice d'inégalité de genre et ses composantes, 2017

Pays	Valeur IIG	Taux de mortalité maternelle	Taux de natalité chez les adolescentes	Proportion de sièges au Parlement	Populations ayant au moins un niveau d'éducation secondaire		Taux de participation au marché du travail	
					Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Togo	0.57	368.0	89.1	17.6	26.3	52.5	75.8	79.4
Afrique subsaharienne	0.57	549.1	101.3	23.5	28.8	39.2	65.2	74.0
UEMOA (hors Togo)	0.62	489.3	120.2	15.5	10.8	20.6	59.2	76.5
Pays à faible revenu	0.56	433.5	91.0	22.4	25.0	34.3	57.4	79.6
Faible développement humain	0.59	553.9	98.4	21.7	18.5	30.7	59.3	74.7
Développement humain moyen	0.5	175.9	41.3	21.8	42.9	59.4	36.8	78.9

L'Indice d'inégalité de genre (IIG) mesure les écarts entre hommes et femmes dans trois domaines: santé, autonomisation (éducation et représentation politique), et statut économique.

Sources: Rapport du développement humain ; et estimations des services du FMI.

3. Le Togo obtient de bons résultats par rapport aux pays comparables de la région/sous-région en termes de droits juridiques des femmes, mais il reste beaucoup à faire pour reconnaître la supériorité du droit normatif sur le droit coutumier et le faire respecter, en particulier dans les zones rurales. La Constitution togolaise consacre l'égalité et interdit toute discrimination, y compris fondée sur le sexe. Bien que plusieurs restrictions sexo-spécifiques aient été éliminées très tôt, les lois coutumières sont toujours reconnues comme source légitime du droit, même si leur valeur juridique n'est en aucun cas supérieure à celle du droit moderne, et plusieurs dispositions discriminatoires subsistent. Il subsiste encore de fortes différences entre le contexte juridique et les normes sociales (rapport GIZ, 2018)¹⁴. Le Togo connaît une juxtaposition de lois normatives et coutumières, qui empêche les femmes d'avoir accès aux actifs. Dans un contexte rural, où les femmes sont davantage exclues des processus de prise de décision que dans un contexte urbain, elles n'ont aucune possibilité d'acquérir des terres. De même, elles sont aussi exclues de toute succession, malgré la législation en vigueur en

¹⁴ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), 2018, "Analyse de genre pour les zones de développement prioritaires de la GIZ au Togo".

vertu du droit international. Seules certaines veuves peuvent acquérir des terres, mais leurs filles seront exclues de leur héritage.

4. La structure juridique, tout en étant favorable, souffre d'un manque d'application sur le terrain. La juxtaposition du droit moderne et du droit coutumier entraîne des inégalités et des interdictions au niveau de la famille, de la société, de l'économie, de la collectivité et de la politique. Plusieurs mesures ont été prises à de nombreux égards (juridique et technique) pour modifier les pratiques coutumières existantes et certaines normes socio-économiques et culturelles qui nuisent à l'égalité hommes-femmes : révision des textes de loi (code de la famille, code pénal, code foncier) ; élaboration et mise en œuvre de divers programmes ; sensibilisation, formation, création de centres d'écoute, appui et formation des femmes à la gestion d'activités génératrices de revenus, soutien pour l'acquisition d'équipements de production et de transformation à l'intention de groupes de femmes, élaboration d'arguments religieux et traditionnels pour combattre les pratiques coutumières qui vont à l'encontre de l'égalité de genre.

5. Au Togo, la faible autonomisation économique des femmes due à l'insuffisance d'accès à la richesse/aux actifs constitue un obstacle fondamental. L'accès des femmes aux services financiers et sanitaires, les droits de succession pour les filles, le droit des femmes à exploiter les actifs fonciers et non fonciers, le contrôle et la propriété ne sont que partiels (Forum économique mondial, 2018). L'accès au crédit, par exemple, est gratuit en vertu de la loi aussi bien pour les hommes que pour les femmes, mais la loi n'interdit pas aux créanciers d'exercer une discrimination en fonction du genre ou de la situation matrimoniale lors de l'octroi d'un crédit. Dans la pratique, le faible accès des femmes au crédit d'institutions financières (banques) est souvent dû aux fortes garanties exigées. Les femmes gagnent, en moyenne, 33 % de moins que les hommes. Dans les zones urbaines, toutefois, les femmes togolaises peuvent développer des activités très lucratives (ce que l'on appelle les « Nana Benz »).

6. Les questions d'autonomisation économique des femmes sont prises en compte dans la Politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre et son Plan d'action. Le Togo a un programme d'inclusion financière qui permet aux femmes d'accéder au crédit. Les autorités ont instauré des mécanismes tels que le Fonds national de la finance inclusive (FNFI), l'Agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME/PMI (ANPGF). La proportion de marchés publics alloués aux femmes et aux jeunes entrepreneurs a été augmentée de 20 à 25 % en 2019. En 2018, cette mesure a permis d'augmenter considérablement le nombre d'entreprises créées, avec près de 4.000 emplois directs et indirects.

7. La problématique femmes-hommes doit faire partie intégrante des politiques, programmes et procédures budgétaires. Il s'agit de voir comment les programmes et politiques publics peuvent promouvoir le développement économique des femmes et l'égalité entre les sexes, et comment ces idées peuvent être intégrées dans les textes de loi, réglementations et pratiques qui régissent le budget. Au Togo, ces recommandations devront cibler les écarts d'opportunités et de résultats, notamment en égalisant les taux de scolarisation des garçons et des filles et en relevant les niveaux généraux d'instruction. La récente mesure

prise pour lancer la réflexion sur la façon d'inclure des indicateurs de cette problématique dans la structure standard des indicateurs de résultats pour la budgétisation axée sur la performance est une étape dans la bonne direction.

8. Les disparités garçons-filles dans l'éducation sont un obstacle majeur à une véritable égalité de genre au Togo. L'enseignement primaire est gratuit et obligatoire ; toutefois en 2017, 49 % des femmes étaient analphabètes, contre 23 % des hommes. Tandis que 39 % des femmes n'ont pas accès aux médias, seuls 24 % des hommes en sont privés. Si 33 % des filles, contre 48 % des garçons, sont inscrites dans le secondaire, seulement 3 % des femmes adultes ont un diplôme, contre 17 % des hommes. Les obstacles à l'éducation des filles sont notamment les mariages précoces, les rôles traditionnels qui les confinent aux corvées domestiques, le poids socio-culturel et la pauvreté familiale.

9. Les résultats en matière d'éducation sont très liés au genre et à la richesse. La pauvreté est l'un des obstacles à la scolarisation des enfants, surtout des filles, et explique souvent le nombre moyen d'années de scolarité des filles et des garçons. Il existe un écart de scolarisation de six ans entre garçons et filles des familles à faible revenu et à haut revenu ; les filles des familles les plus pauvres ne suivent que 3 ans de scolarité. Le Togo a entrepris des réformes du système éducatif, avec notamment la gratuité de l'école primaire et la réduction de moitié des frais de scolarité du secondaire pour les filles, qui a permis d'augmenter le nombre d'années de scolarisation des enfants de familles à faible revenu, surtout des filles. En 2017, le niveau d'instruction primaire était de 61 % chez les femmes âgées de 25 à 54 ans, alors qu'il n'était que de 8,6 % chez les femmes âgées de 65 ans et plus.

10. Les disparités de genre dans l'éducation privent les femmes togolaises d'un plein épanouissement économique et les empêchent donc de contribuer à la croissance et à la stabilité. La participation au marché du travail au Togo est élevée, à près de 76 % en 2017, les femmes étant au cœur de l'économie. Toutefois, les femmes ont en général tendance à exercer des activités économiques peu rémunérées, le plus souvent apprises dans le secteur informel. Pour réduire les inégalités de genre, les femmes togolaises doivent acquérir un pouvoir économique plus important, grâce à des connaissances techniques appropriées et à un accès aux marchés et aux services financiers autres que la microfinance. Les femmes ne sont que 20 % dans les métiers professionnels et techniques, 16 % dans les filières de recherche et développement, et 30 % chez les parlementaires, hauts fonctionnaires, et gestionnaires. Seule 0,6 % de la main d'œuvre féminine est hautement qualifiée, contre 3,2 % de la main d'œuvre masculine. Le taux d'activité des femmes dans les emplois professionnels et techniques pourrait augmenter si les dépenses consacrées à l'éducation étaient accrues.

11. Pour lutter contre une aggravation de l'inégalité des chances, telle que l'inégalité d'accès au marché du travail, à la santé, à l'éducation, et aux services financiers, les autorités devront intervenir de manière plus ciblée. Il s'agit notamment de mettre en œuvre la stratégie régionale de l'UEMOA en faveur de l'égalité de genre et d'améliorer l'éducation et la formation des filles, avec l'aide des plans nationaux visant à favoriser la création d'emplois. Un élément fondamental de l'amélioration du capital humain au Togo passe par l'élimination des

disparités entre garçons et filles en matière de fréquentation et de résultats scolaires. L'amélioration du niveau d'instruction des filles aura de nettes incidences positives sur la productivité, la croissance, et la réduction de la pauvreté. Elle contribuera aussi à freiner le taux de fécondité¹⁵. Au-delà de l'éducation, il importera également de remédier aux inadéquations de compétences, de renforcer les programmes de qualification et de formation professionnelle, et d'améliorer la coordination entre secteurs public et privé.

12. L'évolution démographique et l'amélioration des taux de scolarisation, de rétention et de transition devront être prises en compte dans l'élaboration d'une politique éducative qui est d'une importance capitale. Il conviendra à la fois d'accroître considérablement les ressources budgétaires et de les déployer judicieusement pour assurer une éducation de qualité et réduire les disparités entre hommes et femmes et entre zones rurales et urbaines. En outre, il importera de mettre l'accent sur la mise en place de l'infrastructure de base, l'amélioration du ratio élèves-enseignant, et la réduction des disparités de genre dans la fréquentation et les résultats scolaires. Le renforcement des infrastructures, notamment de protection sociale et de services publics, contribuera à combler l'écart entre les sexes dans l'éducation.

13. Il est indispensable d'investir dans l'éducation et la santé pour améliorer l'accessibilité et la qualité d'une éducation en adéquation avec les besoins du marché du travail et pour renforcer les résultats en matière de santé. Il est essentiel de poursuivre les mesures visant à améliorer l'offre de services de qualité et leur accessibilité à des coûts abordables, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive et des droits des femmes et des filles, pour garantir des progrès. L'élargissement des prestations, l'amélioration de la qualité, et la réduction des disparités entre hommes et femmes et entre zones rurales et urbaines nécessiteront un espace budgétaire supplémentaire. Pour augmenter l'espace budgétaire en faveur de ces dépenses, la mise en place de programmes bien ciblés de transferts sociaux peut être envisagée. En outre, il convient de redoubler d'efforts pour accroître la mobilisation générale des recettes intérieures.

14. De plus grands progrès dans la réduction des inégalités femmes-hommes pourraient considérablement relever les perspectives de croissance du Togo. Il est possible d'utiliser les coefficients estimés d'inégalité de revenu et de genre et de nombre d'années de scolarité des analyses économétriques du FMI (2015)¹⁶ pour quantifier la croissance annuelle moyenne du PIB par habitant si les inégalités de revenu et de genre et les niveaux d'éducation au Togo devaient atteindre ceux observés dans les pays de référence d'Afrique et d'Asie. Selon les résultats, le taux de croissance du PIB réel du Togo par habitant pourrait considérablement bénéficier de réductions des inégalités de revenu et de genre et d'améliorations de l'offre éducative. Si le niveau moyen des inégalités de revenu au Togo était ramené au niveau observé

¹⁵ Les femmes moins instruites ont tendance à avoir un taux de fécondité plus élevé, et au Togo, 37 % de toutes les femmes ont fait état d'une demande insatisfaite de services de planification familiale ; le nombre moyen d'enfants par femme était de 4,45 en 2017 (Forum économique mondial, 2018).

¹⁶ Fonds monétaire international, 2015, « Inégalités et résultats économiques en Afrique subsaharienne ». Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, octobre 2015.

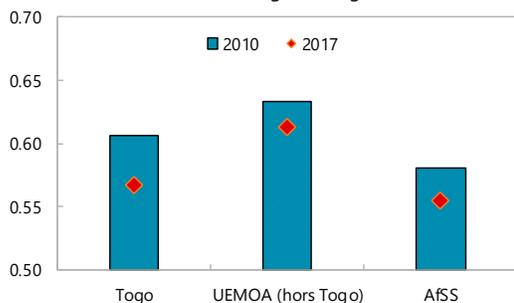
dans les pays de référence, la croissance annuelle du PIB réel par habitant pourrait potentiellement augmenter d'environ 0,5 à 1,8 points de pourcentage. La réduction des inégalités de genre et des écarts de parité juridique pourrait éventuellement stimuler la croissance annuelle du revenu par habitant de près de 0,2 à 0,4 et de 0,4 à 0,5 points de pourcentage respectivement. Les résultats semblent aussi indiquer que les différences du nombre d'années de scolarisation pourraient expliquer à hauteur d'environ 0,1 à 0,3 points de pourcentage l'insuffisance de croissance du revenu par habitant au Togo par rapport aux pays de référence d'Afrique et d'Asie.

Annexe 3 - Graphique 1. Togo : Inégalités de genre, 2010-17

L'IG du Togo est relativement bon par rapport aux pays comparables, compte tenu du taux élevé de participation des femmes au marché du travail et de leurs droits juridiques, mais l'autonomisation des femmes mériterait d'être renforcée.

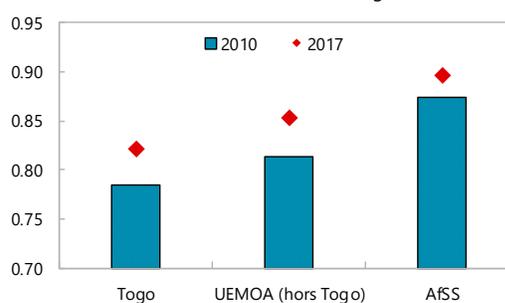
La faiblesse de l'IDG témoigne de plusieurs difficultés par rapport aux pays comparables de la région, et le faible indice de développement par rapport à la frontière (taux élevés de mortalité maternelle et de natalité chez les adolescentes, et faible proportion de femmes adultes ayant une éducation secondaire).

Indice d'inégalité de genre
(indice 0-1, 0=égalité de genre)



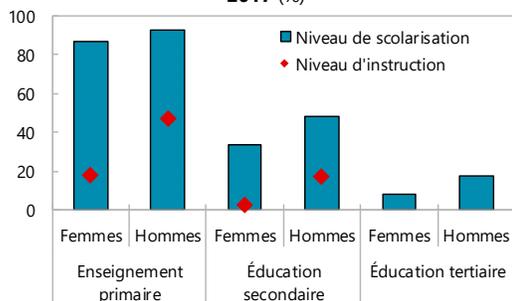
Les disparités entre garçons et filles dans l'éducation sont un obstacle majeur à une véritable égalité de genre au Togo.

Indice de développement de genre
(indice 0-1, 1=aucun écart de genre)



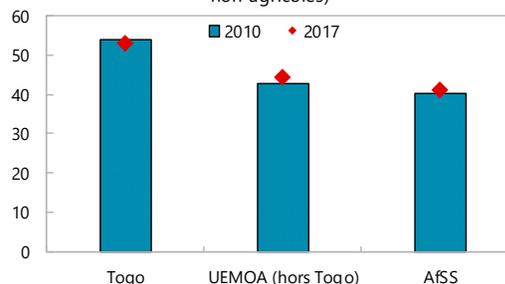
Les femmes togolaises sont au centre de l'économie, et très présentes dans le secteur tertiaire - il conviendrait d'exploiter

Niveaux de scolarisation et d'instruction, 2017 (%)



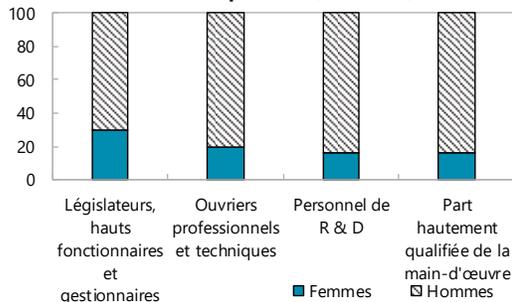
Un élément fondamental de l'amélioration du capital humain au Togo passe par l'élimination de la disparité de genre en matière de fréquentation et de résultats scolaires. Il est crucial d'investir dans l'éducation pour améliorer l'accessibilité et la qualité d'une éducation en adéquation avec les besoins du marché du travail.

Emploi des femmes dans les secteurs non agricoles (% de l'emploi total dans les secteurs non agricoles)

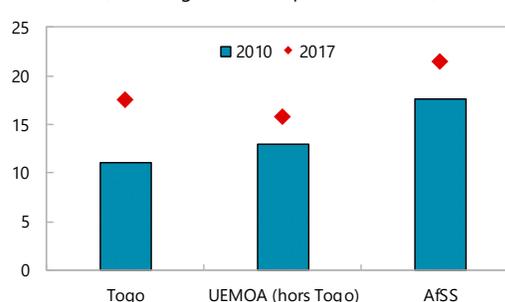


Selon une mesure d'autonomisation politique - représentation dans la vie politique- le Togo a récemment progressé mais reste à la

Leadership économique, données les plus récentes disponibles (% du total)



Femmes siégeant aux parlements nationaux (% de sièges détenus par des femmes)



Sources: Indicateurs du développement dans le monde ; Rapport du développement humain; Ecart de genre dans le monde du Forum économique mondial, et estimations des services du FMI.

Annexe IV. Stratégie de renforcement des capacités

En tant que pays fragile à faible revenu, le Togo doit renforcer ses capacités et ses institutions. Un vaste programme d'assistance technique du FMI a été mis en place dès le début du programme appuyé par la FEC. Cette assistance, coordonnée avec le programme appuyé par le FMI, porte sur les domaines suivants : administration des recettes, gestion des finances publiques (GFP), secteur financier, et statistiques. La mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique a été relativement inégale jusqu'à présent, en raison essentiellement de l'insuffisance des capacités.

Priorités

1. Les priorités du programme appuyé par la FEC et l'évolution économique récente exigent un renforcement considérable des capacités. Les grandes priorités du programme des autorités appuyé par la FEC consistent à : i) poursuivre l'assainissement des finances publiques pour assurer la viabilité de la dette ; ii) améliorer la gouvernance en ce qui concerne l'administration des recettes et la gestion des finances publiques ; et iii) résoudre les problèmes des deux banques publiques pour assurer la stabilité financière et éviter des coûts budgétaires futurs. L'évolution récente appelle à un renforcement continu des capacités : les recettes sont inférieures aux projections faites au début de l'accord au titre de la FEC ; malgré de nets progrès, plusieurs réformes de la gestion des finances publiques n'ont pas encore été achevées ; les statistiques budgétaires et économiques sont faibles et incohérentes ; les réformes du secteur bancaire ont pris du retard et les prêts improductifs sont élevés.

Assistance technique et renforcement des capacités antérieurs

2. Malgré les progrès accomplis par les autorités dans les domaines où le FMI a contribué à renforcer les capacités, des obstacles entravent la bonne absorption de cette aide. Depuis le début de l'accord en cours au titre de la FEC, l'assistance technique a été axée sur : i) la politique fiscale ; ii) les administrations fiscale et douanière ; iii) la gestion de l'investissement public ; iv) la gestion de trésorerie et de la dette ; v) la comptabilité et le reporting budgétaires ; vi) la gestion des finances publiques ; et vii) les statistiques. La mise en œuvre des recommandations pour renforcer les capacités a été inégale d'un secteur à l'autre ; les obstacles sont essentiellement liés à la faiblesse des capacités, à l'insuffisance de l'établissement des priorités, et à des problèmes de coordination interne. Malgré la priorité accordée à l'accroissement des recettes, les recettes ont augmenté plus lentement que prévu.

Priorités et objectifs du renforcement des capacités

Politique fiscale

3. Pour l'exercice budgétaire 2020, les autorités visent à accroître les recettes grâce à des mesures permanentes et au suivi des dépenses fiscales. Malgré les mesures prises ces dernières années, les recettes restent inférieures aux projections faites au moment de l'approbation du programme et la structure des recettes est de plus en plus constituée de

recettes non fiscales, qui incluent des éléments de nature temporaire, tels que droits de licence, et variable, tels que dividendes. En février 2012, une mission du département des finances publiques du FMI a réalisé un diagnostic du secteur budgétaire togolais et souligné sa complexité, ainsi que la présence d'un certain nombre d'incohérences. Une stratégie de réforme a été proposée, visant à simplifier le régime fiscal et à améliorer sa neutralité. Le département des finances publiques du FMI a procédé à une autre évaluation du système fiscal en 2017 et émis des recommandations sur la façon de s'orienter vers un système fiscal efficient et propice à la croissance économique. L'objectif est d'accroître les recettes grâce à des mesures permanentes, qui portent sur : i) l'impôt sur le revenu du capital, ii) l'impôt sur les sociétés, iii) la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), iv) les propositions d'élargissement de l'assiette fiscale et d'instauration de nouvelles taxes (notamment taxe foncière, taxe sur les télécommunications). Parallèlement, l'objectif est de simplifier le système fiscal et d'alléger le fardeau du paiement des impôts pour les entreprises et les particuliers. Outre l'examen de la politique fiscale, les autorités entendent procéder à une refonte du système d'exonérations et de dépenses fiscales, et remédier aux pertes de recettes dues à la fraude. La prochaine évaluation du régime fiscal par le département des finances publiques du FMI est prévue pour 2019.

Administration des recettes

4. Les réformes seront axées sur le renforcement durable de la performance de l'Office togolais des recettes (OTR) grâce à une totale coordination entre les autorités douanière et fiscale. L'absence de collaboration entre les impôts et les douanes nuit à la capacité de l'OTR de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales. Une étroite relation entre les administrations fiscale et douanière constitue la principale valeur ajoutée d'un office des recettes. Les autorités bénéficient d'une importante assistance technique en matière d'administration fiscale et douanière et de l'expertise de plusieurs experts de longue durée. S'agissant de l'administration fiscale, les objectifs sont de renforcer les pouvoirs d'exécution de l'OTR et d'adopter des principes de gestion du risque, dans le but de passer d'une démarche exclusivement axée sur le suivi des recettes à une véritable gestion du risque. Les autorités prennent des mesures pour : i) améliorer le suivi du recouvrement des arriérés d'impôts ; ii) limiter les pertes de TVA ; iii) renforcer le contrôle des entreprises opérant dans les zones économiques spéciales et rationaliser les diverses exonérations ; et iv) achever le registre des contribuables. S'agissant de l'administration douanière, l'objectif est d'instaurer un véritable système de gestion automatisée des risques et de parvenir à la coordination avec la direction des impôts, ce qui exige au moins de synchroniser les bases de données fiscale et douanière. Les autorités prennent également des mesures pour passer à une dématérialisation totale de toutes les déclarations douanières et mettre en place un contrôle rigoureux des valeurs en douane.

Gestion des finances publiques

5. Le renforcement des capacités de gestion des finances publiques est axé sur l'efficacité de l'investissement public, la gestion de trésorerie, la communication budgétaire, et la mise en œuvre d'un budget-programme :

- Investissement public* : Selon l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) de 2016, le Togo s'est classé dans le quartile inférieur des pays à l'indice de gestion de l'investissement public (à 0,3 sur une échelle de 0 à 1)¹⁷. Les ministères dépensiers ont en général procédé à un recueil de données incomplet et à des rapports de suivi sporadiques ; en conséquence, les projets d'investissement ont été sélectionnés à partir d'informations techniques et financières insuffisantes. Un groupe de travail, désigné au sein du comité du programme d'investissements publics (PIP), a élaboré une note d'orientation méthodologique à partir de laquelle il convient de classer les projets d'investissement. Des améliorations ont été apportées à cette note d'orientation avec l'appui d'une mission d'assistance technique du département des finances publiques du FMI en août 2018. Un processus pluriannuel de budgétisation par programme est en cours de préparation et le programme d'investissements publics (PIP) pour la période 2019-21 a été publié en annexe à la loi de finances 2019. Une lettre circulaire a été publiée en décembre 2018 portant obligation de sélectionner tous les futurs projets d'investissements sur la base d'une analyse méthodologique des coûts et avantages, et seuls ces projets seront inclus au PIP et au budget. Au terme de chaque exercice budgétaire, un rapport sur tous les grands projets réalisés, avec notamment des évaluations ex-ante et ex-post, sera rédigé. Une mission de suivi de la PIMA est prévue au cours de l'exercice budgétaire 2020.
- Gestion des arriérés* : Un système a été mis en place pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés. Les autorités ont élaboré un plan d'apurement des arriérés et adressé des circulaires aux services financiers des entités gouvernementales donnant des directives sur la prévention des arriérés. Elles continuent de renforcer la mise en œuvre du plan de trésorerie et le contrôle des autorisations d'engagements. En outre, 32 comptes d'entités de l'administration centrale auprès de banques commerciales ont été clos et les soldes ont été virés au compte unique du Trésor, avec pour objectif à moyen terme de centraliser toutes les recettes et les dépenses dans ce compte et de commencer à mettre en place des instruments de gestion de trésorerie.
- Budget-programme* : La mission du département des finances publiques du FMI de juillet 2018 a officiellement lancé le nouveau projet d'assistance technique triennale en matière de GFP financé par l'UE et mis en place un nouveau conseiller résident (de longue durée). Ce projet porte sur l'élaboration, l'exécution, et la communication du budget, et la gestion de la trésorerie et de la dette. Les autorités ont décidé de mettre en œuvre un budget-programme à compter de 2020, sans attendre la date initialement convenue de 2022. Un budget-programme a été élaboré pour la période 2019-21 à l'intention de l'ensemble des administrations publiques et a été soumis pour information au Parlement en juin 2018. Les principaux résultats obtenus à ce jour sont notamment : i) appui à l'élaboration d'outils de budgétisation axés sur les résultats ; ii) renforcement des capacités techniques des parties prenantes ; et iii) expérimentation du budget-programme 2019-21 pour l'État. Les conditions

¹⁷ FMI (2016), « Évaluation de la gestion des investissements publics » (PIMA), département des Finances publiques, mai 2016.

institutionnelles nécessaires sont mises en place avec l'aide de l'assistance technique de façon à assurer le déploiement rapide et fluide de cette réforme.

Gestion de la dette

6. Renforcer les capacités et réduire le risque de refinancement dans le portefeuille de la dette. L'évaluation la plus récente des résultats de la gestion de la dette (DEMPA) achevée en 2010 a recensé d'importantes lacunes. Pour y remédier, la gestion de la dette a été centralisée au sein d'une nouvelle direction et un projet de manuel de procédures a été mis au point. La stratégie de la dette à moyen terme est en cours d'actualisation avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale ; la mission conjointe d'assistance technique la plus récente a eu lieu au milieu de l'année 2018.

Analyse macroéconomique et budgétaire

7. L'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilisation financière (PEFA) la plus récente, en 2016, a attribué la note D + à la composante PI-14 relative aux prévisions macroéconomiques et budgétaires, en raison du manque de collaboration entre la Direction des prévisions (DP) et la Direction du budget, et du non recours au modèle PRECOMAT pour élaborer les prévisions budgétaires. Une assistance technique a été dispensée par AFRITAC Ouest en mai 2017, axée sur : i) la formation à l'environnement EvIEWS et aux fonctionnalités Excel, ii) la révision de l'architecture du modèle, l'actualisation des bases de données et des hypothèses, iii) l'élaboration d'une première version du cadre macroéconomique pour la période 2017-2022, et iv) la proposition d'une version restructurée et plus conviviale du modèle. La mission d'assistance technique et de formation d'août 2018, financée par l'Union européenne, a travaillé avec les services de la Direction des prévisions pour améliorer le modèle. Le modèle PRECOMAT 3.0 est actuellement opérationnel et utilisé pour les prévisions macroéconomiques.

Statistiques

8. Le renforcement des capacités en statistiques vise à améliorer l'établissement et la diffusion de données macroéconomiques et de statistiques financières, et à progresser vers la participation au système général de diffusion des données (SGDD). Les autorités ont bénéficié d'une formation sur le manuel de statistiques des finances publiques (MSFP) 2001/2014, la mise en place de la nouvelle année de référence 2015 pour les comptes nationaux, et la mise au point des tables de passage du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE). S'agissant des statistiques du secteur extérieur, l'assistance technique a i) recensé de nettes incohérences, notamment la nécessité d'harmoniser les données bancaires utilisées dans les statistiques de la balance des paiements avec les statistiques monétaires, et ii) réalisé un examen exhaustif des composantes de la position extérieure globale (PEG) du Togo, notamment la comptabilisation des instruments de dette.

Points de vues des autorités

9. Les autorités souscrivent aux grandes lignes de la stratégie de renforcement des capacités, qu'elles considèrent conforme à leur programme de réformes. Le renforcement des capacités apporté par le FMI a contribué à élaborer et mettre en œuvre leur programme de réformes grâce aux mesures spécifiques recommandées et à favoriser leur déploiement. L'application et l'absorption des recommandations pourraient être améliorées grâce à une formation et une sensibilisation plus poussées.

Priorités et objectifs de renforcement des capacités pour l'exercice budgétaire 2020 :

Priorités	Objectifs
Administration des recettes	i) accroître la mobilisation des recettes intérieures, notamment grâce à une réduction des exonérations fiscales ; ii) moderniser l'administration douanière, notamment en étendant le logiciel SYDONIA World à toutes les phases du dédouanement ; et iii) coordonner/synchroniser les bases de données fiscale et douanière.
Politique budgétaire	Renforcer l'unité de politique budgétaire/fiscale du ministère des Finances.
Gestion des finances publiques	i) améliorer l'efficacité de l'investissement public, notamment grâce à l'utilisation du guide méthodologique pour établir les priorités d'investissement en fonction de l'analyse coûts -avantages ; ii) améliorer la couverture et la qualité de la communication budgétaire ; et iii) mettre en œuvre la budgétisation par programme.
Statistiques	i) renforcer l'établissement et la diffusion de données macroéconomiques et de statistiques financières ; et ii) participer au système général de diffusion des données (SGDD).

Appendice I. Lettre d'Intention

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

Cabinet du ministre

N°...../MEF/CAB

RÉPUBLIQUE DU TOGO
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 10 juin 2019

À l'attention de

Mme Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Madame Lagarde,

1. Le gouvernement sollicite l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Togo sur la base de la mise en œuvre satisfaisante du programme. Cinq des six critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2018 étaient respectés, de même que cinq des sept repères structurels. Conformément au programme appuyé par la FEC, l'assainissement budgétaire est resté en bonne voie au deuxième semestre 2018. Le solde primaire global et le solde global ont largement dépassé les objectifs. Nous avons respecté le critère fixé par l'UEMOA pour le déficit budgétaire, à savoir ne pas dépasser 3 % du PIB, en 2017 et 2018, deux années avant le délai convenu par tous les États membres. Les réformes structurelles des finances publiques ont également progressé. Avec les services du FMI, nous surveillons les données mensuelles sur le stock des arriérés de paiement par ancienneté. Nous avons renforcé la mise en œuvre de notre plan de trésorerie et le contrôle des autorisations d'engagement, afin de prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés. Par ailleurs, des mesures importantes ont été prises en vue de déterminer un ordre de priorité pour les projets d'investissement public. Nous avons entamé la conception d'un processus pluriannuel de budgets-programmes afin d'améliorer notre capacité à obtenir des résultats à moyen terme.

2. Le gouvernement reste déterminé à poursuivre l'assainissement des finances publiques en 2019, tout en prenant en compte certaines dépenses urgentes. Le cadre macroéconomique révisé préserve dans l'ensemble l'objectif budgétaire du programme appuyé par la FEC et assure que le Togo respectera les critères de convergence régionaux et contribuera à l'effort concerté déployé par les pays de l'UEMOA pour maintenir un niveau satisfaisant de réserves régionales.

Des mesures adéquates seront prises afin de garantir la transparence, la comptabilisation, la redevabilité et la surveillance de ces dépenses urgentes. Pour remédier à la dépendance à l'égard de sources de recettes ponctuelles et incertaines et préserver les bénéfices difficilement acquis de l'ajustement budgétaire, nous mettons en œuvre des mesures visant à renforcer les recettes permanentes. S'agissant des réformes structurelles, outre les mesures pour le premier semestre 2019, nous mettrons en œuvre des mesures dans les domaines suivants, à titre de repères structurels pour le deuxième semestre : renforcer la cellule chargée du recouvrement des arriérés d'impôt ; réduire les fuites de TVA en multipliant le contrôle des demandes de remboursement ; développer la soumission en ligne des déclarations de douane ; réviser et rendre obligatoire le programme d'investissement public pluriannuel ; et achever certaines étapes clés supplémentaires pour le passage à la budgétisation par programme.

3. Le gouvernement sollicite une dérogation pour la non-observation du critère de réalisation pour fin décembre 2018 relatif au financement intérieur net. Cet écart s'explique principalement par la comptabilisation de certaines recettes prévues pour 2018 mais perçues en 2019. Dans la pratique, cette sous-performance est minimale (0,2 % du PIB) et nous prenons des mesures correctrices, notamment en vue de renforcer les sources de recettes permanentes. Le gouvernement sollicite une modification des critères de réalisation relatifs au solde primaire intérieur et au financement intérieur net pour fin juin et fin septembre 2019, afin de tenir compte des dépenses urgentes supplémentaires. Cette dérogation et ces modifications n'altèrent en rien les objectifs de notre programme appuyé par la FEC. Nous proposons également de réviser et de reporter la date de mise en œuvre du repère structurel relatif à la privatisation de la première banque publique. Enfin, conformément à l'accord au moment de l'approbation du programme, la cinquième et la sixième revues du programme se déroulent selon une fréquence trimestrielle.

4. Nous sommes convaincus que les mesures présentées dans le MPEF ci-joint nous permettront d'atteindre les objectifs de notre programme. Cependant, nous prendrons toutes les mesures complémentaires qui s'imposeraient à cet effet. Nous consulterons le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures, ainsi qu'avant de réviser les mesures énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI régissant ces consultations. Nous fournirons au FMI les informations qu'il pourrait demander en ce qui concerne les progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre politique économique et financière. Nous autorisons la publication du rapport des services du FMI pour la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC, de la présente lettre d'intention, ainsi que du mémorandum de politiques économiques et financières, et du protocole d'accord technique ci-joints.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice générale, l'expression de ma haute considération.

/s/

Sani Yaya

Ministre de l'Économie et des finances

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières

1. Le présent Mémoire fournit des informations sur les évolutions économiques récentes, rend compte des réalisations dans le cadre du programme appuyé par l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et décrit les politiques futures des autorités. Il fait le point des critères de réalisation et des repères structurels à fin décembre 2018 puis fixe les objectifs pour fin juin, fin septembre et fin décembre 2019.

2. Le gouvernement est déterminé à mener des réformes audacieuses de l'économie togolaise, axées notamment sur le redressement des finances publiques et l'assainissement du secteur financier. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour maintenir le rythme de l'assainissement budgétaire durement acquis et poursuivrons les efforts pour ramener la dette publique à un niveau soutenable, corriger les faiblesses du secteur financier et poursuivre les réformes structurelles, notamment en matière de gouvernance. Dans le cadre du Plan national de développement (PND) 2018-2022, nous poursuivrons nos actions pour l'atteinte de l'objectif global du PND qui est de transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social. A cet égard les actions seront entreprises dans les trois axes stratégiques ci-après : (i) mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaire de premier ordre dans la sous-région, (ii) développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industrie extractives, (iii) consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

EVOLUTIONS ECONOMIQUES RECENTES

3. La croissance économique a connu un ralentissement en 2017, mais elle a retrouvé une trajectoire positive au second semestre de 2018 grâce à la forte reprise des secteurs d'exportation. La relance de la croissance a été favorisée par la vigueur des activités d'extraction de phosphate et de production cotonnière, ainsi que par la bonne tenue du secteur tertiaire, notamment des activités aéroportuaires. Le crédit bancaire au secteur privé est globalement resté stable en 2018. La croissance économique est estimée à 4,9 % en 2018 (contre 5,6 % en 2016 et 4,4 % en 2017). L'inflation globale s'est établie à 2 % en mars 2019 (en glissement annuel). Le déficit des transactions courantes s'est sensiblement amélioré en 2017, s'est légèrement accru en 2018, mais reste moins important par rapport aux années précédentes. Cette amélioration s'explique principalement par les mesures vigoureuses d'assainissement budgétaire que nous avons mises en œuvre et la diminution des importations, notamment des biens d'équipement. Nos actions ont contribué à réduire la pression sur les réserves régionales—estimées à 4,3 mois d'importations de biens et services à la fin 2018, contre 3,9 mois à la fin 2017.

4. Malgré quelques difficultés rencontrées dans l'exécution du budget en 2018, le rythme général de l'assainissement des finances publiques se poursuit. Les recettes totales ont augmenté sensiblement, passant de 18,2% du PIB en 2017 à 20,3% du PIB en 2018.

L'amélioration s'est produite au niveau des recettes de douane et des recettes non-fiscales. En revanche, les recettes dépendent de plus en plus de sources exceptionnelles et non-permanentes. Par ailleurs, nous avons dû faire face à la demande sociale de plus en plus croissante de la population, ce qui a induit un dépassement de l'ordre de 0,5 point de pourcentage du PIB dans l'exécution des dépenses courantes. Les investissements financés sur ressources intérieures ont contribué aux efforts de consolidation budgétaire, comme prévu initialement. Bien que les investissements sur ressources extérieures aient été inférieures aux prévisions, l'exécution des projets s'est nettement améliorée par rapport à 2017. En conséquence, nous avons pu atteindre l'objectif de solde primaire intérieur, qui reflète les efforts du gouvernement. Les objectifs de solde primaire global et solde budgétaire global ont également été atteints avec des marges importantes. Nous avons atteint l'objectif de remboursement des arriérés d'environ 2% du PIB en renforçant notre gestion des arriérés et notre capacité à lever les fonds sur le marché régional.

5. Malgré une légère augmentation de la dette en 2018, la trajectoire baissière n'est pas remise en question. Après une hausse rapide, entre 2011 et 2016, la dette publique est retombée de 81 % du PIB en 2016 à 75.5% en 2017 et 76.2% en 2018. En excluant les dettes des sociétés d'Etat, ces ratios sont respectivement de 78%, 72%, et 74%. Si les émissions de titres publics en janvier 2018 qui ont servis à rembourser des arriérés au titre de l'exercice 2017 avaient été enregistrées dans le stock de la dette de 2017, la dette publique aurait connu une tendance baissière continue. Cette évolution fait suite à une modification importante de notre politique budgétaire adoptée au début de l'année 2017, avec l'arrêt de la pratique du préfinancement et la mise en œuvre des mesures correctrices visant à ramener la dette publique à un niveau soutenable. Alors que les investissements réalisés jusqu'en 2016 ont permis de remédier en partie aux insuffisances liées aux infrastructures de transport, ils ont occasionné des décaissements importants au titre du service de la dette, notamment pour le préfinancement. Ce qui a exercé des pressions de plus en plus fortes sur les ressources budgétaires. Les efforts déployés par le gouvernement pour rembourser les arriérés intérieurs ont également contribué à réduire le niveau de la dette publique totale.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

6. Cinq sur six critères de réalisation quantitatifs (CRQ) à fin décembre 2018 ont été atteints. Nous avons respecté le critère de performance sur le solde primaire intérieur. Nous n'avons pas contracté de dette extérieure non concessionnelle et avons honoré toutes nos obligations au titre du service de la dette. Aussi, n'avons-nous délivré aucune garantie aux fournisseurs ou entrepreneurs nationaux et n'avons préfinancé aucun investissement public. Cependant, nous n'avons pas atteint l'objectif du financement intérieur net ; l'écart par rapport à l'objectif du programme s'élève à 1,5% du PIB. Cette déviation est due essentiellement à l'enregistrement de certaines recettes prévues en 2018 mais payées en 2019. Nous avons respecté l'objectif indicatif relatif aux arriérés intérieurs ; nous avons déployé des efforts importants pour rembourser la totalité du montant des arriérés prévu dans le programme au titre de l'année 2018. L'objectif indicatif relatif aux recettes intérieures a été manqué avec une

petite marge. De même, l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales n'a pas été atteint (0,3% du PIB en dessous du seuil minimum) mais notre taux d'exécution des dépenses sociales s'est amélioré sensiblement par rapport à 2017.

7. Nous avons réalisé cinq des sept repères structurels. Tous les quatre repères structurels budgétaires relatifs à la gestion des dépenses publiques et à l'environnement des affaires pour la fin décembre 2018 ont été atteints. En vue d'améliorer l'analyse et le suivi de l'exécution du budget, nous envoyons aux services du FMI, depuis juillet 2018, des données mensuelles sur le stock des arriérés de paiement selon leur durée et, pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, nous avons renforcé l'exécution de notre plan de trésorerie ainsi que le contrôle des autorisations d'engagement. Par ailleurs, en vue d'améliorer l'efficacité des investissements publics, d'importantes mesures portant sur l'analyse de la maturité de projets d'investissement publics avant leur budgétisation ont été prises. Des circulaires ont été envoyées à tous les ministères et institutions de la République afin de demander l'application des directives méthodologiques sur la sélection et la hiérarchisation des projets d'investissement et exiger que seuls les projets soumis à ces directives méthodologiques et classés en fonction de celles-ci soient intégrés dans le programme d'investissement public et le budget. Nous avons poursuivi la conception d'un processus pluriannuel de budgets programmes afin d'améliorer notre capacité à obtenir des résultats à moyen terme. Un nouveau calendrier budgétaire intégrant les innovations des réformes, responsabilisant les acteurs et identifiant les livrables produits a été élaboré et adopté. Il se veut être plus complet en intégrant toutes les étapes d'élaboration et plus inclusif en prenant en compte tous les principaux acteurs. Au niveau du budget programme, les résultats atteints ont été principalement : i) l'appui au développement des outils de budgétisation axée sur les résultats, ii) le renforcement des capacités techniques des acteurs, et iii) l'expérimentation du budget programme de l'Etat 2019-2021.

8. Nos efforts visant à améliorer l'environnement des affaires ont commencé à porter des résultats tangibles. Nous avons mis en place des mécanismes et des procédures visant à faciliter l'enregistrement foncier. Nous avons renforcé le rôle du bureau d'information sur le crédit (BIC) en modifiant la loi uniforme N°2016-005 du 14 mars 2016 portant réglementation des bureaux d'information sur le crédit (BIC) dans les Etats membres de l'UMOA permettant aux banques et établissements financiers, tout en prenant part au système de partage d'information sur le crédit ou sur les antécédents de crédit de leurs clients, de mesurer avec plus de précision le risque de crédit et par conséquent de réduire le coût du crédit. Nous sommes en train de remédier aux importantes faiblesses qui subsistent notamment dans le secteur bancaire (LBC/FT) et dans le système judiciaire. Nous avons lancé une évaluation nationale multisectorielle des risques, avec l'assistance technique de la Banque Mondiale et sommes en train de rédiger le rapport général sur la base des rapports sectoriels consolidés.

9. En vue d'assurer la stabilité du secteur financier et de prévenir les risques pour le budget, nous avons initié le processus de privatisation des deux banques publiques. Nous avons achevé le processus d'évaluation des aspects juridique et réglementaire requis pour la privatisation de la première banque publique. Toutefois, en raison de la poursuite des négociations, nous sommes confrontés à des retards dans la finalisation de l'avant-projet de contrat de vente qui pourrait être soumis à la Commission bancaire, en attendant de parvenir à un accord avec l'acquéreur potentiel. Nous avons rédigé les termes de référence pour le

recrutement d'un conseiller en transactions pour la cession de la seconde banque publique . Le plan stratégique pour la vente de cette banque publique a été rédigé avec un léger retard par rapport à la date-limite prévue dans le programme.

PERSPECTIVES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR 2019

Perspectives à moyen terme et risques

10. La croissance économique devrait avoisiner 5,5 % à moyen terme, l'économie recueillant les bénéfices des importants investissements publics réalisés au cours des dernières années et de l'augmentation des flux d'investissements directs étrangers (IDE).

Avec l'amélioration de l'environnement des affaires et des infrastructures publiques (nouvelles routes et extension du port et de l'aéroport), le secteur privé devrait jouer un rôle croissant en tant que moteur de la croissance. L'inflation devrait se stabiliser autour de 2 % dans les années à venir, dans les limites des 3 % de la norme communautaire. Le déficit des transactions courantes devrait demeurer autour de 4 % du PIB, face à la persistance de la baisse de la demande de biens d'équipement et d'autres biens d'importation, tandis que les exportations de coton, de phosphates, de produits agricoles et de produits manufacturés légers continueront de croître. Au nombre des risques qui pèsent sur la croissance, figurent les contraintes liées aux capacités de mise en œuvre des réformes structurelles et l'aggravation du ralentissement économique qui touche nos principaux partenaires commerciaux régionaux. Également, des risques sécuritaires se sont intensifiés récemment dans la sous-région. Ces risques nécessitent des actions urgentes pour prévenir une détérioration. Sinon, ces risques sécuritaires pourraient nuire à l'investissement privé (intérieur et extérieur), au tourisme, et aux efforts du gouvernement de faire du Togo un pôle régional de transport et d'activités financières.

Politique budgétaire

11. Nous devons faire face à des dépenses d'urgence en 2019 tout en demeurant attachés aux objectifs globaux de notre programme appuyé par la FEC. Nous incluons ces dépenses d'urgence de 1,5% du PIB en 2019 et reporterons des dépenses moins urgentes de 0,3% du PIB à 2020. Sur cette base, le solde budgétaire global (base engagement), visant initialement un déficit de 1,5% du PIB se relâchera à 2,7% du PIB en 2019. Le déficit budgétaire global se relâchera d'environ 0,3 point de pourcentage de PIB pour se situer à environ 2% du PIB en 2020 et restera inférieur à 2% du PIB à moyen terme. Ces déficits budgétaires préservent globalement l'important assainissement budgétaire envisagé lors de l'approbation du programme. Ils sont également compatibles avec le critère de déficit de l'UEMOA, à savoir un déficit budgétaire global ne dépassant pas 3% du PIB. Nous protégerons les dépenses sociales et de développement. Nous serons probablement amenés à faire des dépenses d'entretien à hauteur de 0,5% du PIB, lié aux dépenses d'urgence, mais en discuterons lors des futures revues de notre programme soutenu par la FEC. Nous formulerons également des projets de développement pour la région nord du pays et rechercherons des financements sous forme de dons auprès de nos partenaires.

12. Nous prendrons les mesures appropriées relatives aux dépenses d'urgence pour limiter les risques de dérapage budgétaire, préserver la stabilité régionale de l'UEMOA et promouvoir une bonne gouvernance. Nous renforcerons les recettes permanentes pour compenser les recettes exceptionnelles ou temporaires en 2018 et préserver l'assainissement budgétaire à moyen et à long terme. Ces dépenses d'urgence seront considérées au même titre que les autres opérations de l'Etat et seront traitées conformément aux procédures budgétaires et de passation de marchés correspondantes. Nous veillerons à ce que ces dépenses d'urgence respectent les principes de transparence, d'enregistrement, de redevabilité, et de surveillance. Les mesures y afférentes comprendront un audit ex post de ces dépenses par une entité indépendante, notamment la Cour des Comptes. D'autres garanties d'intégrité financière incluront l'obligation de rendre compte des opérations liées à ces dépenses d'urgence dans le budget, tant pour la demande d'approbation que pour le compte rendu de l'exécution. Les opérations extra budgétaires seront évitées.

13. Nous restons déterminés à poursuivre la réduction de la dette prévue à moyen terme. La dette publique est passée de 81,7% du PIB en 2016 à 75,5% du PIB en 2017, suivie d'une légère hausse pour atteindre 76,1% du PIB en 2018. Elle devrait suivre une trajectoire descendante à partir de 2019 et passer en dessous du critère de dette de l'UEMOA de 70% du PIB à partir de 2020. En excluant la dette des sociétés d'Etat, la dette publique devrait converger vers le critère de dette de l'UEMOA à partir de 2019. Poursuivre la réduction de la dette à moyen terme reste une priorité de politique économique afin d'assurer la viabilité budgétaire et externe et créer des bases solides pour une croissance économique soutenue. La dette publique totale devrait tomber d'ici 2023 en dessous du seuil de viabilité de la dette pour les pays à capacité moyenne remboursement.

14. Nous mettrons en œuvre les politiques régionales de l'UEMOA. Nous avons atteint le critère de convergence relatif au solde budgétaire global en 2017 et 2018, deux années avant la date butoir convenue par tous les pays membres de l'UEMOA. Nos politiques d'assainissement budgétaire et de réduction de la dette publique contribuent aux efforts que déploient conjointement les pays membres pour maintenir les réserves régionales à un niveau solide.

15. Nous redoublons nos efforts pour accroître les recettes permanentes. Malgré des mesures prises ces dernières années, les résultats en matière de recettes demeurent inférieurs aux prévisions établies au moment de l'approbation du programme et la structure des recettes est constituée d'une part de plus en plus importante des recettes non fiscales qui comprennent des éléments à caractère temporaire comme les droits de licence et les éléments à caractère fluctuants comme les dividendes. Pour remédier à ces faiblesses, nous nous sommes engagés à introduire de mesures supplémentaires. En ce qui concerne la politique fiscale, nous sommes en train d'exploiter les données du recensement fiscal réalisé récemment en vue d'améliorer la mise en œuvre du recouvrement des impôts fonciers et d'appliquer la disposition introduite récemment dans le code des impôts. Une nouvelle taxe sur les véhicules à moteur a également été introduite dans la législation fiscale. En outre, les chiffres d'affaires des entreprises de télécommunications seront soumis à une taxe de 5%. En ce qui concerne l'administration des recettes, nous continuons de mettre en œuvre des réformes visant notamment à renforcer les pouvoirs de recouvrement de cette administration et à renforcer la coordination entre les autorités douanières et fiscales. À cette fin, nous allons introduire un acompte forfaitaire à

l'importation pour les importateurs jugés comme fiscalement inactifs au niveau des impôts (repère structurel à fin juin 2019) et interdire l'enlèvement des marchandises en douane pour les importateurs qui ont des arriérés d'impôts (repère structurel à fin juin 2019). Nous augmentons le nombre de contrôles de déclarations fiscales par recoupement avec les informations fournies par des tiers et en mettant en place un contrôle rigoureux des évaluations en douane.

16. Afin de compléter les mesures adoptées lors des revues précédentes du programme soutenu par la FEC, le gouvernement est déterminé à accélérer le recouvrement des recettes et en assurer la permanence. En particulier, nous mettrons l'accent sur les éléments ci-après :

- L'amélioration du suivi du recouvrement des arriérés d'impôts (66% pour les grandes entreprises et 48 % pour les moyennes entreprises, à fin 2017). Le gouvernement s'efforcera d'accroître le taux de recouvrement des arriérés d'impôts en formalisant la création et en renforçant le rôle d'analyse-risque de la Cellule de recouvrement des recettes et des restes à recouvrer (repère structurel à fin octobre 2019).
- La limitation des manques à gagner de TVA : la proportion de déclarations de TVA non payantes est élevée (56 % de l'ensemble des déclarations pour les grandes entreprises et 62.3 % pour les moyennes entreprises en 2018). Les déclarations de TVA non payantes (nulle ou créditrice) seront réduites à travers le déploiement de matériels et logiciels pour la mise en place des caisses enregistreuses ; la formulation d'une stratégie de sélection des contrôles ponctuels en fonction des risques ; et la nomination des points focaux dans la DGE /DME pour centraliser les résultats des contrôles ponctuels (repère structurel à fin octobre 2019). Le régime de précompte de TVA sera étendu aux établissements publics, aux entreprises publiques et à certaines grandes entreprises du secteur privées (dans les secteurs de la construction, du ciment et des transports).
- Les contrôles douaniers dans les sociétés de la Zone Franche seront renforcés, ainsi que dans leurs magasins et aires de dédouanement.
- Le gouvernement procédera à une analyse de la capacité du système informatique douanier et préparera un plan d'action pour la dématérialisation complète de toutes les déclarations en douane. En premier lieu, la soumission en ligne des déclarations et pièces jointes sera rendue obligatoire pour la mise en consommation des importations pour les 30 plus grands importateurs ou déclarants, en activant cette fonctionnalité dans SYDONIA World (repère structurel à fin octobre 2019).
- La fiabilisation des répertoires (DGE et DME) sera améliorée à travers le renforcement des capacités des cadres moyens à contrôler les déclarations mensuelles et la détection précoce des petites erreurs plutôt que sur la détection ultérieure d'anomalies graves.

- Malgré la diminution substantielle des dépenses (exonérations) fiscales, les manques à gagner pour l'Etat demeurent importants. Des efforts supplémentaires seront déployés pour les rationaliser.

17. Le gouvernement est déterminé à préserver l'assainissement des finances publiques durement acquis. Pour y parvenir, l'amélioration de la mobilisation des recettes sera accompagnée par des limites strictes sur les dépenses courantes et les dépenses d'investissement financées sur des ressources intérieures et la prise de mesures pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés. En ce qui concerne les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, nous tirerons pleinement parti des dons et du financement concessionnel des projets. L'accent sera mis sur le redéploiement des dotations vers les dépenses sociales, conformément à notre Plan national de développement. Nous respecterons l'objectif indicatif en matière de dépenses sociales, fixé en consultation avec les partenaires au développement, afin d'identifier les dépenses sociales efficaces et judicieuses. Nous nous efforcerons également d'améliorer le ciblage des dépenses afin de réaffecter les ressources à des domaines plus prioritaires. Nous poursuivrons nos efforts pour apurer les arriérés envers le secteur privé et éviter toute nouvelle accumulation. Nous prévoyons de recentrer davantage nos politiques sur une croissance durable et inclusive grâce à des dépenses sociales ciblées et à des investissements financés de manière durable (voir ci-dessous).

Réformes structurelles

18. Dans le contexte du réaligement du niveau de dépenses aux ressources disponibles, nous renforcerons l'efficacité des dépenses publiques pour soutenir la croissance économique. Nous accélérerons la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (« PIMA »). La programmation pluriannuelle des dépenses d'investissement sera renforcée en assurant la cohérence avec les enveloppes de ressources réalistes du cadre budgétaire à moyen terme, ce qui la rendra contraignante pour l'année suivante et indicative pour les deux années après (repère structurel à fin octobre 2019). Nous élaborerons un document de budget-programme couvrant la période 2020-2022. Pour ce faire, nous élaborerons un canevas types d'indicateurs de performance permettant de définir les principes directeurs et formerons les acteurs des ministères et institutions (repère structurel à fin octobre 2019). Nous entamerons également des réflexions pour inclure des indicateurs spécifiques à une budgétisation sensible au genre.

19. L'amélioration de l'efficacité des dépenses sociales, en particulier, facilitera une croissance inclusive, dans un contexte d'assainissement des finances publiques. Nous avons déjà achevé une revue détaillée des dépenses. Nous renforcerons les programmes de transfert aux ménages les plus vulnérables. Nous prendrons également des mesures pour une autonomisation économique des femmes et pour la réduction de la pauvreté, qui affecte de manière disproportionnée les femmes. De plus, nous nous efforcerons à assurer aux hommes et aux femmes, et aux garçons et aux filles, les mêmes droits légaux, et faire respecter ces droits. D'ici fin septembre 2019, nous mettrons en place un système pour améliorer le suivi de l'exécution des dépenses sociales.

20. Au regard de la rationalisation de l'investissement public, nous continuerons d'améliorer l'environnement des affaires afin d'encourager l'investissement privé. Ces dernières années, nous avons fait des progrès considérables dans l'amélioration de l'environnement des affaires et nous avons été parmi les pays qui ont enregistré les améliorations les plus notables selon les dernières évaluations des indicateurs Doing Business. Nous nous attaquerons aux faiblesses qui subsistent, notamment en ce qui concerne l'accès au crédit et le paiement des impôts. Nous renforcerons davantage l'appui aux PME/PMI, pour accompagner la mesure prise récemment facilitant l'accès des PME/PMI aux commandes publiques et accélérant les délais de paiements. Nous créerons une structure spécialisée chargée d'assister les PME/PMI dans la réalisation des études de faisabilité en vue de l'amélioration de la bancabilité des projets. Nous mettrons en place un cadre formel pour faciliter des échanges réguliers entre le gouvernement et les membres du secteur privé.

Réformes du secteur financier

21. Le gouvernement s'est engagé à poursuivre les efforts de privatisation dans le secteur financier en consultation avec la Commission bancaire. En 2018, le Parlement a adopté le cadre juridique nécessaire pour compléter la loi générale sur la privatisation de 2014 et permettre particulièrement la privatisation des deux banques publiques (BTCL et l'UTB). Bien que l'opération de privatisation de l'une des deux banques accuse un certain retard, des progrès sont en cours. Un comité de négociation a été mis sur pied par le gouvernement pour mener des discussions avec les acquéreurs potentiels. Nous avons poursuivi les négociations mais n'avons pas pu parvenir à un accord avec l'acquéreur potentiel. Nous révisons donc notre stratégie et présenterons cette stratégie révisée d'ici fin juin 2019 (repère structurel modifié à fin juin 2019). Cette stratégie consiste à procéder à un appel d'offres au plus tard à fin août 2019. Le processus de privatisation sera finalisé au plus tard à fin décembre 2019 (repère structurel à fin décembre 2019). Le processus de privatisation de l'autre banque publique se déroule comme prévu. L'avant-projet de termes de référence pour le recrutement d'un conseiller en transactions en vue de sa privatisation a été finalisé ; le recrutement de ce conseiller en transactions est en cours. Nous avons élaboré un plan stratégique pour la privatisation de la banque avec un léger retard par rapport à la date limite prévue dans le programme. L'appel d'offres pour sa privatisation devrait être lancé d'ici à août 2019 (repère structurel à fin août 2019). Les directions générales des deux banques tiendront la Commission bancaire pleinement informée de toutes les évolutions et discuterons avec elle toute démarche éventuelle de notre part.

22. Nous allons nous approcher de la Commission bancaire pour nous enquérir de la solidité du système bancaire dans son ensemble. Étant donné qu'un grand nombre des créances en souffrance sont concentrés dans quelques banques, y compris dans les banques d'Etat, les mesures visant à remédier aux faiblesses de ces deux banques contribueront à réduire le niveau élevé des créances en souffrance. Nous prendrons les mesures nécessaires pour permettre à la Société de Recouvrement du Togo de mieux recouvrer les créances en souffrance des banques publiques, titrisées lors de la dernière phase de privatisation. Nous travaillerons avec la Commission bancaire pour s'assurer que toutes les banques se conforment au nouveau règlement de la BCEAO relatif aux fonds propres.

23. Fort des résultats obtenus à ce jour, nous améliorerons davantage l'accès aux services financiers et l'inclusion financière. Nos résultats sont en amélioration sur un certain nombre d'indicateurs clés, y compris le nombre de comptes détenus dans les institutions financières ; nous poursuivrons nos efforts pour améliorer également nos performances dans d'autres domaines tels que le taux de pénétration des comptes de monnaie électronique (*mobile money*) en relation avec la BCEAO. En matière d'accès des entreprises au financement bancaire, nous prendrons des mesures pour surmonter certains obstacles qui subsistent, notamment en matière de garanties. Dans ce cadre, nous accélérerons les procédures pour l'établissement des titres fonciers et d'obtention des certificats d'inscription hypothécaires qui permettrait d'avoir des garanties fiables. Nous nous efforcerons, en relation avec la BCEAO, de lever les obstacles au consentement et à la consultation auprès du Bureau d'information sur le crédit.

24. Nous prendrons les mesures nécessaires pour renforcer le système de LBC/FT dans les secteurs bancaire et judiciaire. Sur la base des conclusions de l'évaluation nationale des risques, nous mettrons en œuvre un plan d'action visant à atténuer les risques identifiés et corriger les insuffisances constatées dans le dispositif national de LBC/FT. En matière judiciaire, nous accélérerons les procédures de liquidation en imposant le respect des délais réglementaires. Nous rendrons opérationnels le tribunal de commerce de Lomé qui s'occupe des litiges commerciaux. Nous assurerons la formation de magistrats spécialisés dans le domaine du droit bancaire pour leur permettre de juger avec objectivité et équité les contentieux entre les banques et leurs clients.

Gouvernance

25. Le gouvernement reste déterminé à poursuivre le renforcement de la gouvernance et des institutions. Les réformes seront axées sur les domaines suivants :

- *Poursuite des réformes de la gouvernance budgétaire*, y compris la publication de données budgétaires, l'approfondissement des mesures de recouvrement des recettes, la sélection et la hiérarchisation des projets d'investissement public sur la base d'une analyse coûts-bénéfices rigoureuse, le renforcement du suivi des entreprises publiques et l'établissement des procédures de suivi systématique des rapports d'audit produits par les organes de contrôle.
- *Renforcement des mesures anticorruptions.* L'Agence de lutte contre la corruption HAPLUCIA est devenue opérationnelle en 2017 et enquête actuellement sur les affaires de corruption suite à une campagne de sensibilisation à la corruption lancée en septembre 2018. Deux nouvelles lois pour renforcer le régime de déclaration de patrimoine sont en cours d'adoption : (i) loi sur la déclaration de biens de tous les fonctionnaires professionnellement et politiquement exposés au risque de la corruption et (ii) loi-cadre pour la mise en œuvre intégrale de la Convention des Nations Unies sur la corruption.
- *Lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme (LBC/FT)* : une nouvelle loi y relative a été adoptée en 2018 et elle transpose dans la législation

nationale la loi uniforme sur la LBC/FT adoptée par l'UEMOA. Togo fait actuellement l'objet d'une évaluation nationale des risques du régime LBC/FT et le rapport devrait être publié en juin 2019. Sur la base de l'évaluation des risques, un plan d'action sera mis en œuvre en vue d'atténuer les risques et les lacunes identifiés. Nous continuerons à renforcer le cadre général de LBC / FT et à exercer une vigilance accrue à l'égard des transactions suspectes, ainsi qu'à mettre à jour le calendrier des inspections sur place des superviseurs de LBC / FT.

- *Amélioration du système judiciaire* : un répertoire annuel des statistiques judiciaires et pénitentiaires est en cours d'élaboration et sera publié et distribué par le biais de canaux appropriés, y compris l'internet. La nouvelle loi instituant les tribunaux de commerce prévoit des procédures accélérées pour la résolution de petites plaintes, à faible coût. Nous produirons une feuille de route pour la mise en œuvre effective de cette procédure d'ici à fin septembre 2019.
- *Rationalisation des procédures frontalières et autres réglementations du marché*. Les procédures automatisées sont un outil puissant pour faciliter le commerce et soutenir les pratiques modernes de gestion douanière.

Politiques d'emprunt et gestion de la dette

26. Nous poursuivons nos politiques d'emprunt prudentes et renforcerons davantage la gestion de la dette afin de limiter notre vulnérabilité en ce qui concerne la dette publique. Bien que notre risque de surendettement extérieur soit modéré, nous sommes conscients du niveau élevé de notre dette intérieure qui fait peser un risque de surendettement élevé sur la dette publique globale. A la suite de la récente réorganisation de la direction de la dette, nous doterons intégralement cette direction du personnel nécessaire et mettrons en œuvre le manuel de procédures récemment approuvé pour les activités de gestion de la dette. Nous améliorerons la transparence et engagerons une communication plus active avec les spécialistes en valeurs du Trésor et les acheteurs des titres publics afin de favoriser le bon fonctionnement du marché et son développement.

27. Nous prévoyons de procéder à une opération de reprofilage de la dette en 2019. L'opération consiste à emprunter à l'extérieur à des conditions plus favorables pour rembourser l'encours de la dette intérieure/régionale. Cette opération devrait réduire la valeur actuelle nette de la dette publique totale. Elle devrait être facilitée par une garantie de soutien aux réformes octroyée par la Banque Mondiale ; les discussions sont en cours à cette fin. Nous avons recruté un cabinet d'expertise pour nous conseiller dans cette opération de reprofilage de la dette.

QUESTIONS LIÉES AU SUIVI DU PROGRAMME ET À LA PRODUCTION DE DONNÉES

28. Nous sollicitons une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation quantitatif relatif au financement intérieur net à fin décembre 2018. Cette sous performance

est essentiellement due à certaines recettes prévues en 2018 mais perçues en 2019 ; la sous performance effective du financement intérieur est seulement de 0.2% du PIB. En outre, le Gouvernement a pris des mesures correctrices à partir de 2019 pour renforcer les recettes fiscales permanentes de telle sorte que nos objectifs de consolidation budgétaire sur la période 2018-2019 sont préservés et les objectifs globaux du programme demeurent atteignables.

29. Nous sollicitons également une modification de deux critères de réalisation à fin juin et fin septembre 2019. La modification du solde primaire intérieur et du financement intérieur net en 2019 est due aux dépenses d'urgence additionnelles expliquées plus haut. La modification du financement intérieur net tient également compte de l'enregistrement en 2019 des recettes prévues en 2018 et payées en 2019.

30. Conformément aux ententes lors de l'approbation initiale du programme, les cinquième et sixième revues du programme se feront sur une base trimestrielle, sur la base des critères de réalisation quantitatifs, des cibles indicatives et des repères structurels (tableaux 2, 4, et 5). Les critères et indicateurs de réalisation sont définis dans le protocole d'accord technique ci-joint, de même les ajusteurs correspondants. Comme convenu, le programme se terminera vers fin 2019 ou début 2020. A cet effet, les cinquième et sixième revues du programme seront basées sur les critères de réalisation respectivement pour la fin juin 2019 et la fin septembre 2019, et les discussions sur le programme au Conseil d'administration du FMI auront lieu respectivement le 15 septembre 2019 et le 15 décembre 2019 ou après. Le programme est financé avec l'appui des partenaires au développement, tandis que les décaissements au titre de la FEC permettront de couvrir les besoins de financement restants.

31. Le gouvernement continuera de renforcer les capacités institutionnelles pour assurer un suivi adéquat du programme. Le Secrétariat permanent chargé des politiques de réforme et des programmes financiers (SP-PRPF) assurera i) le suivi technique des programmes et la production des rapports d'exécution trimestriels ; ii) la liaison entre les structures nationales et les partenaires techniques et financiers ; et iii) la coordination de l'assistance technique. Nous reconnaissons les faiblesses de nos données statistiques et prendrons des mesures correctives à cet égard. Nous renforcerons les effectifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED). Nous avons déjà réduit les retards dans la production des comptes nationaux définitifs. En outre, des efforts sont entrepris pour rebaser le PIB conformément au SCN de 2008, en vue de la production d'ici juillet 2019, des comptes de la nouvelle année de base (2016). Pour les comptes de 2017, ils seront produits à fin décembre 2019. Nous prendrons des mesures pour éviter tout retard dans la production des comptes nationaux définitifs. Nous continuerons d'améliorer la qualité des données. Nous avons progressé dans l'élaboration et la production de rapports budgétaires, en particulier le Tableau des opérations financières de l'État. Nous mettrons tout en œuvre pour assurer la cohérence des données provenant de différentes sources telles que les données relatives aux résultats budgétaires (TOFE) et les données relatives à la dette. Nous veillerons à ce que les projections budgétaires pour l'année suivante soient fondées sur des estimations de l'exécution du budget pour l'année en cours. Nous mettrons pleinement à profit l'assistance technique provenant de différentes sources pour renforcer nos capacités institutionnelles.

32. Nous sommes convaincus que les politiques consignées dans le présent mémorandum permettront d'atteindre les objectifs du programme économique. Nous sommes toutefois prêts à prendre toutes autres mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer le succès de ces politiques, après consultation avec le FMI. Pendant la durée du programme, nous n'introduirons ni n'intensifierons de restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes. Nous n'introduirons ni ne modifierons des pratiques de taux de change multiples sans l'approbation préalable du FMI, ni ne concluons d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII des Statuts du FMI. Nous n'introduirons, ni n'intensifierons de restrictions sur les importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

Tableau 1. Togo : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, Septembre et Décembre 2018
(en milliards de FCFA)

	2018							
	Fin septembre			Fin décembre				
	Objectifs indicatifs	Ajusté	Réel	Statut	Critères de réalisation	Ajusté	Réel	Statut
Critères de réalisation								
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)	-6.5		30.7	Réalisé	72.2	72.3	Réalisé	
Non-accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ¹	0.0		0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	
Financement intérieur net (plafond) ²	80.2	58.9	49.6	Réalisé	6.0	16.0	59.3	Non réalisé
Dettes extérieures nominales non-concessionnelles contractées ou garanties par l'État (plafond) ¹	0.0		0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	
Prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services garantis par l'État (plafond) ¹	0.0		0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	
Préfinancement bancaire des projets d'investissements publics garanti par l'État (plafond) ¹	0.0		0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	
Objectifs indicatifs								
Recettes budgétaires globales (plancher)	394.2		413.9	Réalisé	606.5	604.9	Non réalisé	
Total des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher)	164.4		129.5	Non réalisé	219.3	210.4	Non réalisé	
Accumulation nette d'arriérés intérieurs (plafond) ³	...				0.0	8.2	-64.8	Réalisé
Pour mémoire								
Solde budgétaire global primaire ³	-115.6		17.2		-85.7	47.3		
Dettes extérieures nominales concessionnelles contractées ou garanties par l'État	92.7		13.6		142.6	58.2		
Valeur actuelle nette des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées à la suite des opérations de gestion de la dette (maximum)	260.3		0.0		260.3	0.0		

Sources : Autorités togolaises et prévisions des services du FMI.

¹ Critère de réalisation continu et cumulé depuis l'approbation de la Facilité, le 5 mai 2017.

² Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs seront ajustés à la hausse afin de compenser les écarts par rapport aux financements externes projetés, sous réserve d'un plafond de 10 milliards de FCFA. Si les remboursements net des arriérés en septembre 2018 sont inférieurs à celui prévu (CFAT 48.6 milliards), l'objectif indicatif en fin septembre pour le financement intérieur net sera réduit de différence entre les arriérés effectivement remboursés et le remboursement budgétisé.

³ Cible indicative à fin décembre 2018, calculée de manière cumulative à partir du début de 2018. La cible sera ajustée pour la moitié de l'écart par rapport au financement externe prévu du programme.

⁴ Avec remboursement des arriérés, comme prévu dans le budget 2018.

**Tableau 2. Togo : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs
juin, septembre, et décembre 2019**
(en milliards de FCFA)

	2019				
	Fin juin		Fin septembre		Fin décembre
	Critères de réalisation	Critères de réalisation proposés	Critères de réalisation	Critères de réalisation proposés	Objectifs indicatifs
Critères de réalisation					
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)	0.4	-38.0	35.2	-3.2	51.0
Non-accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ¹	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur net (plafond) ²	70.0	72.4	51.0	53.3	-22.7
Dettes extérieures nominales non-concessionnelles contractées ou garanties par l'État (plafond) ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services garantis par l'État (plafond) ¹	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Préfinancement bancaire des projets d'investissements publics garanti par l'État (plafond) ¹	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs					
Recettes budgétaires globales (plancher)	286.1	286.1	445.1	445.1	635.9
Total des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher)	109.3	109.3	164.0	164.0	218.6
Accumulation nette d'arriérés intérieurs (plafond) ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire					
Solde budgétaire global primaire	-38.8	-77.2	-23.6	-61.9	-7.0
Dettes extérieures nominales concessionnelles contractées ou garanties par l'État ⁵	39.2	39.2	58.8	58.8	78.3
Valeur actuelle nette des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées à la suite des opérations de gestion de la dette (maximum)	260.3	260.3	260.3	260.3	260.3

Sources : Autorités togolaises et prévisions des services du FMI.

¹ Critère de réalisation continu et cumulé depuis l'approbation de la Facilité, le 5 mai 2017.

² Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs seront ajustés à la baisse en fonction du montant des opérations de reprofilage de la dette, tel que décrit dans le PAT, et sous réserve que ces opérations n'augmentent pas la valeur actuelle nette de l'encours de la dette publique. L'ajusteur est plafonné à l'équivalent nominal de 260,3 milliards de francs CFA en valeur nette actuelle. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour 2018 seront également ajustés à la hausse afin de compenser les écarts par rapport aux financements externes projetés, sous réserve d'un plafond de 10 milliards de FCFA.

³ Critère de réalisation continu. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs seront ajustés à la hausse du montant correspondant aux opérations de gestion de la dette décrites dans le PAT et sous réserve que ces opérations n'augmentent pas la valeur actuelle nette de l'encours de la dette publique. L'ajusteur est plafonné à l'équivalent nominal de 260,3 milliards de francs CFA en valeur nette actuelle.

⁴ Cible indicative cumulé à partir du début de chaque année civile. Les objectifs indicatifs seront ajustés de la moitié de l'écart par rapport au financement externe prévu du programme.

⁵ Cumulé à partir du début de chaque année civile.

Tableau 3. Repères structurels pour la 4^e revue

Mesures	Justification	Délai	État d'avancement
Envoyer aux services du FMI, à partir de juillet 2018, des données mensuelles sur l'encours des arriérés de paiement par âge.	Améliorer l'analyse et le suivi de l'exécution du budget.	Fin décembre 2018	Réalisé
Renforcer la mise en œuvre du plan de trésorerie et le contrôle des autorisations d'engagement.	Éviter l'accumulation de nouveaux arriérés	Fin décembre 2018	Réalisé
Envoyer une lettre circulaire à tous les départements ministériels pour rendre obligatoire l'utilisation du guide méthodologique sur la sélection des projets d'investissements et n'inscrire dorénavant dans le PIP et le budget que les projets qui ont été sélectionnés et hiérarchisés selon le guide méthodologique.	Améliorer l'efficacité des investissements publics.	Fin décembre 2018	Réalisé
Mettre en place des mécanismes et des procédures pour faciliter l'enregistrement foncier.	Améliorer l'environnement des affaires	Fin décembre 2018	Réalisé
Accomplir toutes les diligences légales et réglementaires requises pour la première banque publique et avoir une ébauche de contrat de vente qui pourrait être soumis à la Commission Bancaire, sous réserve d'un accord avec l'acheteur potentiel.	Assurer la stabilité financière et prévenir les risques pour le budget.	Fin décembre 2018	Non réalisé
Finaliser les termes de référence pour le recrutement d'un conseiller international en transactions pour la vente de la seconde banque publique, en consultation avec les services du FMI.	Assurer la stabilité du secteur financier et prévenir les risques pour le budget.	Fin décembre 2018	Réalisé
Préparer un plan stratégique pour la vente de la seconde banque publique, en consultation avec les services du FMI.	Assurer la stabilité financière et prévenir les risques pour le budget.	Fin avril 2019	Non réalisé

Tableau 4. Togo : Repères structurels de la 5^e revue

Mesures	Justification	Délai
Administration fiscale		
Instaurer un acompte forfaitaire entre 10 à 15% sur les importations effectuées par les importateurs jugés comme fiscalement inactifs au niveau des impôts.	Améliorer le recouvrement des recettes fiscales	Fin juin 2019
Interdire l'enlèvement en douane des marchandises importées par des opérateurs qui ont des arriérés d'impôts.	Améliorer le recouvrement des recettes fiscales.	Fin juin 2019
Gestion des dépenses		
Produire un document de budget-programme pour la période 2020-2022.	Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution de la dépense publique	Fin juin 2019
Secteur financier		
Soumettre une stratégie pour la privatisation de la première banque publique qui consiste à procéder à un appel d'offres au plus tard à fin août 2019, avec le processus de privatisation finalisé au plus tard à fin-décembre 2019.	Assurer la stabilité financière et prévenir les risques pour le budget.	Fin juin 2019 (Proposition de modification)
Lancer l'appel d'offres pour la vente de la seconde banque publique.	Assurer la stabilité financière et prévenir les risques pour le budget.	Fin août 2019

Tableau 5. Togo : Repères structurels proposés pour la 6^e revue

Mesures	Justification	Délai
Administration fiscale		
Formaliser la création (par acte du Commissaire Général) et renforcer le rôle d'analyse-risques de la Cellule de Recouvrement des Recettes et des Restes à Recouvrer afin d'accroître le taux de recouvrement des arriérés d'impôt (de 66% en 2017 à 70% en 2019 pour la direction grandes entreprises (DGE) et de 48% en 2017 à 60% en 2019 pour la direction des moyennes entreprises (DME).	Améliorer le recouvrement des recettes fiscales.	Fin octobre 2019 (proposition de repère structurel)
(i) Commencer à déployer les matériels et les logiciels pour la mise en place des caisses enregistreuses ; (ii) formuler une stratégie de sélection des contrôles ponctuels en fonction des risques ; et (iii) nommer des points focaux dans la DGE /DME pour centraliser les résultats des contrôles ponctuels.	Réduire les déclarations TVA non payante (nulle ou créditrice) pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales.	Fin octobre 2019 (proposition de repère structurel)
Rendre obligatoire la soumission en ligne des déclarations et pièces jointes pour la mise en consommation des importations pour les 30 plus grands importateurs ou déclarants.	Améliorer la collecte des droits de douane et les procédures aux frontières et réduire la vulnérabilité aux corruptions.	Fin octobre 2019 (proposition de repère structurel)
Gestion des dépenses et des investissements		
Actualiser et mettre en œuvre le programme pluriannuel d'investissement public.	Améliorer l'efficacité des investissements.	Fin octobre 2019 (proposition de repère structurel)
En vue du passage au budget-programme, élaborer un canevas type d'indicateurs de performances permettant de définir les principes directeurs et former les acteurs des ministères et institutions.	Optimiser l'utilisation des ressources budgétaires.	Fin octobre 2019 (proposition de repère structurel)
Secteur financier		
Finaliser le processus de privatisation de la première banque publique.	Assurer la stabilité financière et prévenir les risques pour le budget.	Fin décembre 2019 (proposition de repère structurel)

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les repères structurels et les critères de réalisation établis pour assurer le suivi du programme soutenu par la Facilité élargie de crédit à partir de la fin de la quatrième revue jusqu'à la fin du programme. Ce PAT précise également la périodicité et les dates limites de transmission des données aux services du FMI aux fins du suivi du programme.
2. Sauf indication contraire, « État » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale de la République togolaise. Il ne comprend aucune subdivision politique, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute entité publique dotée d'une personnalité juridique distincte.
3. Sauf indication contraire également, les entités publiques sont définies dans le présent PAT comme étant des sociétés détenues majoritairement par le gouvernement et autres entités publiques percevant des recettes fiscales et quasi-fiscales affectées.

DEFINITION DES TERMES

Aux fins du programme, la définition de la **dette** est énoncée au paragraphe 8 a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014¹⁸.

a) Aux fins des présentes directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au

¹⁸ <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>

client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et

iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

4. La **dette publique** comprend les obligations du gouvernement central et des entités publiques.

5. La **dette intérieure** est définie comme la dette contractée ou réglée en franc de la Communauté financière d'Afrique (FCFA), tandis que la **dette extérieure** est définie comme la dette contractée ou réglée dans une devise autre que le FCFA.

Une dette est considérée comme contractée aux fins du programme à partir du moment où un avis de « non-objection » est émis par la Cour suprême si cet avis est requis par la législation nationale. Lorsque ce n'est pas le cas, une dette sera considérée comme contractée à partir du moment où elle entre en vigueur.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS ET OBJECTIFS INDICATIFS

6. Aux fins du suivi du programme, les critères de réalisation quantitatifs (CR) sont fixés pour fin juin 2019 et fin septembre 2019 ; et les objectifs indicatifs (OI) pour fin décembre 2019.

Les critères de réalisation quantitatifs (CR) comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire primaire intérieur ;
- (b) un plafond de zéro pour l'accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ;
- (c) un plafonnement du financement intérieur net ;
- (d) un plafond de zéro pour la prise ou la garantie par Etat de dettes extérieures nominales non concessionnelles ;
- (e) un plafonnement nul pour l'Etat garantissant les prêts intérieurs aux fournisseurs et aux prestataires de services ;

- (f) un plafonnement de zéro des garanties de l'Etat sur le préfinancement bancaire des projets d'investissement publics.

Les objectifs indicatifs (OI) sont :

- (a) un plancher pour les recettes budgétaires globales ;
- (b) un plancher pour les dépenses sociales totales financées sur ressources intérieures.
- (c) un plafond pour l'accumulation nette d'arriérés intérieurs.

A. Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)

Définition

7. Le **solde budgétaire primaire intérieur** est défini comme la différence entre i) les recettes budgétaires de l'État et ii) les dépenses budgétaires globales, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées par les bailleurs de fonds et les prêteurs. Les soldes des périodes de fin décembre 2018 à fin juin 2019 et à fin septembre 2019 (critères de réalisation) et de la période de fin décembre 2018 à fin décembre 2019 (objectif indicatif) doivent être supérieurs ou égaux aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF). Les données sont tirées du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) préparé chaque mois par la Direction de l'Économie du ministère de l'Économie et des Finances (TOFE statistique). Le TOFE statistique sera établi par la Direction Générale des Études et Analyses Économiques en étroite collaboration avec les régies financières et le Trésor. Les données fournies par la Direction de l'Économie feront foi aux fins du programme.

Délais de transmission

8. Les données détaillées concernant le solde budgétaire primaire intérieur seront transmises sur une base mensuelle dans un délai de huit semaines à compter de la fin du mois.

B. Arriérés sur la dette publique extérieure

Définition

9. Le gouvernement n'accumulera pas d'arriérés de paiement sur la dette publique extérieure (critère de réalisation continu). Aux fins du critère de réalisation (CR) sur la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs, les arriérés sont définis comme des dettes extérieures du gouvernement qui n'ont pas été payées lorsqu'elles sont dues conformément aux termes contractuels applicables (en tenant compte des délais de grâce contractuels). Ce CR exclut les arriérés sur les obligations financières extérieures du gouvernement soumises au rééchelonnement. Ce critère exclut également les arriérés sur des dettes contestées ou faisant l'objet de renégociations. La source de ces données est la Direction de la Dette publique.

C. Financement intérieur net

Définition

10. Le **financement intérieur net de l'État** est défini comme étant la somme i) du crédit net du secteur bancaire à l'État ; ii) du financement intérieur net non bancaire de l'État ; et iii) des financements non identifiés. Le financement intérieur net des périodes de fin décembre 2018 à fin juin 2019 et à fin septembre 2019 (critères de réalisation) et de la période de fin décembre 2018 à fin décembre 2019 (objectif indicatif) doivent être inférieurs ou égaux aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF).

11. Ajusteurs. Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la baisse en fonction du montant de la dette intérieure remboursée à la suite des opérations de gestion de la dette. Aux fins du présent critère de réalisation, la définition des « opérations de gestion de la dette » figurant au paragraphe 20 ci-dessous s'applique. L'ajusteur lié aux opérations de gestion de la dette est plafonné à l'équivalent nominal de la valeur actuelle nette de 260,3 milliards de FCFA après conversion de la dette extérieure non concessionnelle en francs CFA en utilisant le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Le plafond du financement intérieur net sera également ajusté à la hausse pour combler les écarts entre le financement extérieur prévu et effectif du programme, sous réserve d'un plafonnement à 10 milliards FCFA.

12. Le **crédit net du secteur bancaire à l'État** est égal au solde des créances et des dettes de l'État vis-à-vis des établissements bancaires installés au Togo. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor togolais, les dépôts du Trésor à la banque centrale, les dépôts du Trésor dans les banques commerciales (à l'exclusion des dépôts des autres démembrements de l'État comme les dépôts des projets financés sur ressources extérieures et les comptes de la CNSS) et les comptes bloqués. Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (à l'exclusion des crédits de la BCEAO à l'État liés aux financements du FMI), les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État libellés en francs CFA détenus par les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.

13. Le **financement intérieur net non bancaire** de l'État comprend : i) la variation de l'encours des titres d'État émis en FCFA (y compris sur le marché financier régional de l'UEMOA) non détenus par les banques commerciales togolaises, calculée sur la base de la souscription initiale ; ii) la variation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor ; iii) la variation sur les divers comptes de dépôt (y compris comptes de consignation) au Trésor et des comptes des amendes et condamnation à repartir ; iv) le remboursement d'autres dettes publiques intérieures (y compris des créances des banques sur l'économie prises en charge par l'État et les arriérés titrisés) à des entités non bancaires (y compris non résidentes) ; et les produits de privatisations. La prise en charge ou titrisation par l'État de dettes et arriérés est exclue de la définition du financement intérieur net, tandis que l'amortissement de cette dette par l'État y est inclus.

14. Le **financement non identifié** est la différence entre le financement total (financement intérieur net plus financement exceptionnel) et le solde global sur base caisse (y compris dons et

variation des arriérés).

15. Le **crédit net du secteur bancaire** à l'État est calculé par la BCEAO. Le montant des bons et obligations du Trésor est déterminé par l'Agence UMOA-Titre. Le financement intérieur net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor togolais. Leurs données feront foi aux fins du programme. Les données sont communiquées dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) préparé mensuellement par la direction de l'Économie au ministère de l'Économie et des Finances.

Délais de transmission

16. Les données concernant le financement intérieur net de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans un délai de huit semaines à compter de la fin du mois.

17. Les détails concernant tout emprunt intérieur de l'État seront communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. Les données sur les emprunts intérieurs seront regroupées en court terme (moins d'un an) et long terme (un an ou plus). Cette règle s'appliquera également aux garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs à ses fournisseurs et prestataires de services. Les données sur les emprunts intérieurs seront principalement établies à partir des estimations de la cellule de la dette.

D. Dettes extérieures nominales non concessionnelles contractées ou garanties par l'État

Définition

18. Autre que spécifié ci-dessous, L'État s'engage à ne contracter ni garantir financièrement aucun nouvel emprunt extérieur non concessionnel d'une échéance initiale égale ou supérieure à un an (critère de réalisation continu). La dette extérieure non concessionnelle est définie comme l'ensemble des dettes ayant un élément de don inférieur à 35 % (<http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>). Le niveau de concessionnalité des emprunts est calculé avec un taux d'actualisation de 5 %. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie préalablement au paragraphe 8 a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Ce critère ne s'applique toutefois pas aux rééchelonnements sous forme de nouvelles dettes, ni aux emprunts obligataires, aux bons du Trésor, et aux Sukuk et autres instruments émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA. Aux fins de ce critère de réalisation, « l'État » s'entend non seulement au sens qui lui est donné dans la définition au paragraphe 2 ci-dessus, mais également des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), des établissements publics administratifs (EPA), des établissements publics à caractère scientifique et technique, des établissements publics à caractère professionnel, des établissements publics de santé, des collectivités locales, des entreprises publiques, des sociétés d'Etat, et des sociétés

d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 % du capital) et des agences de l'État.

19. Ce critère de réalisation sera ajusté à la hausse en fonction du montant des emprunts extérieurs non concessionnels utilisés pour les opérations de gestion de la dette qui amélioreront le profil global de la dette publique. Pour les opérations de gestion de la dette exécutées en 2018 et 2019, cet ajustement sera plafonné à l'équivalent nominal de la valeur actuelle nette de 260,3 milliards de francs CFA après conversion de la dette extérieure non concessionnelle en francs CFA au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Pour les besoins de ce critère de réalisation, les « opérations de gestion de la dette » se limiteront à l'échange de la dette intérieure pour la dette extérieure non concessionnelle. La VAN de la dette intérieure à reporter est calculée comme la somme des flux de service de la dette actualisés en utilisant un taux d'actualisation de 5%. La VAN de la dette extérieure à acquérir est calculée de la même manière. L'effet net d'une opération de gestion de la dette sera calculé comme la différence entre, d'une part, la VAN de la dette intérieure à reprofiler, et d'autre part la somme du coût net du rachat de dette intérieure, la VAN de la dette extérieure à acquérir, et les frais éventuels associée à l'émission de dette extérieure. L'effet net d'une opération de gestion de la dette doit être de réduire ou de laisser inchangé le stock total de dette publique en VAN. Au cas où une opération impliquant la contractualisation ou la garantie d'une dette extérieure non concessionnelle entraînerait une augmentation de l'encours de la dette en VAN, l'opération ne sera pas considérée comme une opération de gestion de la dette et constituerait un non-respect de ce critère de réalisation. Avant d'entreprendre des opérations de gestion de la dette, le gouvernement consultera le personnel du FMI et fournira au personnel du FMI des données sur les conditions de la dette à échanger et les conditions de la nouvelle dette non concessionnelle à contracter, ainsi que des données sur tous les frais et coûts associés à la transaction, ainsi que les coûts et les frais associés à l'indemnisation des porteurs d'obligations et des prêteurs actuels pour ne pas détenir la dette qui leur sera retirée jusqu'à l'échéance.

E. Emprunts intérieurs garantis par l'État à ses fournisseurs et prestataires de services

Définition

20. L'État s'engage à ne pas fournir de nouvelles garanties sur les prêts intérieurs à ses fournisseurs ou prestataires de services (critère de réalisation continu). Le concept « d'État » utilisé pour ce critère de réalisation inclut l'État comme défini au paragraphe 2, les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'Etat, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État.

F. Garanties de l'État portant sur les préfinancements bancaires des investissements publics

21. L'État s'engage à ne pas garantir de nouveaux préfinancements bancaires pour des investissements publics (critère de réalisation continu). Dans un arrangement de préfinancement typique, une entreprise privée à laquelle l'État octroie un contrat de travaux publics obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère de l'Economie et des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de *substitution au débiteur* pour honorer l'ensemble du principal et des intérêts qui sont automatiquement acquittés à partir du compte du Trésor à la BCEAO. Le concept « d'État » utilisé pour ce critère de réalisation comprend la définition d'État du paragraphe 2, les institutions publiques à caractère industriel ou commercial (EPIC), les organismes publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les organismes publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'Etat, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière, dont le gouvernement détient au moins 50% du capital) et les agences de l'État.

G. Recettes budgétaires globales (plancher)

Définition

22. Les recettes budgétaires globales comprennent les recettes fiscales et non fiscales et n'intègrent pas les dons extérieurs, les recettes des agences autonomes et les produits de privatisations. Les données sont calculées par les régies financières et sont reportées dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) préparé mensuellement par la Direction de l'Économie du ministère de l'Économie et des Finances. Les recettes s'entendent sur base caisse.

23. Les recettes seront calculées de façon cumulative à compter du début de l'année civile. Le recouvrement des recettes durant les périodes allant de fin décembre 2018 à fin juin 2019, à fin septembre 2019 et à fin décembre 2019, doit être supérieur ou égal aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Le plancher des recettes est un objectif indicatif pour toute la durée du programme.

Délais de transmission

24. Ces informations seront communiquées mensuellement au FMI, dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

H. Dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher)

Définition

25. Les dépenses sociales totales (courantes et en capital) financées sur ressources intérieures sont calculées, pour chaque catégorie de dépenses courantes et des dépenses en capital (salaires, biens et services, transferts et subventions, autres) et du compte de capital et financées sur ressources intérieures. Dans le contexte national, sont considérées comme dépenses sociales, les dépenses publiques qui sont orientées vers les secteurs sociaux à savoir : (1) le ministère de l'éducation : enseignements primaire et secondaire, enseignement technique et formation professionnelle, enseignement supérieur pour ce qui concerne les bourses et allocations de secours : (i) les bourses sont attribuées aux étudiants de cas sociaux en parcours licence (article 21 du décret n° 2011-173/PR du 30 novembre 2011 portant réforme du régime des bourses d'études, de stages et des allocations de secours et article 1er du décret n° 2011-174/PR du 30 novembre 2011 fixant les taux des bourses d'études, de stage et des allocations de secours) ; (ii) les allocations de secours sont accordées aux étudiants reconnus comme relevant d'une catégorie défavorisée ou vulnérable (article 31 du décret n° 2011-173/PR du 30 novembre 2011 portant réforme du régime des bourses d'études, de stages et des allocations de secours et article 2 du décret n° 2011-174/PR du 30 novembre 2011 fixant les taux des bourses d'études, de stage et des allocations de secours) ; (2) le ministère de la Santé ; (3) le ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation ; (4) Le ministère du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes ; (5) Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique ; (6) Le ministère des Mines et de l'Énergie (projets de l'électrification rurale) ; (7) Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) : il intervient dans le financement des actions de développement socio-économique de base à travers la réalisation des projets et infrastructures socio-économiques en milieu rural et semi-urbain (écoles, centres de santé, points d'eau potable et d'assainissement de base, pistes rurales, aménagements hydro-agricoles, infrastructures de stockage et de transformation des produits agricoles, électrification rurale et plus généralement accès à toutes les sources d'énergie) ; (8) le Programme d'Appui aux Populations Vulnérables. Les dépenses sociales totales courantes et en capital financées sur ressources propres comprennent les dépenses sociales financées sur ressources intérieures, y compris les recettes, le financement intérieur, et l'appui budgétaire général extérieur, et excluent toutes les dépenses sociales financées par les dons ou les prêts spécifiques à un projet. Les données proviennent de la Direction Générale du Budget et des Finances tirées du SIGFiP (du ministère de l'Economie et des Finances) et sont préparées à intervalle mensuel.

26. Les dépenses sociales financées sur ressources intérieures pour les périodes allant de fin décembre 2018 à fin juin 2019, à fin septembre 2019, et à fin décembre 2019 doivent être supérieures ou égales aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Les données fournies par Direction Générale du Budget et des Finances et la Direction Générale des Études et Analyses Économiques feront foi aux fins du programme. Le plancher des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (courantes et en capital) est un objectif indicatif pendant toute la période du programme.

Délais de transmission

27. Les données sur les dépenses sociales financées sur ressources intérieures seront transmises mensuellement dans les huit semaines de la fin du mois.

I. Accumulation nette d'arriérés intérieurs (plafond)

Définition

28. Les arriérés de paiement intérieurs comprennent les créances intérieures sur l'État d'entités publiques ou privées non financières et le service de la dette intérieure (hors BCEAO) non réglés dans les 90 jours de l'échéance contractuelle (compte tenu des différés d'amortissement contractuels). Cette définition inclut, sans que cette liste soit exhaustive : (i) les anciens arriérés financiers ou commerciaux intérieurs (envers des fournisseurs privés nationaux), (ii) les anciens arriérés envers la CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale) et la CRT (Caisse de retraite du Togo), (iii) l'encours des dettes des sociétés liquidées (TOGOPHARMA, SOTOCO, OTP, IFG, FER, FICAO et LIMUSCO) et (iv) les instances de paiement inscrites au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) non réglées dans les 90 jours de leur échéance.

29. L'accumulation nette d'arriérés intérieurs sera calculée de façon cumulative à compter du début de chaque année civile. Les montants à la fin de juin 2019, septembre 2019, et décembre 2019 doivent être inférieurs ou au plus égaux à ceux indiqués au tableau 1 joint au MPEF. Le plafond des arriérés est un objectif indicatif pour la durée du programme restant à courir après l'achèvement de la troisième revue.

30. Ajusteurs. Le plafond de l'accumulation nette d'arriérés intérieurs sera ajusté à la hausse à hauteur de la moitié du montant de toute différence entre le niveau prévu et le niveau effectif du financement extérieur dans le programme. Au cas où le financement extérieur effectif du programme dépasse les niveaux prévus, le plafond de l'accumulation nette d'arriérés intérieurs sera ajusté à la baisse à hauteur de la moitié du montant de tout financement excédentaire.

Délais de transmission

31. Les données sur l'accumulation nette d'arriérés intérieurs seront communiquées mensuellement dans les quatre semaines de la fin du mois.

RÈPÈRES STRUCTURELS

32. Pour le repère structurel à fin avril 2019 sur la deuxième banque publique, les autorités élaboreront un plan stratégique et les modalités de l'appel d'offres en consultation avec les services du FMI. Le plan indiquera comment l'appel d'offre sera exécuté et comment la priorité sera donnée aux éléments non financiers des soumissions (déposants et autres détenteurs de passifs, effectifs, plans possibles d'augmentation du bilan ou modernisation des systèmes par exemple) par rapport aux éléments financiers.

33. Pour le repère structurel à fin juin 2019 visant à renforcer les contrôles douaniers lors du dédouanement, un dépôt forfaitaire de 10 à 15 % sera prélevé sur les importations effectuées par des contribuables jugés inactifs par l'OTR (en d'autres termes, ceux qui sont exclus de la liste du Commissariat des impôts), l'objectif étant de limiter les pertes de recettes fiscales (et notamment de TVA) dues à des facturation fausses ou injustifiées et à des importations de marchandises par

l'intermédiaire de personnes écrans, de « groupages » ou d'identifiants multiples. Ce dépôt, calculé à partir de la valeur imposable établie à la frontière douanière, est payable sur toutes les importations de marchandises à des fins commerciales sur le marché intérieur et est directement transféré aux services fiscaux. Il est déduit de l'impôt sur les bénéfices à la date de présentation des états financiers.

34. Pour le repère structurel à fin juin 2019 visant à renforcer les pouvoirs dont dispose l'administration fiscale pour recouvrer les créances fiscales en utilisant le numéro d'identification fiscale, l'administration des douanes interdira le dédouanement des biens importés par des mandataires ou propriétaires ayant des arriérés d'impôts (TVA, impôts sur les bénéfices et cotisations patronales à la sécurité sociale, par exemple) et les interceptera. Un dispositif de blocage au dédouanement sera activé pour les importateurs ayant également des arriérés d'impôts.

35. Pour le repère structurel à fin juin 2019 visant à renforcer la préparation de la loi de finances et l'orientation vers les résultats de la prise des décisions budgétaires, les autorités prépareront un document pour le budget programme de 2020-22. Elles déploieront par ailleurs tous les efforts nécessaires pour lancer les actions suivantes :

(1) Cadre réglementaire : nominations aux postes de contrôleur financier dans les institutions et les ministères dépensiers ;

(2) Systèmes d'information : finalisation des trois nouveaux modules de réécriture (développement, exécution et comptabilité) du système d'information (SIGFiP) nécessaires à l'exécution de la budgétisation par programme ;

(3) Approbation par le Parlement : lancement des débats au Parlement sur les orientations budgétaires.

36. Pour le repère structurel à fin août 2019 sur la deuxième banque publique, les autorités lanceront l'appel d'offres pour la vente de la banque.

37. Pour le repère structurel à fin octobre 2019 visant à améliorer le recouvrement des recettes fiscales, les autorités formaliseront la création, par acte du Commissaire Général, et renforceront le rôle d'analyse-risques de la Cellule de Recouvrement des Recettes et des Restes à Recouvrer afin d'accroître le taux de recouvrement des arriérés d'impôt (de 66% en [2017] à [70]% en [2019] pour la direction des grandes entreprises (DGE) et de 48% en [2017] à [60]% en 2019 pour la direction des moyennes entreprises (DME).

38. Pour le repère structurel à fin octobre 2019 visant à réduire les déclarations TVA non payante (nulle ou créditrice) pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales, l'Office Togolais des recettes (i) commencera à déployer les matériels et les logiciels pour la mise en place des caisses enregistreuses ; (ii) formulera une stratégie de sélection des contrôles ponctuels en fonction des risques ; et (iii) nommera des points focaux dans la DGE /DME pour centraliser les résultats des contrôles ponctuels.

39. Pour le repère structurel à fin octobre 2019 visant à améliorer la collecte des droits de douane et les procédures aux frontières, l'administration des douanes rendra obligatoire la soumission en

ligne des déclarations et pièces jointes pour la mise en consommation des importations pour les [30] plus grands importateurs ou déclarants, en activant cette fonctionnalité dans SYDONIA World. Les autorités procéderont également à une analyse de la capacité du système informatique douanier et préparera un plan d'action pour la dématérialisation complète de toutes les déclarations en douane.

40. Pour le repère structurel à fin octobre 2019 visant à améliorer l'efficacité des investissements, la programmation pluriannuelle des dépenses d'investissement public sera actualisée et mise en œuvre en assurant la cohérence avec les enveloppes de ressources réalistes du cadre budgétaire à moyen terme, ce qui le rendra contraignant pour l'année suivante et indicative pour les deux années après. Les autorités accéléreront également la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (« PIMA »).

41. Pour le repère structurel à fin octobre 2019 visant à optimiser l'utilisation des ressources budgétaires et le passage au budget-programme, les autorités élaboreront un canevas type d'indicateurs de performances permettant de définir les principes directeurs et formeront les acteurs des ministères et institutions. Des réflexions pour inclure des indicateurs spécifiques à une budgétisation sensible au genre seront également entamées.

42. Pour le repère à mi-décembre 2019 concernant la première banque publique, les autorités finaliseront le processus de privatisation de la banque.

Délais de transmission

Les plans de trésorerie, d'engagement et de passation de marchés seront communiqués mensuellement dans les quatre semaines de la fin du mois.



TOGO

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LA CONSULTATION DE 2019 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANNEXE D'INFORMATION

Rédigé par

Le département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
RELATIONS AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES	5
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	6

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 avril 2019)

Statut : Date d'adhésion : 1er août 1962 ; article VIII

Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	146,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	127,69	86,98
Position dans la tranche de réserve	19,20	13,08

Département des DTS :	Millions de DTS	% de la quote-part
Allocation cumulative nette	70,33	100,00
Avoirs	73,26	104,16

Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% de la quote-part
Accords au titre de la FEC	118,65	80,82

Accords financiers les plus récents :

Type	Date de l'accord	Expiration Date	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
FEC1	5 mai 2017	4 mai 2020	176,16	100,68
FEC1	21 avril 2008	26 juillet 2016	95,41	95,41
FEC1	16 septembre 1994	29 juin 1998	65,16	54,30

Obligations en retard et projections des paiements au FMI²

(Millions de DTS ; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	<u>À échoir</u>				
	2019	2020	2021	2022	2023
Principal	8,73	7,48	1,76	2,52	12,59
Commissions/inté rêts		0,00	0,00	0,00	0,00
Total	<u>8,73</u>	<u>7,48</u>	<u>1,76</u>	<u>2,52</u>	<u>12,59</u>

1/ Anciennement FRPC.

2/ Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	<u>Cadre renforcé</u>
Date du point de décision	Nov. 2008
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ¹	282,00
Dont : assistance du FMI	0,32
(millions de dollars)	0,22
(équivalent en millions de DTS)	Déc. 2010
Date du point d'achèvement	
II. Décaissement de l'aide du FMI (Millions de DTS)	0,22
Aide décaissée au pays membre	0,08
Aide intérimaire	0,14
Solde au point d'achèvement	0,01
Décaissement supplémentaire de revenus intérêts ²	0,22
Total des décaissements	

1/ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

2/Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement ; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : Sans objet

Allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : Sans objet

Évaluation des sauvegardes

Une évaluation actualisée des sauvegardes de la BCEAO, achevée en avril 2018, montre que la banque centrale a maintenu un dispositif de contrôle solide depuis la dernière évaluation de 2013 et que ses dispositifs de gouvernance sont globalement appropriés. Les dispositifs d'audit ont été renforcés, les normes internationales d'information financière (IFRS) ont été adoptées à compter des états financiers de 2015, et une évaluation extérieure de la qualité de la fonction d'audit interne, réalisée en 2016, a constaté la conformité générale avec les normes internationales. En outre, l'exécution des travaux du dispositif de gestion des risques de la BCEAO, mis en place en 2014, progresse bien à l'échelle de la Banque.

Régime de change

Le Togo, pays membre de l'UEMOA, a accepté les obligations prévues par l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI à compter du 1er juin 1996 et son régime de change n'impose aucune restriction aux paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes. Le régime de change de l'UEMOA est un dispositif conventionnel de rattachement à l'euro.

La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 0,02 franc français pour 1 franc CFA. Le 12 janvier 1994, le FCFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 0,01 franc français pour 1 FCFA.

Le 31 décembre 1998, le franc CFA a été rattaché à l'euro au taux de 655,96 FCFA = 1 euro.

Dernières consultations au titre de l'article IV

Le Togo suit un cycle de consultation de 24 mois. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été achevées par le conseil d'administration le 5 mai 2017 (Rapport du FMI No. 17/127).

Assistance technique

Le développement des capacités est actuellement axé sur des mesures visant à i) accroître les recettes intérieures et moderniser l'administration des douanes ; ii) améliorer la gestion des finances publiques, y compris la gestion de l'investissement et le budget-programme, et iii) renforcer l'établissement et la diffusion des statistiques.

Représentant résident

M. Sampawende Jules Tapsoba

RELATIONS AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

- Groupe de la Banque mondiale

<http://www.worldbank.org/en/country/togo>

- Banque africaine de développement

<https://www.afdb.org/en/countries/west-africa/togo/>

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

1. La communication des données est dans l'ensemble adéquate aux fins de la surveillance, mais des lacunes sur le plan de la qualité et de l'actualité des données entravent l'analyse des services du FMI.

- **Comptes nationaux** : ils sont établis sur la base de renseignements très limités avec seulement quelques enquêtes et des données rares sur l'agriculture primaire et les services du secteur privé. Les comptes nationaux sont publiés avec des retards considérables et ne sont disponibles qu'à intervalles annuels. L'année de référence pour le PIB à prix constants est 2007.
- **Statistiques de prix** : L'année de base pour l'IPC est 2008.
- **Statistiques des finances publiques** : Les données sur l'exécution du budget et les arriérés de l'État se sont améliorées, mais des lacunes considérables subsistent, notamment en ce qui concerne la cohérence des données entre les secteurs et les sources. En outre, des retards considérables sont observés dans l'établissement et la diffusion des données, et des données limitées, ou aucune donnée, ne sont disponibles sur les entités publiques hors administration centrale (budgétaire).
- **Statistiques de la balance des paiements** : Les données sont communiquées à une fréquence annuelle avec de longs retards. La couverture est incomplète et il y a des problèmes de discordance entre la PEG et les autres données de balance des paiements.
- **Données monétaires** : elles sont communiquées par la BCEAO et envoyées au département Afrique dans les 45 jours.

2. Le pays participe au système général de diffusion des données depuis novembre 2001.

Comptes nationaux et indice des prix à la consommation

3. Comme les autres pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Togo a commencé fin 2002 à appliquer le Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993), à l'aide du logiciel ERETES. Les comptes nationaux pour la nouvelle année de base (2007) ont été achevés en 2012. En 2013, la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN) a publié les chiffres du PIB des comptes nationaux couvrant la période 2000-2007. Respectivement en 2014 et 2015, les chiffres du PIB des comptes nationaux de 2009 et de 2010 ont été achevés et publiés. L'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), créé en février 2015, met actuellement en œuvre un plan, avec le soutien d'AFRITAC Ouest, destiné à éliminer d'ici à 2017 le retard dans l'établissement des comptes nationaux qui correspondent à la période 2011-15. Des progrès ont été réalisés sur ce front et les comptes nationaux de 2013, 2014 et 2015 ont été publiés respectivement début 2017, en juin 2017 et début 2018. Les comptes provisoires pour 2016 et 2017 seront publiés avant la fin de 2019. Eu égard aux ressources limitées disponibles, les projets de préparation de comptes nationaux

trimestriels ont été annulés afin de donner la priorité à l'élimination des retards de la publication des comptes nationaux et à la transition des comptes nationaux au SCN 2008.

4. Le panier de l'IPC a été révisé en 2010. La Commission de l'UEMOA, avec l'aide d'AFRISTAT et de la BCEAO, a commencé à réviser le panier harmonisé de l'IPC dans la région en 2008.

La réforme visait à élargir les enquêtes de l'IPC et à mettre à jour les coefficients de pondération des différentes sous-composantes afin de tenir compte des habitudes de consommation. Conformément aux directives de l'UEMOA, l'INSEED établit un indice des prix à la consommation pour l'ensemble du pays. La collecte des premières observations a débuté en janvier 2015.

Statistiques du secteur extérieur

5. Les statistiques de balance des paiements et les données sur la position extérieure globale sont établies sur la base des rapports bancaires, d'une enquête auprès des entreprises et des données douanières. Les statistiques sont établies selon les principes de la sixième édition du Manuel de la balance des paiements. La banque centrale continue de chercher à mieux rendre compte du commerce informel notamment grâce à la cellule sous-régionale de rapprochement des échanges commerciaux au sein de l'UEMOA.

Comptes publics et données sur la dette publique

6. Les statistiques de finances publiques sont établies par le ministère des Finances à partir des données fournies par les directions des douanes, des impôts et du Trésor, et elles sont consolidées sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La nouvelle nomenclature budgétaire de l'UEMOA permet maintenant de procéder à la classification économique et ministérielle des dépenses, une classification fonctionnelle étant en cours de préparation. Le TOFE mensuel repose sur un mélange de données administratives et comptables, et est envoyé au département Afrique avec un retard de deux mois. Seules les données de l'administration centrale sont fournies pour publication dans l'Annuaire des statistiques de finances publiques ; les données de finances publiques à haute fréquence ne sont pas communiquées pour publication dans les Statistiques financières internationales. Dans le contexte des consultations de 2013 au titre de l'article IV, avec l'assistance du département des statistiques, les autorités ont établi un tableau relais qui permet de transposer les données du TOFE, établies sur la base du Manuel de statistiques de finances publiques 1986, dans le format du Manuel de statistiques de finances publiques 2001.

Statistiques monétaires

7. Les données mensuelles pour le Togo, de même que les données pour les autres pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine, sont diffusées régulièrement par la BCEAO avec un retard d'environ deux mois. Les données sur les taux débiteurs et créditeurs appliqués par les banques intérieures sont établis et disponibles chaque mois.

Togo : Tableau des indicateurs communément requis pour la surveillance

(Mai 2019)

Variable économique	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ²	Fréquence de communication	Publication
Taux de change	Avril 2019	Mai 2019	M	M	Publié
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires	Mars 2019	Mai 2019	M	M	Publié
Monnaie centrale/base monétaire	Mars 2019	Mai 2019	M	M	Publié
Monnaie au sens large	Mars 2019	Mai 2019	M	M	Publié
Bilan de la banque centrale	Mars 2019	Mai 2019	M	M	Publié
Bilan consolidé du système bancaire	Mars 2019	Mai 2019	M	M	Publié
Taux d'intérêt	Mars 2019	Mai 2019	M	M	Publié
Indice des prix à la consommation	Avril 2019	Mai 2019	M	M	Publié
Recettes, dépenses, solde et composition du financement – Administrations publiques 1	Décembre 2018	Avril 2019	M	M	Pas publié
Recettes, dépenses, solde et composition du financement – Administration centrale	Décembre 2018	Avril 2019	M	M	Pas publié
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale	Février 2019	Mai 2019	M	M	Pas publié
Solde des transactions extérieures courantes	Décembre 2018	Mai 2019	A	A	Publié
Exportations et importations de biens et de services	Décembre 2018	Mai 2019	A	A	Publié
PIB/PNB	Décembre 2018	Mai 2019	A	A	Publié
Dette extérieure brute	Février 2019	Mai 2019	M	M	Pas publié
Position extérieure globale 3	Décembre 2018	Mai 2019	A	A	Publié

1 Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

2 Mensuel (M), trimestriel (T), semestriel (S), annuel (A), en mission (EM).

3 Y compris les positions des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents.

TOGO

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2019 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

10 juin 2019

Approuvé par
Dominique Desruelle (FMI) et
Marcello Estevão (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

Analyse de viabilité de la dette effectuée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Modéré ¹
Risque global de surendettement	Élevé
Décomposition de la notation du risque	Marge importante pour absorber des chocs sur la dette extérieure
Recours au jugement	Oui : vulnérabilité historique à de multiples chocs

Le risque de surendettement extérieur du Togo reste modéré, tandis que le risque global de surendettement est élevé, situation inchangée par rapport à la précédente analyse de viabilité de la dette (AVD) publiée en décembre 2018. Si les résultats mécaniques font état d'un faible risque de surendettement extérieur, il a été fait appel au jugement compte tenu de la vulnérabilité découlant de la dette intérieure élevée. Cette dernière pourrait par exemple donner lieu à un reprofilage de la dette qui provoquerait un accroissement de la dette extérieure. La dette publique du Togo est orientée à la baisse malgré une

¹ L'indicateur composite du Togo s'élève à 2,86, ce qui correspond à une capacité d'endettement moyenne, comme le confirment les données des *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2019 et l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de 2017.

légère augmentation en 2018 par rapport à 2017. Le niveau élevé de la dette publique du Togo est la conséquence notamment du niveau élevé des déficits, passifs conditionnels et arriérés accumulés. Le pays dispose de très peu de marge pour absorber les chocs sur la dette publique totale. Les prévisions de référence montrent que la VA du ratio de la dette totale (extérieure et intérieure) contractée et garantie par l'État sur le PIB passera en-dessous du nouveau repère de surendettement de 55 % à compter de 2023, alors qu'il s'élevait à 72 % en 2018, cette dette se composant pour l'essentiel d'obligations intérieures. La présente analyse montre qu'un rééquilibrage budgétaire durable, une meilleure gestion de la dette et des politiques macroéconomiques solides sont nécessaires pour ramener la dette publique à des niveaux prudents à moyen terme.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette publique du Togo comprend les engagements de l'administration centrale et des entités publiques. Les données relatives à la dette englobent les obligations extérieures et intérieurs de l'administration centrale, y compris les arriérés envers les fournisseurs et la dette garantie, ainsi que la dette extérieure et intérieure des entreprises publiques. La dette intérieure se définit comme la dette libellée en franc de la Communauté financière d'Afrique (FCFA), alors que la dette extérieure correspond à la dette contractée ou remboursée dans une devise autre que le FCFA. Le choix de couvrir la dette sur la base de la devise plutôt que celle du lieu de résidence s'explique par la difficulté à contrôler le lieu de résidence des créanciers pour la dette négociée sur le marché régional de l'UEMOA.

Tableau du texte 1. Togo : couverture de la dette publique

Sous-secteurs du secteur public	Sub-sectors covered		
1 Administration centrale		X	
2 Administrations d'États fédérés et locales			
3 Autres éléments des administrations publiques			
4 dont : administrations de sécurité sociale			
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)			
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X	
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)			
8 Dette non garantie des entreprises publiques		X	

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, Dette garantie par l'État, Dette non garantie des entreprises publiques		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0,0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	0,0	Toutes les dettes des entreprises publiques sont déjà incluses dans la couverture de la dette publique du pays.
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	6,8	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5,0	
Totale (2+3+4+6) (en pourcentage du PIB)		11,8	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

DETTE : CONTEXTE

2. La dette publique a augmenté sensiblement entre 2010 et 2016, sous l'effet des investissements publics en infrastructures financés par des emprunts intérieurs et extérieurs. La dette publique totale a dépassé 80 % du PIB en 2016, contre 47 % du PIB en 2010. L'un des facteurs clés de la hausse de cette dette a été le recours accru au marché financier régional et au préfinancement des investissements. Entre 2013 et 2016, l'encours des titres du gouvernement sur le marché régional a augmenté de 15,2 % à 28,8 % du PIB, avec une utilisation grandissante des bons et obligations du Trésor. En outre, l'encours des arriérés intérieurs envers les fournisseurs, qui est comptabilisé dans la dette intérieure, est resté relativement élevé au cours de cette période, totalisant 334 milliards de FCFA (12,6 % du PIB) à la fin 2016.

3. Les autorités ont mis fin au préfinancement des investissements et remplacé les obligations y afférentes par des obligations à des conditions plus favorables. En 2013, elles ont lancé un nouvel outil de financement consistant à faire participer des entrepreneurs du secteur privé au préfinancement de la mise en place d'infrastructures publiques au moyen d'emprunts commerciaux auprès de banques togolaises devant être remboursés par l'État. Les titres de créance qui en découlaient n'étaient pas comptabilisés dans la dette publique. Les contrats de préfinancement étaient en général conclus par le

biais de négociations directes, sans offres compétitives. Les autorités ont mis un terme à cette méthode de gestion des finances publiques problématique et ont remplacé les engagements non acquittés par des obligations assorties d'un taux d'intérêt inférieur et d'une échéance plus éloignée. Le profil de la dette intérieure a été révisé en conséquence.

4. À la suite du rééquilibrage budgétaire qui a débuté dans le cadre du programme appuyé par la FEC, la dette publique totale (en pourcentage du PIB) a diminué en 2017 et est restée en-deçà des niveaux antérieurs au programme en 2018. L'objectif du rééquilibrage budgétaire entamé en 2017 était d'orienter le ratio dette/PIB à la baisse. A fin 2017, la dette publique totale avait reculé de 5,8 points de pourcentage du PIB par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 75,5 %, et l'encours de la dette intérieure avait diminué de 5,4 points de pourcentage par rapport à 2016, pour atteindre 55,8 %². La dette publique totale s'est accrue légèrement en 2018 et s'élevait à 76,2 % du PIB en décembre 2018. Cette légère hausse s'explique pour l'essentiel par certaines recettes comptabilisées dans les comptes d'instances à encaisser (et non pas dans la trésorerie) en 2018, par les ressources empruntées en janvier 2018 afin de rembourser les arriérés liés à l'exercice 2017, par la dépréciation du taux de change et par la capitalisation des intérêts courus au titre des obligations Sukuk. Alors que le ratio dette totale/PIB du Togo a commencé à baisser, il demeure le plus élevé au sein de l'UEMOA³.

5. La viabilité de la dette extérieure du Togo a été jugée modérée dans le passé récent, avec un risque global élevé de surendettement.

² Environ 0,5 % de cet écart tient à un changement de méthodologie concernant la présentation des obligations en DTS.

³ Rapport des services de l'UEMOA, mars 2019 (Rapport pays du FMI n° 19/90).

PRÉVISIONS MACROÉCONOMIQUES : CONTEXTE

6. Les hypothèses macroéconomiques de référence pour la présente AVD reposent sur une croissance durable du PIB réel, des prix stables avec une inflation inférieure au critère de 3 % de l'UEMOA, une stabilisation du déficit des transactions courantes et le maintien de la discipline budgétaire. Les prévisions de croissance à court terme restent modérées, à savoir une moyenne annuelle de 5,2 % en 2019–20, alors que l'incertitude sociopolitique demeure. À long terme (2020–39), la croissance potentielle est estimée à 5,4 % (moyenne annuelle) sous l'effet attendu d'un regain d'activité dans le secteur privé. Le solde primaire (base des engagements, dons compris) affiche un excédent de 1,0 % du PIB sur la période 2021–29 en vue de ramener la dette publique nettement en-dessous du seuil de surendettement, après quoi il diminuera et s'approchera d'un déficit de 2 % du PIB d'ici à 2039 afin de dégager une marge pour des dépenses sociales et d'investissement tout en veillant à la vulnérabilité de la dette. La dette totale contractée et garantie par l'État passe en dessous du nouveau repère (ratio VA de la dette/PIB de 55 %) en 2023 ; le ratio VAN de la dette/PIB devrait continuer à baisser pour atteindre 31 % d'ici à 2029 et 26 % d'ici à 2039⁴. Le déficit extérieur courant devrait se stabiliser à environ 4½ % du PIB à moyen terme, compte tenu du recul persistant de la demande de biens d'équipement et d'autres importations, tandis que les exportations de coton, de phosphates, de produits agricoles et de biens

Tableau du texte 2. Togo : composition de la dette publique, 2013–18

	Fin 2013			Fin 2016			Fin 2017			Fin 2018		
	Milliards de FCFA	% de la dette publique	% du PIB	Milliards de FCFA	% de la dette publique	% du PIB	Milliards de FCFA	% de la dette publique	% du PIB	Milliards de FCFA	% de la dette publique	% du PIB
Total dette publique	1,222	100.0	57.2	2,155	100.0	81.4	2,106	100.0	75.5	2,266	100.0	76.2
Total administration centrale	1,106	90.5	51.8	2,066	95.8	78.0	2,016	95.7	72.3	2,191	96.7	73.6
Total entreprises publiques	116	9.5	5.4	90	4.2	3.4	90	4.3	3.2	74	3.3	2.5
Dette extérieure	306	25.0	14.3	535	24.8	20.2	550	26.1	19.7	610	26.9	20.5
Administration centrale	295	24.1	13.8	519	24.1	19.6	538	25.6	19.3	601	26.5	20.2
Dette multilatérale	147	12.0	6.9	168	7.8	6.3	192	9.1	6.9	238	10.5	8.0
<i>dont FMI</i>	69	5.7	3.2	42	2.0	1.6	69	3.3	2.5	94	4.2	3.2
Dette bilatérale ¹	25	2.1	1.2	43	2.0	1.6	41	1.9	1.5	41	1.8	1.4
Club de Paris	7	0.5	0.3	6	0.3	0.2	6	0.3	0.2	6	0.3	0.2
Hors Club de Paris	19	1.5	0.9	37	1.7	1.4	35	1.7	1.2	35	1.5	1.2
Banques commerciales ¹	123	10.1	5.8	308	14.3	11.6	306	14.5	11.0	322	14.2	10.8
Entreprises publiques	11	0.9	0.5	16	0.7	0.6	12	0.6	0.4	9	0.4	0.3
Dette multilatérale	1	0.1	0.1	3	0.1	0.1	2	0.1	0.1	2	0.1	0.1
Dette commerciale	9	0.8	0.4	14	0.6	0.5	9	0.4	0.3	7	0.3	0.2
Dette intérieure	916	75.0	42.9	1,621	75.2	61.2	1,556	73.9	55.8	1,656	73.1	55.7
Administration centrale	811	66.4	38.0	1,547	71.8	58.4	1,478	70.2	53.0	1,590	70.2	53.5
Bons du Trésor	111	9.1	5.2	189	8.7	7.1	148	7.0	5.3	127	5.6	4.3
Emprunts Obligataires ²	213	17.4	10.0	574	26.6	21.7	807	38.3	28.9	958	42.3	32.2
Arriérés intérieurs	290	23.8	13.6	334	15.5	12.6	310	14.7	11.1	225	10.0	7.6
Avant 2006	249	20.4	11.7	173	8.0	6.5	173	8.2	6.2	155	6.8	5.2
Après 2006	-	0.0	0.0	122	5.6	4.6	100	4.8	3.6	34	1.5	1.2
Entreprises publiques liquidées	41	3.4	1.9	39	1.8	1.5	36	1.7	1.3	36	1.6	1.2
Secteur bancaire	196	16.1	9.2	451	20.9	17.0	213	10.1	7.6	280	12.4	9.4
Entreprises publiques	105	8.6	4.9	74	3.4	2.8	79	3.7	2.8	66	2.9	2.2

Sources: Autorités togolaises et calculs des services du FMI.

¹ Les chiffres de 2013 et 2016 diffèrent des précédentes AVD, car les emprunts auprès d'un certain nombre de créanciers, par la suite classés en dette commerciale, étaient comptabilisés en dette bilatérale.

² Y compris les SUKUK.

⁴ Le repère initialement programmé, à savoir un ratio VAN de la dette/PIB de 38 %, conformément au cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu (PFR) de juin 2018 devait être atteint d'ici à 2026. Conformément au nouveau cadre de viabilité de la dette pour les PFR et suite à la révision à la hausse de la capacité d'endettement du Togo, le repère a été relevé de 35 % du PIB à 55 % du PIB actuellement.

(continued)

manufacturés légers continueront à augmenter. L'inflation devrait rester en-deçà du critère régional de convergence de l'UEMOA fixé à 3 %⁵.

7. La dette du Togo est financée sur les marchés intérieur, régional et extérieur :

- Les autorités ambitionnent d'approfondir et de diversifier la base de créanciers intérieurs et régionaux, ce qui passera notamment par une collaboration avec les institutions régionales pour développer le marché obligataire secondaire. Sur le marché régional, elles ont élargi l'éventail des titres de dette en émettant des obligations Sukuk. En 2017, par exemple, les besoins de financement du budget ont été couverts en recourant aux marchés régionaux des capitaux à court et long termes, notamment par le biais d'emprunts obligataires et d'obligations Sukuk, et avec le concours de partenaires internationaux au développement.
- Les autorités projettent de procéder à un reprofilage de la dette en 2019. Comme indiqué dans le rapport des services du FMI pour la deuxième revue du programme appuyé par la FEC, l'opération de reprofilage consistera à emprunter sur les marchés internationaux à des conditions plus favorables pour racheter environ 8 % du PIB de l'encours de la dette intérieure, qui est plus onéreuse et généralement à court terme⁶. Si le programme appuyé par la FEC fixe un plafond zéro pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État, compte tenu du risque « modéré » de surendettement extérieur, et afin d'alléger le poids du service de la dette, la conditionnalité du programme sur les emprunts non concessionnels a été modifiée en 2018 : le Togo peut tolérer des plafonds d'emprunts non concessionnels non nuls si ces emprunts sont liés à des opérations de gestion de la dette et n'entraînent pas une détérioration de la notation du risque extérieur. Le programme a toujours pour objectif que le Togo conserve, avec une marge confortable, un risque modéré de surendettement extérieur (c'est-à-dire en-dessous des indicateurs de charge de la dette extérieure) à fin décembre 2019. Toutefois, indépendamment de toute opération de gestion de la dette, le rééquilibrage budgétaire en cours doit être préservé afin de s'attaquer en profondeur à la charge de la dette. L'impact d'une possible opération de reprofilage de la dette est présenté dans un scénario de reprofilage dans la présente AVD.

8. La vérification du réalisme des scénarios de référence pour la dette extérieure et la dette publique ne fait apparaître aucun élément particulièrement inquiétant par rapport aux distributions internationales ou à l'historique du Togo.

i. Éléments moteurs de la dynamique de la dette (graphique 3). L'évolution de la prévision des ratios dette extérieure/PIB et dette publique/PIB est cohérente pour l'AVD actuelle et les précédentes, alors que des écarts importants sont observés par rapport à l'AVD datant d'il y a cinq ans. Cela tient au fait que le ratio de la dette publique a augmenté sensiblement après 2013 pour atteindre son plus haut niveau en 2016, ce qui a fait naître des craintes quant à sa viabilité. En termes de prévisions, le programme appuyé

⁵ Par rapport aux AVD de juin et décembre 2018, les principales hypothèses macroéconomiques demeurent globalement inchangées.

⁶ Rapport pays du FMI n° 18/184 (paragraphe 17 du rapport des services du FMI et paragraphe 15 du MEFP).

par la FEC, qui vise à placer la dette sur une trajectoire viable, constitue le principal facteur de divergence entre les AVD actuelle et récentes et celle qui a été préparée en 2013. Concernant la dette extérieure, les niveaux prévus demeurent à peu près constants et les flux générateurs d'endettement prévus s'écartent de l'évolution historique sur cinq ans en raison des déficits courants moins élevés et des résidus plus faibles dans les prévisions⁷. S'agissant de la dette publique totale, les niveaux prévus diminuent en raison de la croissance du PIB réel et d'un solde primaire positif, tandis que l'évolution historique sur cinq ans a consisté en une hausse significative du fait de déficits primaires élevés et d'un résidu positif (en raison des garanties de l'État liés à des accords de préfinancement).

ii. Rééquilibrage budgétaire dans le programme. Le solde primaire, qui est estimé à 1,6 % du PIB en 2018, a été supérieur aux objectifs du programme. Si un déficit de 0,2 % du PIB est prévu en 2019 en raison de dépenses urgentes, le solde devrait se stabiliser autour d'un excédent de 1 % du PIB à moyen terme.

iii. Rééquilibrage budgétaire et trajectoire possible de la croissance (graphique 4). La prévision de croissance économique, à savoir 5,1 % en 2019, est plus basse que ne le suggèrent les multiplicateurs (croissance de l'ordre de 5,2-6,7 %). La prévision de croissance pour 2020 s'établit à 5,3 %, soit un niveau légèrement supérieur au taux de croissance potentielle selon une série de multiplicateurs budgétaires plausibles (croissance de l'ordre de 4,9-5,1 %).

iv. Investissement public et croissance. Les prévisions d'investissement public et privé dans l'AVD précédente et l'AVD actuelle ne présentent pas de grandes différences. Le programme en cours vise à rationaliser l'investissement public. Quant aux réformes structurelles propices à la croissance, incluant l'ouverture de certains secteurs stratégiques aux investisseurs étrangers et l'amélioration du climat des affaires, elles devraient stimuler les investissements privés, intérieurs et étrangers (graphique 4).

⁷ La proportion importante de résidus dans l'évolution historique sur cinq ans des flux générateurs d'endettement s'explique pour l'essentiel par une incohérence entre les définitions utilisées dans le cadre de viabilité de la dette et les statistiques de la balance des paiements.

Encadré 1. Principales hypothèses dans le cadrage macroéconomique

- La croissance du PIB réel devrait rester modérée à court terme, à 5,2 % (moyenne annuelle) en 2019–20. À long terme (2020–39), la croissance potentielle est estimée à 5,4 % (moyenne annuelle), sous l’effet de réformes structurelles et d’un regain d’activité dans le secteur privé.
- Selon des estimations, l’investissement public a chuté à 6,8 % du PIB en 2018. Il devrait progresser pour atteindre 10 à 14 % du PIB à moyen et long terme. Les prêts-projets devraient croître au même rythme que le PIB, tandis que les dons-projets augmenteront au même rythme que le PIB jusqu’en 2028 puis resteront constants en valeur nominale. Par conséquent, la part des investissements financés par des capitaux nationaux augmente au fil du temps.
- Les prévisions de prix des principaux produits de base (à savoir le pétrole, les phosphates, le coton, le cacao et le café) jusqu’en 2024 sont tirées des *Perspectives de l’économie mondiale* établies en avril 2019 et sont supposées rester constantes en termes réels pendant le reste de la période de prévision.
- Les prévisions d’inflation à moyen terme restent inchangées par rapport à l’AVD précédente. L’inflation moyenne est passée de -0,2 % en 2017 à 0,9 % en 2018, sous l’effet d’une augmentation des coûts pour les services de santé et d’éducation, les restaurants et les transports. L’inflation devrait atteindre 2 % à moyen terme, taux inférieur au critère de convergence de l’UEMOA.
- Les prévisions à moyen terme du total des recettes et des dons ont été revues à la hausse par rapport à l’AVD précédente. Les recettes fiscales qui sont prévues à 17,6 % du PIB en 2019 rempliraient le critère de recettes de l’UEMOA de 20 % du PIB en 2025 puis se stabiliseraient à 22 % du PIB à partir de 2029. La hausse des recettes s’explique par plusieurs mesures adoptées récemment par les autorités pour accroître les recettes permanentes, à la faveur de réformes de la politique et de l’administration fiscales. Ces mesures englobent la suppression progressive des taux réduits de TVA, le renforcement de la fiscalité du patrimoine, la réduction des exonérations d’impôts, les recouvrements effectués par les administrations des impôts et des douanes et le contrôle de l’évaluation des importations. Le total des recettes et des dons devrait s’établir en moyenne à quelque 26,8 % du PIB au cours de la période 2020–29.
- Le solde budgétaire primaire global (sur la base des engagements, dons compris) a augmenté légèrement pour atteindre un excédent de 1,6 % du PIB en 2018, contre 1,5 % en 2017. Entre 2021 et 2029, le solde primaire global affiche un excédent de 1 % du PIB, après quoi il diminuera et s’approchera d’un déficit de 2 % du PIB d’ici à 2039.
- Les déficits courants pour 2017 et 2018 se sont nettement améliorés par rapport à l’AVD précédente, principalement en raison d’un recul des importations de biens d’équipement et autres éléments. Le déficit devrait se creuser en 2019 du fait de dépenses urgentes et se stabiliser à environ 4½ % du PIB à moyen et long terme, en adéquation avec les fondamentaux et les politiques souhaitées.

Encadré 1. Principales hypothèses dans le cadre macroéconomique (suite)

- L'investissement direct étranger, qui a été très volatile, devrait augmenter et se stabiliser autour de flux de 3,8 % du PIB par an à compter de 2025. Toutefois, ces flux ainsi que les dons sont exposés à des risques majeurs, qui pourraient donc modifier la dynamique de la dette présentée dans le scénario de référence.

Tableau 1 de l'encadré. Togo: Principales hypothèses macroéconomiques (AVD juin 2019 par rapport à AVD décembre 2018)

	<u>2017-19</u>	<u>2020-29</u>
Croissance du PIB réel (%)		
AVD juin 2019	4.8	5.4
AVD décembre 2018	4.7	5.4
Total des recettes (% du PIB)¹		
AVD juin 2019	23.1	26.8
AVD décembre 2018	23.2	24.7
Exportations de biens et services (% du PIB)		
AVD juin 2019	32.2	34.2
AVD décembre 2018	32.8	33.1

Sources: Autorités togolaises et calculs des services du FMI.

¹ Total des recettes, dons compris.

CLASSIFICATION DU PAYS ET DÉTERMINATION DES SCÉNARIOS DE TESTS DE RÉSISTANCE

9. Le Togo présente une capacité d'endettement moyenne. L'indicateur composite, qui tient compte de l'impact de plusieurs facteurs par le biais d'une moyenne pondérée d'un indicateur institutionnel⁸, de la croissance du PIB réel, des envois de fonds, des réserves internationales et de la croissance mondiale, confirme que la capacité d'endettement du Togo se classe dans la catégorie « moyenne », situation inchangée par rapport à l'AVD précédente. De la capacité d'endettement

⁸ Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) par la Banque mondiale.

dépendent les seuils de la dette extérieure contractée et garantie par l'État et les repères relatifs à la dette publique totale.

10. Les tests de résistance standards indiquent que la dette extérieure est résiliente alors que la dette publique se trouve dans une situation difficile. D'après les tests de résistance standards, tous les indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État restent en-dessous des seuils préconisés dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure (tableau 3 et graphique 1). Cependant, avec le seuil de 55 %, le ratio VA de la dette publique/PIB ne passe en-dessous du seuil qu'en 2023 dans l'analyse de viabilité de la dette publique (tableau 4 et graphique 2). Le Togo ne présente pas de caractéristiques économiques spécifiques telles que des catastrophes naturelles, une forte dépendance à l'égard des exportations de produits de base ou du financement sur le marché, etc. qui nécessitent des tests de résistance complémentaires ou d'autres modules. S'agissant du test de résistance relatif aux passifs conditionnels, un choc de 11,8 % du PIB est utilisé. Le choc comprend la valeur par défaut de 5 % pour les marchés financiers, de 6,8 % pour les risques liés aux partenariats public-privé (PPP) compte tenu de l'encours du Togo égal à environ 20 % du PIB et de 0 % pour la dette des entreprises publiques qui est déjà incluse dans la dette publique (tableau du texte 1).

Tableau du texte 3. Togo : capacité d'endettement et seuils applicables

Capacité d'endettement et seuils applicables			
Pays	Togo		
Code pays	742		
Capacité d'endettement	Moyenne		
	Classification basée sur le millésime en cours	Classification basée sur le millésime précédent	Classification basée sur les deux millésimes précédents
Finale			
Moyenne	Moyenne 2.89	Moyenne 2.86	Faible 3.08
Seuils applicables			
APPLICABLE		APPLICABLE	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR		Repère dette publique TOTALE	
VA de la dette en % de		VA du total de la dette publique en % du PIB	55
Exportations PIB	180		
	40		
Service de la dette en % de			
Exportations	15		
Recettes	18		

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

Scénario de référence

11. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure du Togo restent inférieurs à leurs seuils indicatifs (tableau 1, graphique 1). À compter de 2020 après la conclusion de l'accord au titre de la FEC, les nouveaux financements extérieurs par l'emprunt prendront la forme d'emprunts auprès de prêteurs multilatéraux (environ 70 %), de prêteurs bilatéraux du Club de Paris (environ 10 %) et de prêteurs aux conditions du marché (environ 20 %). La valeur actuelle de la dette extérieure contractée et garantie par l'État devrait s'établir à 17,1 % du PIB en 2019 et tomber à 11,6 % du PIB en 2029. Le ratio restera en-dessous du seuil de 40 % dans le scénario de référence tout au long de la période de prévision. De même, les indicateurs du service de la dette restent bien en-deçà de leurs seuils respectifs et suivent globalement une tendance baissière. Les améliorations de la gestion de la dette prévues dans le programme des autorités appuyé par la FEC renforceront la résistance aux chocs affectant le service de la dette (graphique 1).

Scénarios alternatifs et tests de résistance

12. Les scénarios alternatifs mettent en évidence le dépassement de certains seuils préconisés (graphique 1). Dans le scénario de choc le plus extrême, le ratio valeur actuelle de la dette extérieure contractée et garantie par l'État/PIB ainsi que le ratio dette extérieure contractée et garantie par l'État/exportations restent en-dessous des seuils correspondants durant la période de prévision. Il en va de même pour les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes. Un test de résistance spécifique simulant un choc combiné sur les passifs conditionnels n'entraîne pas non plus de dépassement des seuils. En revanche, dans le scénario historique, qui fixe les principaux paramètres macroéconomiques au niveau de leurs moyennes historiques sur dix ans, le ratio VA de la dette/exportations et le ratio VA de la dette/PIB dépassent les seuils du scénario historique associés, respectivement en 2027 et en 2023. Ces résultats soulignent l'importance de politiques macroéconomiques avisées⁹.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

13. L'intégration de la dette publique intérieure du Togo dans l'analyse accentue la vulnérabilité du scénario de référence et aboutit à un risque global élevé de surendettement (tableau 2, graphique 2). Le poids de la dette intérieure du Togo s'explique par la récurrence de déficits élevés ces dernières années et par la prise en compte de la dette de l'État liée à l'accumulation de passifs résultant du préfinancement, de la liquidation d'entreprises publiques déficitaires et de l'accumulation d'arriérés. La mauvaise gestion des finances publiques, dont une capacité de gestion de la dette limitée, a joué un rôle dans cette évolution. La dette intérieure devrait continuer à diminuer progressivement après avoir atteint un niveau record en 2016, à 61,2 % du PIB. Selon les hypothèses, la nouvelle dette intérieure sera émise sous la forme d'obligations à échéance 1-3 ans (15 % du total), 4-7 ans (60 % du total) et de plus de 8 ans

⁹ Le scénario historique découle de la persistance de déficits courants élevés et d'importantes sorties d'IDE.

(25 % du total). À la fin de la période de prévision, le remboursement des arriérés ainsi que l'important rééquilibrage budgétaire devraient réduire sensiblement la dette intérieure et la dette totale contractée et garantie par l'État. La valeur totale des nouvelles émissions d'obligations domestiques devrait diminuer en pourcentage du PIB pour passer d'environ 6 % par an en 2020–24 à un peu moins de 3 % par an en 2035–39. Il convient de noter que les définitions de la dette extérieure et de la dette intérieure sont basées sur la monnaie d'émission. Ainsi, si la dette extérieure devrait de préférence englober aussi la dette libellée en monnaie locale détenue par des non-résidents, compte tenu des difficultés de comptabilisation et de la faible participation des non-résidents à la dette intérieure, la définition de la dette extérieure se limite à la dette libellée en devise.

Scénario de référence

14. Dans le scénario de référence et les scénarios alternatifs, les indicateurs du poids de la dette publique globale (extérieure et intérieure) font apparaître une grande vulnérabilité. Le ratio VA de la dette publique/PIB en 2018 se situe au-dessus du niveau de référence de 55 %. Les autorités ont procédé à un vaste rééquilibrage budgétaire alliant modération des dépenses et mobilisation de recettes en 2017–18 mais ces initiatives ne transparaissent pas complètement dans les chiffres de l'endettement en 2018. Le ratio VA de la dette publique totale/PIB du Togo devrait atteindre le repère de 55 % d'ici à 2023 avant de diminuer progressivement en-dessous de ce repère (graphique 2). Toutefois, dans le scénario historique et plusieurs tests de résistance normalisés, le ratio VA de la dette publique/PIB reste au-dessus du repère pendant l'intégralité ou la plus grande partie de la période de prévision car le pays accumule davantage de dettes afin de financer des déficits budgétaires plus élevés. Ces scénarios (qui découlent pour l'essentiel des changements mineurs par rapport aux performances antérieures et actuelles) mettent en exergue les risques pesant sur la viabilité de la dette si les autorités ne mettent pas en œuvre les réformes qui s'imposent. Un choc de grande ampleur sur les entreprises publiques pourrait aussi se traduire par la matérialisation de passifs conditionnels qui augmenterait sensiblement les niveaux d'endettement, même si ces risques sont difficiles à quantifier.

NOTATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉ

15. Le Togo présente toujours un risque modéré de surendettement public extérieur et un risque élevé de surendettement public global :

- Le Togo affichait le ratio dette globale/PIB le plus élevé de l'UEMOA en 2018, à 76,2 % du PIB (73,2 % en excluant la dette des entreprises publiques). Le ratio VAN de la dette publique globale/PIB dépasse les niveaux prudents et se maintiendra au-dessus de ce repère indicatif jusqu'en 2023. Il diminuera toutefois constamment, dans l'hypothèse d'un excédent primaire qui resterait autour de 1 % du PIB et d'une forte réduction de la dette intérieure.
- Concernant la dette extérieure, dans le scénario de référence, tous les indicateurs de viabilité de la dette extérieure contractée et garantie par l'État devraient rester bien en-deçà de leurs seuils indicatifs tout au long de la période de prévision (2019–29). Si les résultats pratiques mettent en évidence un faible risque de surendettement extérieur, il a été fait appel au jugement compte

tenu de la vulnérabilité découlant de la dette intérieure élevée, ce qui pourrait par exemple déboucher sur une opération de reprofilage qui provoquerait un accroissement de la dette extérieure.

UN SCÉNARIO DE REPROFILAGE DE LA DETTE

16. Les autorités projettent de lancer une opération de reprofilage de la dette au second semestre de 2019. Les services du FMI ont préparé un scénario de reprofilage de la dette qui repose sur des hypothèses issues des informations disponibles (tableaux 5 et 6). Dans ce scénario, la viabilité de la dette du Togo s'améliore légèrement. La valeur actuelle de la dette publique tomberait à 23,0 % du PIB en 2039, contre 26,5 % du PIB dans le scénario de référence. La valeur actuelle de la dette extérieure serait un peu plus élevée à 14,1 % du PIB en 2039, contre 12,7 % du PIB dans le scénario de référence. Les scénarios alternatifs font apparaître des dépassements dans le cadre de tests de résistance standards. Dans le scénario de choc le plus extrême, le ratio VA de la dette extérieure contractée et garantie par l'État/PIB dépasserait le seuil du ratio VA de la dette/PIB mais seulement de manière temporaire (graphique 6). Du fait du reprofilage de la dette, le ratio service de la dette/recettes diminuerait rapidement ces deux prochaines années puis reculerait progressivement pour passer de 33 % en 2021 à 20 % d'ici à 2029 (graphique 7).

POINT DE VUE DES AUTORITÉS

17. Les autorités souscrivent globalement à l'évaluation par les services du FMI de la situation de la dette publique du Togo et aux recommandations en matière de gestion de la dette. Elles adhèrent dans l'ensemble à l'évaluation par les services du FMI de la composition de la dette, des prévisions, de la notation du risque et du niveau de surendettement. Comme l'endettement actuel du Togo reste le plus élevé parmi les pays membres de l'UEMOA et que le risque global de surendettement demeure élevé, les autorités sont conscientes que le rééquilibrage budgétaire doit se poursuivre afin de ramener la dette publique à un niveau viable. Si elles ont accompli des progrès sur le front de la gestion de la dette, elles soulignent la nécessité d'aller encore plus loin en exploitant pleinement l'assistance technique et les formations fournis par le FMI et en s'appuyant sur un conseiller résident pour renforcer leurs capacités dans ce domaine. En outre, elles projettent de vendre certains actifs non financiers afin de rembourser et réduire la dette publique.

Tableau 1. Togo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2016–39
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif										Projections										Moyenne g/					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	Scénario historique	Projections		
Dette extérieure (nominale) 1/	20.2	18.7	20.5	22.2	21.8	21.4	21.0	21.0	20.4	18.7	17.5	19.7	19.7	20.7	20.7	20.7	20.7	20.7	20.7	20.7	20.7	19.7	19.7	19.7	19.7	
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	20.2	18.7	20.5	22.2	21.8	21.4	21.0	21.0	20.4	18.7	17.5	19.7	19.7	20.7	20.7	20.7	20.7	20.7	20.7	20.7	20.7	19.7	19.7	19.7	19.7	
Variation de la dette extérieure	-1.5	-0.5	0.8	1.7	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.6	-0.7	-0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	
Flois générateurs d'endettement net identifiés	15.2	-1.9	0.4	2.2	1.3	0.7	0.2	-0.1	-0.2	-0.1	-0.2	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	
Déficit extérieur courant hors intérêts	9.4	1.6	4.6	5.6	5.1	4.7	4.4	4.2	4.1	4.2	4.1	4.2	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	
Déficit de la balance des biens et services	18.4	10.5	12.3	12.9	12.5	12.0	11.6	11.3	11.2	11.2	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	
Exportations	35.3	33.1	31.3	32.1	32.3	32.5	33.2	33.6	34.1	36.1	40.7	40.7	40.7	40.7	40.7	40.7	40.7	40.7	40.7	40.7	40.7	40.7	40.7	40.7	40.7	
Importations	53.7	43.5	43.6	45.0	44.8	44.5	44.8	45.0	45.4	47.3	51.5	51.5	51.5	51.5	51.5	51.5	51.5	51.5	51.5	51.5	51.5	51.5	51.5	51.5	51.5	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-7.6	-8.3	-7.0	-6.8	-6.8	-6.7	-6.6	-6.6	-6.5	-6.4	-6.0	-6.0	-6.0	-6.0	-6.0	-6.0	-6.0	-6.0	-6.0	-6.0	-6.0	-6.0	-6.0	-6.0	-6.0	
dont : officiels	-1.6	-2.2	-1.1	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.2	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	-1.3	-0.5	-0.7	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	
IDE nets (négatifs = entrées)	6.8	-2.5	-2.5	-2.7	-3.0	-3.2	-3.5	-3.6	-3.7	-3.8	-3.8	-3.8														
Dynamique endogène de la dette 2/	-1.0	-1.0	-1.8	-0.7	-0.8	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7	-0.7	-0.6	-0.7	-0.6	-0.7	-0.6	-0.7										
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.1	-0.8	-0.9	-1.0	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0	-1.0	-0.9	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	-1.0	-1.0	-1.0	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.3	-0.6	-1.2	
Résidu 3/	-16.6	1.4	0.4	-0.4	-1.7	-1.1	-0.6	-0.5	-0.5	-0.1	0.5	0.1	0.5	0.5	0.5											
dont : financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Indicateurs de viabilité																										
VA de la dette extérieure CGE/PIB	15.6	17.1	16.6	16.3	15.8	15.2	14.4	11.6	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	
VA de la dette extérieure CGE/exportations	49.8	53.4	51.4	50.1	47.6	45.2	42.3	32.0	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	
Ratio service de la dette CGE/exportations	4.9	5.9	4.9	3.9	3.9	3.6	3.6	3.6	3.6	4.8	3.7	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	
Ratio service de la dette CGE/recettes	9.3	10.7	7.5	6.3	6.2	5.6	6.0	6.8	7.3	5.4	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.2	0.3	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	
Principales hypothèses macroéconomiques																										
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.6	4.4	4.9	5.1	5.3	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	1.2	2.9	6.4	-1.0	4.1	3.6	3.7	3.4	3.7	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1.8	2.0	1.7	1.3	1.3	1.4	1.6	1.6	1.7	1.9	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	5.3	0.6	5.6	6.7	10.4	9.8	11.7	10.4	10.7	9.9	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-0.7	-12.9	11.9	7.3	9.2	8.5	9.9	9.5	10.2	9.5	10.3	10.3	10.3	10.3	10.3	10.3	10.3	10.3	10.3	10.3	10.3	10.3	10.3	10.3	10.3	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	39.3	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18.7	18.2	20.3	19.9	20.3	20.7	21.3	21.9	22.6	25.0	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	5.8	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	68.7	77.3	77.8	77.8	77.8	77.8	77.8	76.6	76.6	76.6	76.6	76.6	76.6	76.6	76.6	76.6	76.6	76.6	76.6	76.6	76.6	76.6	
PIB nominal (milliards de dollars EU)	4	5	5	6	6	7	7	8	9	13	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
Croissance du PIB nominal en dollars	6.9	7.4	11.6	4.1	9.6	9.2	9.3	9.0	9.3	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	
Pour mémoire :																										
VA de la dette extérieure 7/	15.6	17.1	16.6	16.3	15.8	15.2	14.4	11.6	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	
En pourcentage des exportations	49.8	53.4	51.4	50.1	47.6	45.2	42.3	32.0	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	31.1	
Ratio service de la dette/exportations	4.9	5.9	4.9	3.9	3.9	3.6	3.6	3.6	3.6	4.8	3.7	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	15.6	17.1	16.6	16.3	15.8	15.2	14.4	11.6	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	12.7	
(VA - VA) / PIB (en pourcentage)
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	10.9	2.1	3.8	3.9	5.5	5.1	4.8	4.8	4.9	4.3	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $(1 - g - p1 + g)/(1 + g + p + p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$US.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'aligement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts, des concessions et de l'aligement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

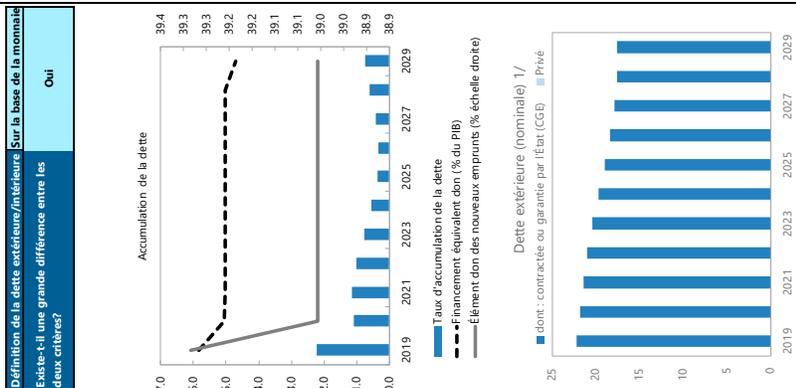


Tableau 2. Togo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2016–39
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif										Projections										Moyenne 5/						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	Scénario historique	Projections	
Dette du secteur public 1/ dont : libellée en devises	81.4	78.5	76.2	72.2	68.4	64.2	60.3	56.5	52.8	49.7	46.4	43.1	39.8	36.5	33.2	30.0	26.8	23.6	20.4	17.2	14.0	10.8	7.6	64.7	53.7		
Variation de la dette du secteur public	9.2	-5.8	0.6	-3.9	-3.9	-4.2	-3.9	-3.8	-3.7	-3.9	-4.2	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	-4.1	
Flux générateurs d'endettement identifiés	5.5	-5.7	-1.8	-3.6	-3.6	-3.9	-3.6	-3.6	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	
Déficit primaire	7.2	-1.5	-1.6	0.2	-0.7	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	
Revettes et dons	21.6	21.4	23.9	24.0	24.4	24.8	25.4	26.0	26.7	27.4	28.1	28.8	29.5	30.2	30.9	31.6	32.3	33.0	33.7	34.4	35.1	35.8	36.4	37.1	37.8	38.5	
dont : dons	2.9	3.2	3.6	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	
Dynamique automatique de la dette	-1.7	-4.2	-1.4	-2.6	-2.5	-2.9	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2.2	-2.3	-2.3	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	1.6	1.2	1.3	1.3	1.1	0.9	0.9	0.8	0.7	0.8	0.7	0.8	0.7	0.8	0.7	0.8	0.7	0.8	0.7	0.8	0.7	0.8	0.7	0.8	0.7	0.8	
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-3.8	-3.4	-3.4	-3.5	-3.7	-3.6	-3.3	-3.1	-2.9	-2.1	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.6	-1.9	0.8	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	1.2	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Allègement de la dette (initiative PPTF et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Arriérés de recettes de 2018 payés en 2019	0.0	0.0	1.2	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Résidu	3.7	-0.2	2.4	-0.7	-0.6	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	4.4	-0.6	
Indicateurs de viabilité																											
VA de la dette du secteur public 2/	71.8	67.0	63.2	59.0	55.1	51.3	47.5	43.7	39.9	36.1	32.3	28.5	24.7	20.9	17.1	13.3	9.5	5.7	1.9	-1.9	-5.7	64.7	53.7		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	300.7	279.5	259.2	238.1	216.7	196.9	178.3	160.7	143.1	125.5	107.9	90.3	72.7	55.1	37.5	20.0	2.4	-15.2	-32.6	-50.0	-67.4	64.7	53.7		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	95.4	57.7	38.7	25.5	16.3	8.3	3.2	-1.8	-6.8	-13.8	-20.8	-27.8	-34.8	-41.8	-48.8	-55.8	-62.8	-69.8	-76.8	-83.8	-90.8	64.7	53.7		
Besoin de financement brut 4/	19.1	18.9	13.4	8.4	10.4	10.9	7.4	7.4	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																											
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.6	4.4	4.9	5.1	5.3	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.8	2.1	1.6	1.4	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.9	1.7	1.9	1.7	1.9	1.7	1.9	1.7	1.9	1.7	1.9	1.7	1.9	1.7	1.9	1.7	1.9	
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.0	1.9	2.6	2.7	2.7	2.7	2.4	2.6	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	2.8	-10.0	4.5	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1.5	0.8	1.7	2.3	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	7.1	-27.7	17.6	14.1	3.0	5.7	8.4	7.9	8.1	5.8	6.1	5.8	6.1	5.8	6.1	5.8	6.1	5.8	6.1	5.8	6.1	5.8	6.1	5.8	6.1	5.8	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-2.1	4.4	-2.2	4.1	3.2	3.2	2.9	2.8	2.6	1.8	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Couverture de la dette : administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales; banque centrale, dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure est basée sur la monnaie.
 2/ Le ratio VA de la dette extérieure/PIB sous-jacent dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure, l'ampleur des différences variant en fonction des projections de taux de change.
 3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme et de la dette à court terme.
 4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette à court terme à la fin de la période précédente plus d'autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.
 5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-? excédent primaire), qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.
 6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, alors que les moyennes des projections sont calculées sur la première année de la projection et les 10 années suivantes.

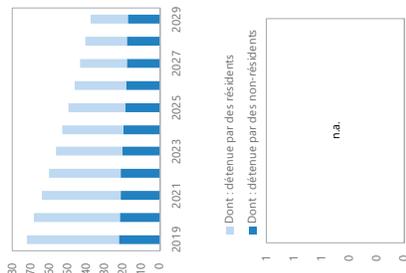


Tableau 3. Togo : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2019–29
(en pourcentage)

	Prévisions 1/										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	17	17	16	16	15	14	14	13	12	12	12
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	17	23	29	36	42	48	54	61	66	72	77
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	17	17	17	16	16	15	14	13	12	12	12
B2. Solde primaire	17	18	20	19	19	18	18	18	17	17	16
B3. Exportations	17	21	28	27	26	25	23	22	21	20	19
B4. Autres flux 3/	17	26	34	33	32	30	29	27	26	24	23
B5. Dépréciation nominale de 30 %	17	21	16	16	15	14	14	13	12	12	12
B6. Combinaison de B1-B5	17	27	32	31	30	28	27	26	24	23	21
C. Tests spécifiques											
C1. Passifs conditionnels combinés	17	20	19	19	18	18	18	17	16	16	16
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	53	51	50	48	45	42	39	37	35	33	32
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	53	71	90	107	125	142	158	173	188	201	214
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	53	51	50	48	45	42	39	37	35	33	32
B2. Solde primaire	53	57	61	59	56	54	53	51	49	47	46
B3. Exportations	53	76	119	113	107	100	94	88	83	77	72
B4. Autres flux 3/	53	80	106	100	94	89	83	78	73	68	63
B5. Dépréciation nominale de 30 %	53	51	40	38	36	34	32	29	27	27	26
B6. Combinaison de B1-B5	53	90	93	111	105	98	92	87	81	75	70
C. Tests spécifiques											
C1. Passifs conditionnels combinés	53	61	59	56	54	52	51	48	46	44	43
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	4	4	4	4	4	5	5	5	5	4	4
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	4	4	4	5	7	8	9	10	11	11	12
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	4	4	4	4	4	5	5	5	5	4	4
B2. Solde primaire	4	4	4	4	5	6	6	6	5	5	4
B3. Exportations	4	5	6	7	8	8	9	8	8	8	8
B4. Autres flux 3/	4	4	4	5	6	6	7	6	7	7	6
B5. Dépréciation nominale de 30 %	4	4	4	4	4	5	5	5	5	4	3
B6. Combinaison de B1-B5	4	4	6	6	7	7	8	8	8	8	7
C. Tests spécifiques											
C1. Passifs conditionnels combinés	4	4	4	4	5	5	6	5	5	4	4
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	6	6	6	6	7	7	8	8	7	6	5
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	6	6	7	8	10	12	14	15	16	17	18
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	6	6	6	6	7	7	8	8	7	6	5
B2. Solde primaire	6	6	6	7	7	8	8	8	8	7	6
B3. Exportations	6	6	6	8	8	9	9	9	9	9	8
B4. Autres flux 3/	6	6	7	9	9	9	10	9	10	10	9
B5. Dépréciation nominale de 30 %	6	8	7	7	8	9	9	9	8	7	6
B6. Combinaison de B1-B5	6	7	7	8	9	10	10	9	10	10	9
C. Tests spécifiques											
C1. Passifs conditionnels combinés	6	6	6	6	7	8	8	8	7	6	6
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$US), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Togo : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2019–29

	Prévisions 1/										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	67	63	59	55	51	48	44	41	37	34	31
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	67	67	66	66	65	65	65	64	64	63	63
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	67	64	61	57	54	50	47	44	41	38	35
B2. Solde primaire	67	70	72	68	64	60	55	52	48	44	41
B3. Exportations	67	67	70	65	61	57	53	49	46	42	38
B4. Autres flux 3/	67	72	77	72	68	63	59	55	51	47	43
B5. Dépréciation nominale de 30 %	67	63	57	52	47	42	37	33	29	24	20
B6. Combinaison de B1-B5	67	66	63	52	49	45	42	38	36	33	30
C. Tests spécifiques											
C1. Passifs conditionnels combinés	67	74	69	65	61	57	53	49	45	42	39
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Public debt benchmark	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	280	259	238	217	197	178	161	146	133	120	109
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	280	273	267	258	250	241	233	228	222	217	214
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	280	262	244	224	205	188	171	158	145	132	123
B2. Solde primaire	280	285	290	267	245	223	203	186	170	155	142
B3. Exportations	280	275	281	257	234	213	194	177	161	145	132
B4. Autres flux 3/	280	297	311	285	260	237	216	198	180	163	148
B5. Dépréciation nominale de 30 %	280	263	235	208	183	160	139	120	102	86	71
B6. Combinaison de B1-B5	280	274	255	207	188	170	153	139	127	114	103
C. Tests spécifiques											
C1. Passifs conditionnels combinés	280	302	279	256	234	212	192	176	161	146	134
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	39	46	48	33	33	32	31	29	26	24	20
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	39	46	50	35	35	35	34	33	30	30	26
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	39	46	49	34	33	33	32	31	27	26	22
B2. Solde primaire	39	46	50	36	36	41	46	38	29	29	27
B3. Exportations	39	46	49	34	34	33	32	30	27	26	22
B4. Autres flux 3/	39	46	49	35	35	34	33	31	28	28	23
B5. Dépréciation nominale de 30 %	39	44	47	33	32	32	30	28	25	23	19
B6. Combinaison de B1-B5	39	44	47	32	32	31	30	28	26	25	21
C. Tests spécifiques											
C1. Passifs conditionnels combinés	39	46	50	35	35	44	42	31	28	28	26
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

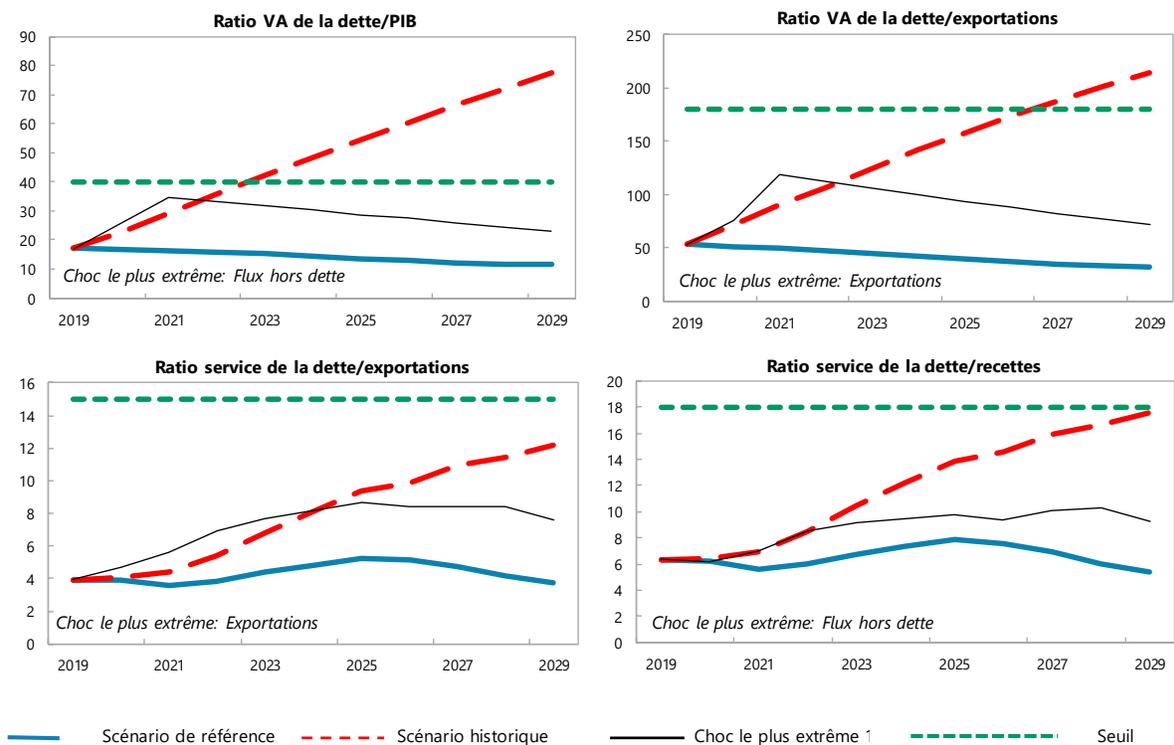
Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$US), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 1. Togo : indicateurs de la dette extérieure garantie par l'État dans les scénarios alternatifs, 2019–29^{1/}



Adaptation des paramètres par défaut		
	Amplieur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	n.a.	n.a.
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Oui" indique un changement d'ampleur ou d'interaction par rapport aux paramètres par défaut. "n.a." indique que le test de résistance n'est pas applicable.

Hypothèses sur les conditions d'emprunt pour les tests de résistance * Défini par l'utilisateur (Personnalisés)		
	Défaut	
Part de la dette marginale		
Dette extérieure publique et garantie à moyen long terme	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars US	2.4%	2.4%
Taux d'actualisation, dollars US	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	27	27
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6

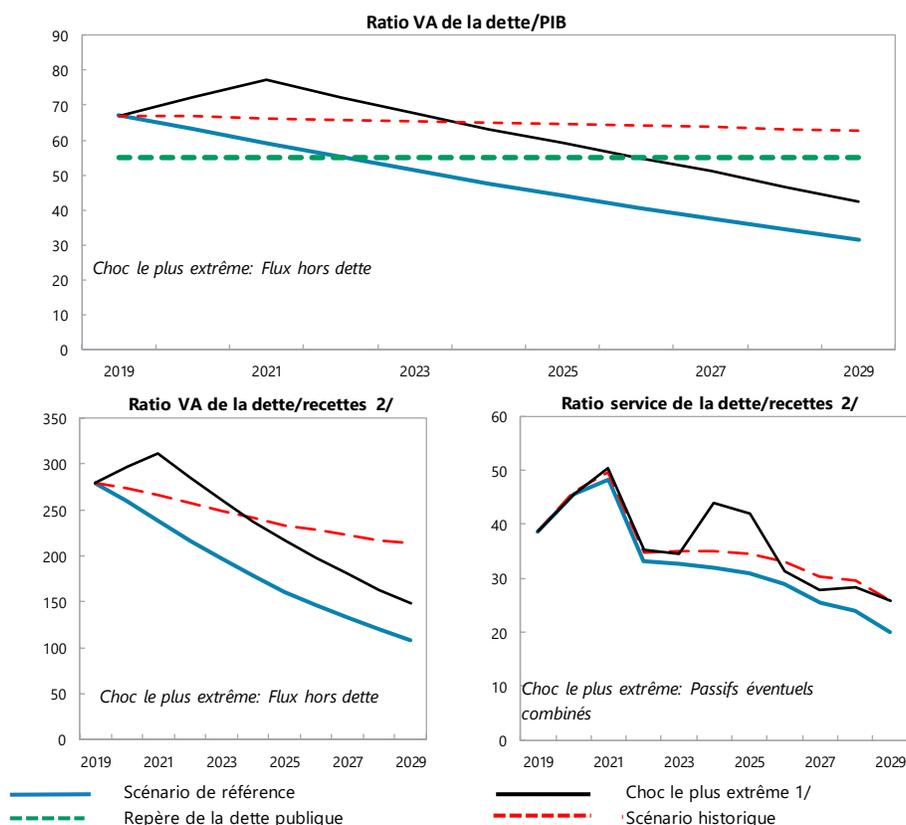
* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des prévisions de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel n'est pas pris en compte pour établir le résultat mécanique de l'AVD. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Togo : indicateurs de la dette publique dans les scénarios alternatifs, 2019–29



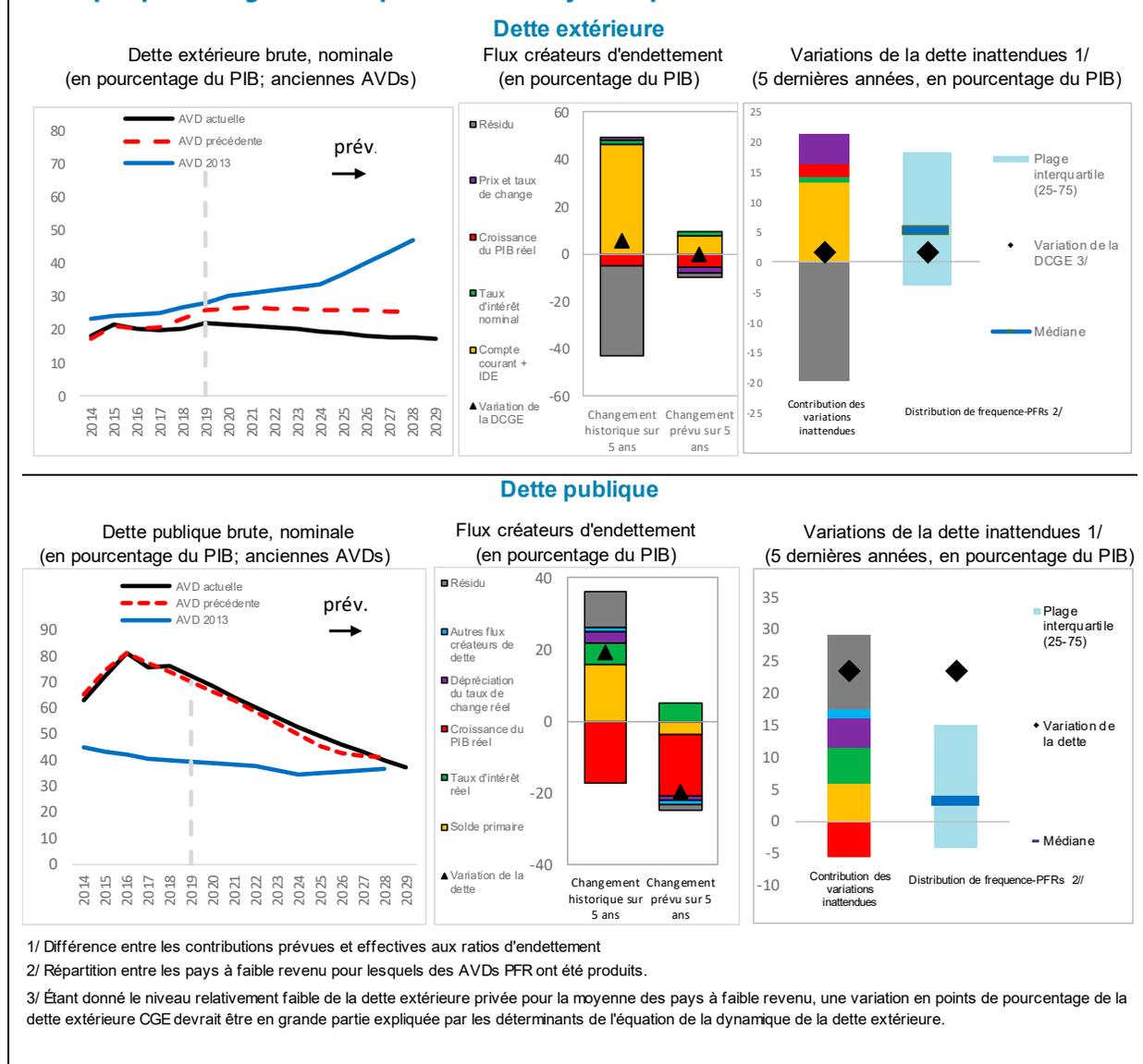
Hypothèses sur les conditions d'emprunt pour les tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	36%	36%
Dette intérieure à moyen et long terme	64%	64%
Dette intérieure à court terme	0%	0%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars US	2.4%	2.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	27	27
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.5%	3.5%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	5	5
Période de grâce moyenne	3	3
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3.6%	3.6%

* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les prévisions de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

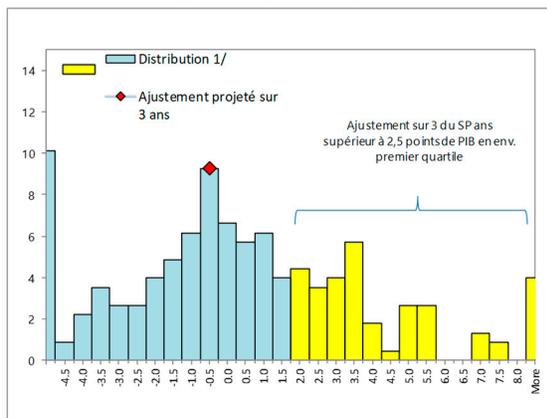
1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel n'est pas pris en compte pour établir le résultat mécanique de l'AVD. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. Togo : décomposition de la dynamique de la dette – scénario de référence



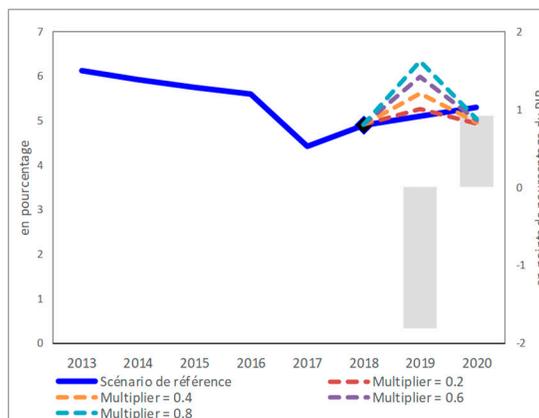
Graphique 4. Togo : vérification du réalisme des prévisions

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



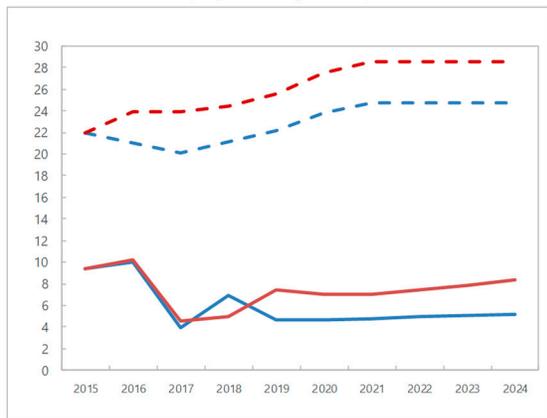
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



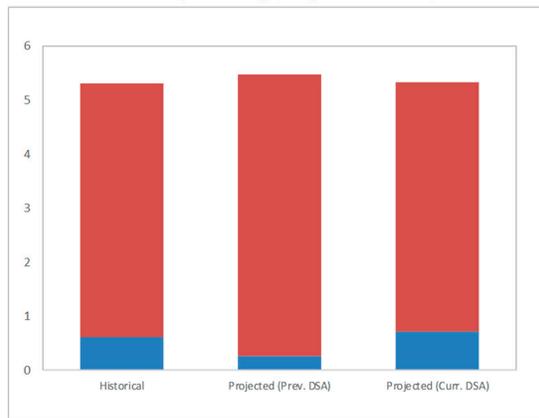
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux d'investissement public et privé (en pourcentage du PIB)



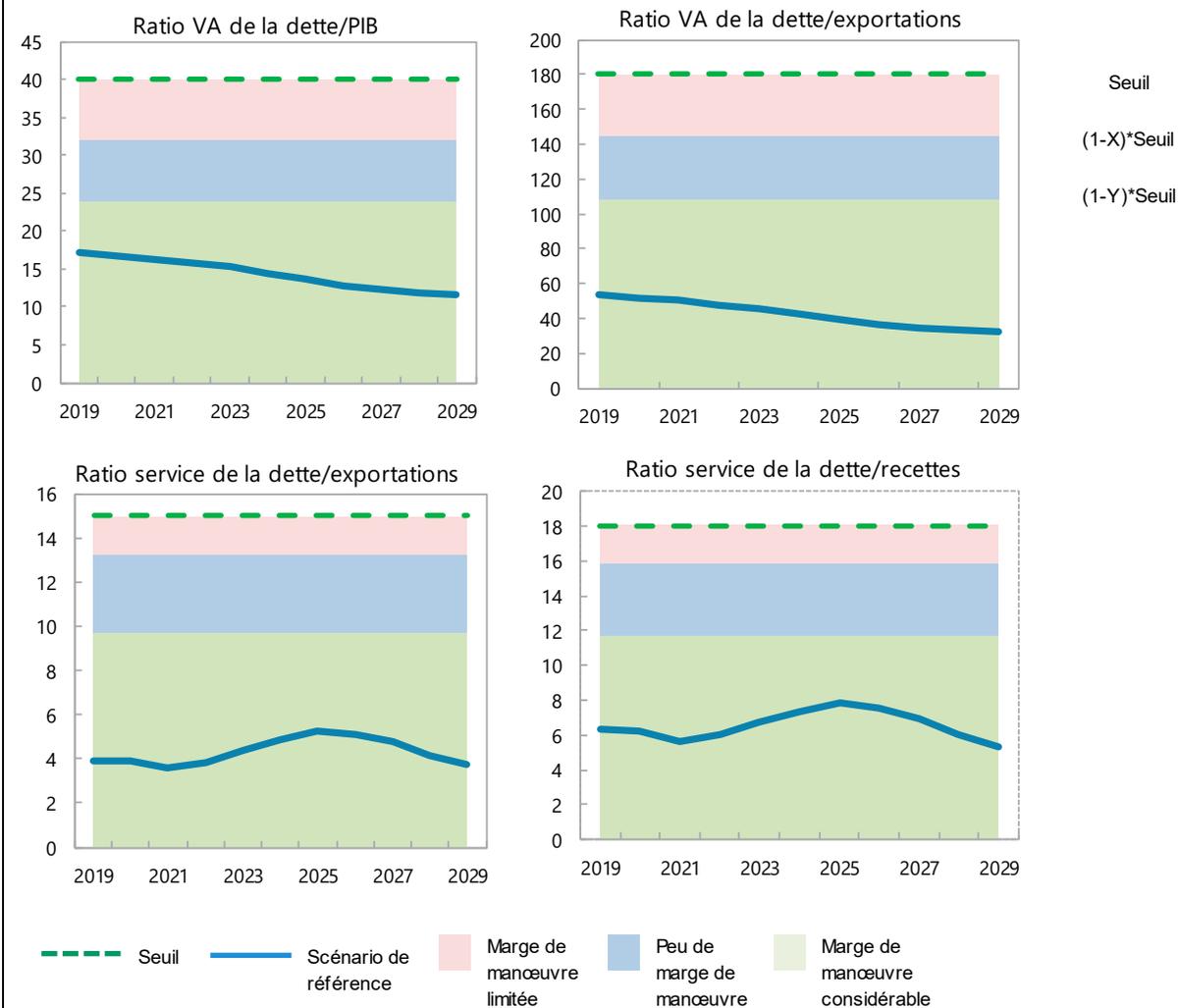
— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Graphique 5. Togo : critères de la catégorie modérée, 2019–29^{1/}



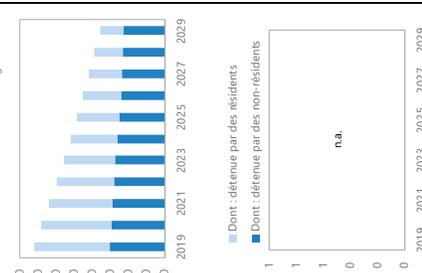
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %.
 Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

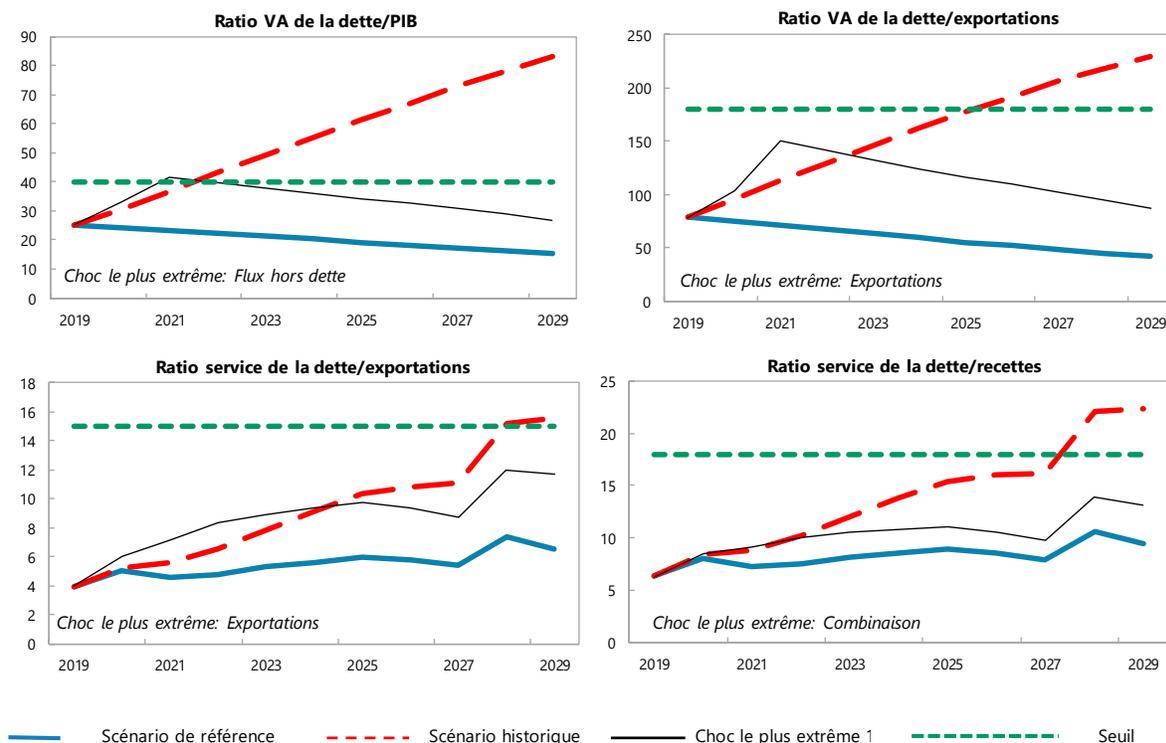
Tableau 6. Togo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de restructuration de la dette, 2016-39
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections										Moyenne 6/		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	Scénario historique	Projections
Dette du secteur public 1/	81.4	75.5	76.2	72.2	68.1	63.8	59.7	55.7	51.9	35.8	30.7	64.7	52.9
dont : libellée en devises	20.2	19.7	20.5	30.3	29.5	28.8	28.1	27.2	26.1	22.6	21.8	20.7	26.2
Variation de la dette du secteur public	9.2	-5.8	0.6	-4.0	-4.0	-4.4	-4.1	-4.0	-3.8	-3.0	0.4		
Flux générateurs d'endettement identifiés	5.5	-5.7	-1.8	-3.6	-3.7	-4.1	-3.8	-3.8	-3.6	-2.9	0.4	-5.9	-3.5
Déficit primaire	7.2	-1.5	-1.6	0.2	-0.7	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	2.0	3.3	-0.9
Recettes et dons	21.6	21.4	23.9	24.0	24.4	24.8	25.4	26.0	26.7	28.8	26.4	20.5	26.6
dont : dons	2.9	3.2	3.6	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	3.8	1.7		
Dépenses primaires (hors intérêts)	28.7	19.9	22.3	24.2	23.7	23.7	24.4	25.0	25.6	27.8	28.4	23.8	25.7
Dynamique automatique de la dette	-1.7	-4.2	-1.4	-2.6	-3.0	-3.1	-2.8	-2.7	-2.6	-1.9	-1.7		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2.2	1.2	-2.3	-2.4	-2.5	-2.7	-2.5	-2.4	-2.2	-1.2	-1.0		
dont : contribution du taux d'intérêt réel/moyen	1.6	1.2	1.3	1.3	1.1	0.8	0.7	0.7	0.6	0.8	0.5		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-3.8	-3.4	-3.5	-3.7	-3.6	-3.5	-3.3	-3.1	-2.9	-2.0	-1.6		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.6	-1.9	0.8										
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	1.2	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-6.8	-0.1
Produit des privatisations (negatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Complémentation des passifs imposables ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Alignement de la dette (initative PFE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Annulés de recettes de 2018 payés en 2019	0.0	0.0	1.2	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résidu	3.7	-0.2	2.4	-0.7	-0.8	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.7	-0.7	4.4	-0.7
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	71.8	67.0	62.8	58.3	54.1	50.0	46.0	28.3	23.0		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	300.7	279.3	257.5	235.3	212.7	192.1	172.6	98.1	86.9		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	55.5	95.4	57.7	72.5	39.7	32.3	26.8	27.8	28.9	18.2	9.3		
Besoin de financement brut 4/	19.1	18.9	13.4	16.5	9.0	7.0	5.8	6.2	6.7	4.2	4.5		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.6	4.4	4.9	5.1	5.3	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.7	5.4	5.4
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.8	2.1	1.6	1.4	2.3	2.3	2.3	2.4	2.4	2.1	1.7	1.5	2.2
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.0	1.9	2.6	2.7	2.5	2.2	2.2	2.2	2.2	1.9	2.2	1.6	2.2
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	2.8	-10.0	4.5	2.3	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1.5	0.8	1.7	2.3	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	1.4	2.9
Croissance des dépenses primaires réelles (corrignée du déflateur du PIB, en %)	7.1	-27.7	17.6	14.1	3.0	5.7	8.4	7.9	8.1	5.8	6.1	10.1	7.5
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-2.1	4.4	-2.2	4.2	3.3	3.3	3.1	2.9	2.8	2.0	1.6	0.0	2.8
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.
 1/ Couverture de la dette : administration centrale, administrations d'États-fédérés et administrations locales, dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure est basée sur la monnaie.
 2/ La ratio VA de la dette extérieure/PIB sous-jacent dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure, l'ampleur des différences variant en fonction des projections de taux de change.
 3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme et de la dette à court terme.
 4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente plus d'autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.
 5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.
 6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, alors que les moyennes des projections sont calculées sur la première année de la projection et les 10 années suivantes.



Graphique 6. Togo : indicateurs de la dette extérieure garantie par l'État dans les scénarios alternatifs pour le scénario de restructuration de la dette, 2019–29^{1/}



Adaptation des paramètres par défaut		
	Amplieur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	n.a.	n.a.
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Oui" indique un changement d'ampleur ou d'interaction par rapport aux paramètres par défaut. "n.a." indique que le test de résistance n'est pas applicable.

Hypothèses sur les conditions d'emprunt pour les tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure publique et garantie à moyen long terme	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars US	2.4%	2.4%
Taux d'actualisation, dollars US	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	28	28
Période de grâce moyenne (minimum 1)	7	7

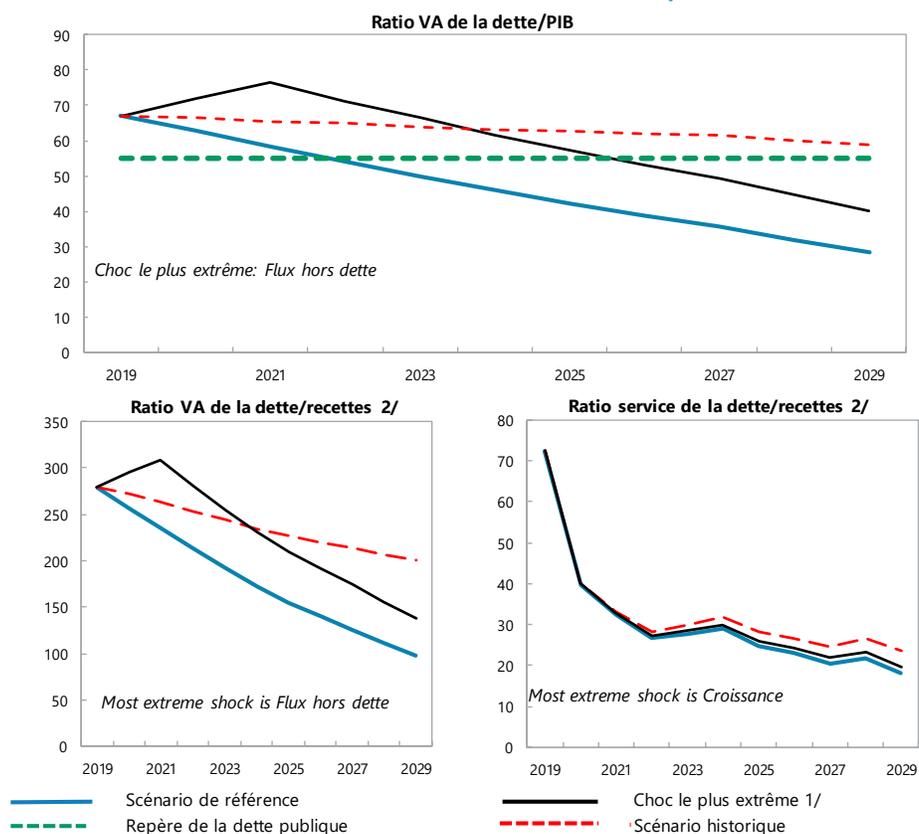
* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des prévisions de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel n'est pas pris en compte pour établir le résultat mécanique de l'AVD. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 7. Togo : indicateurs de la dette publique dans les scénarios alternatifs pour le scénario de restructuration de la dette, 2019–29



Hypothèses sur les conditions d'emprunt pour les tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	53%	53%
Dette intérieure à moyen et long terme	47%	47%
Dette intérieure à court terme	0%	0%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars US	2.4%	2.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	28	28
Période de grâce moyenne (minimum 1)	7	7
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.5%	3.5%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	5	5
Période de grâce moyenne	3	3
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3.6%	3.6%

* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les prévisions de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

**Déclaration de M. Raghani, administrateur pour le Togo,
de M. Razafindramanana, administrateur suppléant pour le Togo, et de Mme
BoukpeSSI, conseillère de l'administrateur
Réunion du conseil d'administration
26 juin 2019**

1. Les autorités togolaises, que nous représentons, remerciment les services du FMI pour le dialogue sincère et constructif qui a eu lieu dans le contexte des consultations de 2019 au titre de l'article IV et de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Elles remercient également la direction générale et le conseil d'administration du FMI pour leur appui à leurs efforts de réforme. Elles accordent une grande valeur à l'engagement avec le FMI et souhaitent poursuivre une coopération étroite.

2. L'assainissement budgétaire et les réformes exhaustives entrepris dans le cadre du programme FEC continuent d'aider le Togo à beaucoup progresser dans le renforcement de la stabilité macroéconomique et financière et la réduction de la dette, tout en favorisant une croissance durable et plus inclusive malgré un contexte intérieur et extérieur difficile. Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre leur ambitieux Plan national de développement (PND), lancé officiellement en mars 2019, dont l'objectif est de transformer structurellement l'économie, de réaliser une croissance plus solide, plus durable et plus inclusive, de créer des emplois et d'améliorer la protection sociale.

3. Les bons résultats macroéconomiques obtenus par le Togo et les réformes structurelles opérées depuis la dernière revue sont encourageants. Les autorités restent déterminées à appliquer leur programme. Elles sollicitent la conclusion de la 4^{ème} revue de l'accord FEC ; une dérogation pour la non-observation d'un critère de réalisation, qui s'explique principalement par un problème d'enregistrement statistiques et n'influe pas sur les objectifs du programme ; la modification de critères de réalisation pour résoudre ce problème d'enregistrement et faire place à certaines dépenses urgentes.

Évolution économique récente et résultats dans le cadre du programme FEC

4. Les résultats de l'économie togolaise se sont améliorés en 2018, la croissance du PIB réel étant estimée à 4,9 % (contre 4,4 % en 2017), grâce à la vigueur de l'extraction de phosphate et de la production de coton ainsi qu'à l'accélération de l'activité du secteur tertiaire. L'inflation a été faible, à 0,9 % en moyenne en 2018, bien en deçà du plafond régional de 3 %. Les résultats budgétaires restent globalement solides, le Togo satisfaisant au critère de déficit de l'UEMOA fixé à 3 % depuis 2017. Le ratio dette publique/PIB (à l'exclusion des entreprises publiques) a atteint 73,6 % en 2018, contre 72,3 % en 2017 ; cette légère hausse est due à un problème d'enregistrement de titres. Le déficit de la balance courante s'est creusé modérément à 4,9 % du PIB en 2018. Le crédit bancaire au secteur privé a peu varié, mais plusieurs facteurs de vulnérabilité, notamment un haut niveau de prêts improductifs, la concentration des prêts, l'inadéquation des réserves de fonds propres ainsi que l'exposition

excessive aux activités commerciales et manufacturières, pourraient nuire à la stabilité financière.

5. La mise en œuvre du programme reste globalement satisfaisante. Cinq des six critères de réalisation quantitatifs pour la fin décembre 2018 ont été observés, y compris le plancher du solde primaire intérieur. La cible de financement intérieur net n'a pas été atteinte en raison d'une erreur dans l'enregistrement de certaines recettes de 2018 encaissées en 2019. L'objectif indicatif d'apurement des arriérés intérieurs a aussi été atteint. Bien que les objectifs indicatifs de recettes et de dépenses sociales intérieures aient été manqués – de peu – les recettes totales ont augmenté sensiblement en 2019 grâce aux recettes douanières et recettes non fiscales ; en outre, l'exécution des dépenses sociales s'est améliorée. Sur le plan structurel, cinq des sept repères structurels ont été respectés, notamment les trois portant sur la gestion des dépenses publiques et celui sur l'environnement des affaires. Les négociations entre les acheteurs potentiels et l'État n'ayant pas abouti, le repère structurel relatif à la privatisation de l'une des banques publiques n'a pas été observé.

Perspectives et priorités pour 2019 et à moyen terme

6. Nos autorités ont pris note avec satisfaction des projections de croissance de 5,5 % à moyen terme réalisées par les services du FMI. Toutefois, étant donné les investissements récents dans les infrastructures publiques (routes, port et aéroport) et les mesures importantes prises dans le contexte de la mise en œuvre de leur PND, les autorités prévoient des taux de croissance à moyen terme supérieurs. Elles souscrivent à l'évaluation des services du FMI sur les risques, y compris ceux en rapport avec la sécurité régionale et les conditions climatiques. Étant également conscientes des éventuelles tensions sociopolitiques, elles sont déterminées à veiller à ce que les prochaines élections locales et présidentielles se déroulent dans un environnement de sécurité et de paix.

7. Bien que ses objectifs restent inchangés, le programme fait l'objet d'ajustement pour tenir compte de l'évolution économique et des besoins récents. Outre les deux critères de réalisation sur le solde primaire intérieur et le financement intérieur net, les autorités proposent de modifier le repère structurel portant sur la privatisation de l'une des deux banques publiques et d'ajouter six autres repères structurels sur l'administration des recettes, la gestion des dépenses et des investissements ainsi que le secteur financier.

Répondre aux besoins urgents tout en poursuivant l'assainissement budgétaire

8. Les autorités togolaises restent déterminées à atteindre les objectifs budgétaires du programme FEC. Leur action sera centrée sur l'accroissement des recettes permanentes et la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques, tout en répondant aux besoins d'infrastructures et en préservant les dépenses sociales. Toutefois, dans le contexte de la dégradation de la situation régionale et de l'aggravation des problèmes sécuritaires qui pourraient compromettre la stabilité sociale et économique, les autorités assoupliront la politique budgétaire en 2019. Un budget 2019 révisé, prévoyant un montant supplémentaire de 1,5 % de PIB pour des dépenses

urgentes et reportant en 2020 des dépenses moins urgentes à hauteur de 0,3 % du PIB, sera adopté. Il est donc prévu que le déficit budgétaire total (sur la base des engagements et en incluant l'aide) soit de 2,7 % du PIB en 2019, ce qui reste inférieur au seuil de 3 % prévu par le cadre de convergence de l'UEMOA.

9. Sur le plan des recettes, les autorités complèteront les récentes mesures fiscales et les réformes administratives (i) en introduisant dans le code général des impôts, un impôt foncier, un impôt sur les sociétés, notamment pour les entreprises de télécommunication et une nouvelle taxe sur les véhicules à moteur ; (ii) en imposant un dépôt forfaitaire sur les importations pour les importateurs inactifs, en augmentant le nombre des recouvrements des opérations des contribuables et en étant plus strict sur l'évaluation et la collecte des droits de douane ; (iii) en limitant davantage les exonérations fiscales ; (iv) en améliorant le suivi du recouvrement des arriérés d'impôt par la création de l'Unité de recouvrement des recettes et des créances ; (v) en réduisant les pertes de recettes de TVA en déployant des caisses enregistreuses et en étendant le système de prépaiement de la TVA aux entités et aux entreprises publiques ainsi qu'aux autres grandes sociétés et (vi) en améliorant le logiciel des douanes pour que l'on puisse effectuer les déclarations sur Internet. Sur le plan des dépenses, les autorités continueront de chercher à contenir les investissements financés sur ressources intérieures tout en augmentant les dépenses sociales ciblées.

Renforcer la viabilité de la dette

10. Le ratio dette publique/PIB (à l'exclusion des entreprises publiques) devrait continuer à diminuer et atteindre en 2019 (2020 si l'on inclut les entreprises publiques) un niveau inférieur au critère de convergence de la dette fixé par l'UEMOA à 70 % du PIB. Les autorités poursuivront une stratégie d'emprunt prudente et continueront à renforcer la capacité opérationnelle de la Direction de la dette publique et du financement qui a été récemment réorganisée. En outre, le nouveau manuel des procédures de gestion de la dette, qui est conforme aux recommandations d'AFRITAC, sera bientôt appliqué. Les autorités comptent sur une assistance technique accrue du FMI et des autres partenaires au développement pour continuer à renforcer les capacités du service de gestion de la dette.

11. De plus, une opération de reprofilage de la dette, entérinée par une garantie de la Banque mondiale, est envisagée d'ici la fin de 2019. Elle sera effectuée avec l'appui d'une société internationale de conseil et consistera à contracter une nouvelle dette extérieure, dont les conditions d'échéance et de taux d'intérêt seront plus favorables, pour rembourser la dette intérieure ou régionale. L'évaluation de risque modéré de surendettement extérieur du Togo ne devrait pas être modifiée.

Encourager la stabilité et le développement financier

12. Dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre leur PND, les autorités vont s'employer à faire du Togo un centre financier de premier plan dans la sous-région, plusieurs institutions bancaires infrarégionales et régionales ayant déjà leur siège à Lomé. Elles

accordent donc une grande importance à l'élimination des facteurs de vulnérabilité des secteurs bancaire et non bancaire ainsi qu'à la préservation de la stabilité financière en collaboration étroite avec l'instance de supervision bancaire de l'UEMOA (Commission bancaire).

13. Des mesures sont prises pour privatiser les deux dernières banques publiques. La privatisation de l'une d'elles est en cours conformément au plan convenu avec les services du FMI, mais le processus de privatisation de l'autre a pris du retard : un accord entre la commission de négociation établie à cette fin et les acheteurs éventuels n'ayant pu être trouvé à la fin mai 2019 comme c'était prévu auparavant. Les autorités formulent actuellement une stratégie révisée qui comprend le lancement d'un appel d'offres d'ici fin août 2019, l'objectif étant de finaliser la privatisation d'ici fin décembre 2019. Remédier aux autres facteurs de vulnérabilité du secteur financier constitue une priorité des autorités. La privatisation des deux banques, qui concentrent la majorité des prêts improductifs, réduira le montant élevé de ceux-ci et améliorera la situation du système bancaire en général. En outre, des mesures importantes seront prises pour rendre opérationnelle l'agence de recouvrement des créances (Société de recouvrement du Togo).

14. Les autorités travaillent aussi à faciliter l'accès au crédit et à développer l'inclusion financière. Elles s'appuieront sur la banque mobile pour progresser davantage en ce domaine.

Promouvoir durablement une croissance inclusive et la gouvernance

15. Pour être durable, la croissance devra reposer sur le développement du secteur privé. Sur ce plan, les progrès importants accomplis ces dernières années en vue d'améliorer le climat des affaires commencent à donner des résultats, le Togo figurant parmi les plus grands réformateurs dans le dernier classement Doing Business de la Banque mondiale. Les autorités entendent encore renforcer le climat des affaires pour attirer les investissements du secteur privé et faire du Togo au niveau régional une plateforme de transport, un centre financier ainsi qu'une base pour l'industrie manufacturière et extractive.

16. La transformation exigera des infrastructures de qualité et des investissements efficaces. C'est pourquoi l'accent est mis sur l'accélération de la mise en œuvre des dernières recommandations PIMA. Les mesures mises en avant comprennent la récente méthodologie coût-efficacité pour les futurs projets et le renforcement du programme pluriannuel d'investissement public. Pour mieux lier la politique budgétaire au PND, l'application de la directive de l'UEMOA sur la budgétisation par programmes est en bonne voie du fait de l'adoption du nouveau calendrier budgétaire et de l'élaboration à venir d'un document correspondant pour 2020-2022.

17. Pour réduire la pauvreté, les autorités continuent également à renforcer les filets de sécurité. Elles mettent en œuvre des politiques sociales et inclusives ciblées pour aider les ménages vulnérables et réduire la pauvreté ainsi que les inégalités. Un système destiné à améliorer le suivi des dépenses sociales sera mis en place d'ici la fin septembre 2019.

18. Des mesures visant à encourager une bonne gouvernance et à lutter contre la corruption sont également en cours d'application. Les progrès accomplis dans ces domaines comprennent le renforcement des cadres institutionnel et judiciaire au moyen du code pénal et de la loi de 2018 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux/le financement du terrorisme (LBC/FT), conformément aux obligations de l'UEMOA, et l'action de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA). En outre, une loi destinée à favoriser la divulgation du patrimoine de tous les fonctionnaires ainsi que des personnes professionnellement et politiquement exposées a été élaborée et devrait être adoptée sous peu, de même qu'une loi-cadre visant à mettre intégralement en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption. Par ailleurs, les autorités attendent avec intérêt les conclusions de la récente évaluation nationale multisectorielle des risques en matière de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme réalisée avec le soutien de la Banque mondiale ; elles se tiennent prêtes à appliquer un plan d'action approprié pour remédier aux vulnérabilités recensées.

Conclusion

19. Les autorités togolaises continuent de mettre en œuvre un programme ambitieux d'assainissement budgétaire et de réforme. Dans ce contexte, elles sont pleinement déterminées à atteindre les objectifs du programme FEC, afin de préserver la stabilité macroéconomique, de réduire la dette et de réaliser leurs objectifs de croissance et leurs objectifs sociaux. En leur nom, nous serions reconnaissants au conseil d'administration d'achever la quatrième revue de l'accord FEC, et d'approuver leurs demandes de dérogation pour la non-observation d'un critère de réalisation et de modification de critères de réalisation, ainsi que la conclusion des consultations de 2019 au titre de l'article IV.